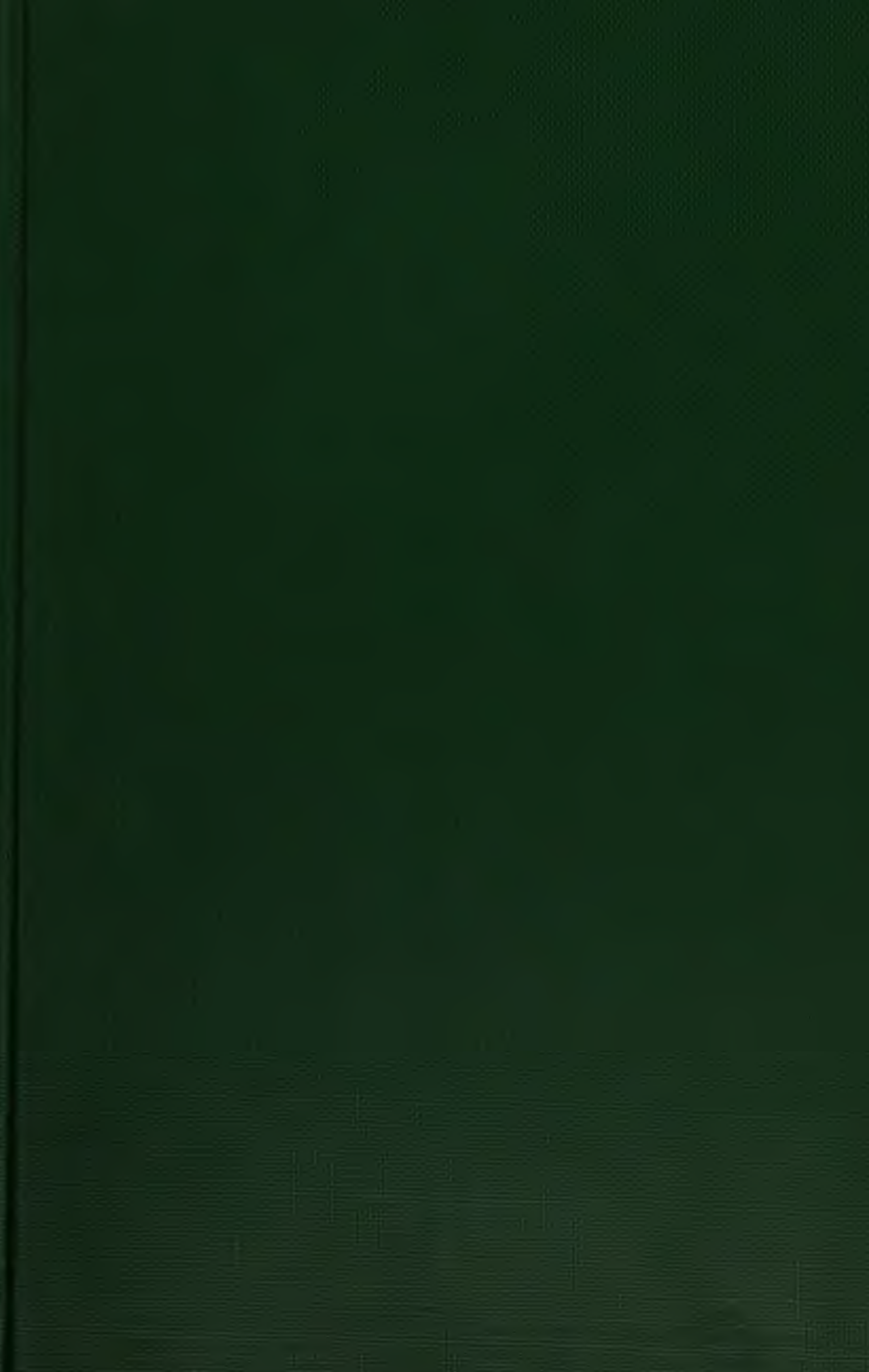



TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

GUILLAUME FAREL

ESSAI SUR LE DÉVELOPPEMENT

DE SES IDÉES THÉOLOGIQUES

GUILLAUME FAREL

ESSAI SUR LE DÉVELOPPEMENT

DE SES

IDÉES THÉOLOGIQUES

PAR

HENRI HEYER

> Je ne me soucie ny de vaincre ny d'estre vaincu : mais seulement que la vérité ait la victoire.
>
> *Ép. de Farel à Caroli du 25 Juin 1543.*

THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE GENÈVE POUR OBTENIR LE GRADE DE LICENCIÉ EN THÉOLOGIE



GENÈVE

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

1872



PRÉFACE

On a dit souvent que Farel n'était pas un théologien; qu'il ne faut voir en lui qu'un fougueux missionnaire, un prédicateur surtout pratique, un zélé ministre de Jésus-Christ. Ce jugement ne nous semble pas exact: Farel, en effet, connaissait à fond les saintes Écritures qu'il pouvait lire dans leurs textes originaux. Son ouvrage: *Du Vray Usage de la Croix*, nous montre qu'il avait lu les Pères de l'Église et étudié l'histoire ecclésiastique. N'est-ce pas là l'érudition d'un théologien? Rappelons enfin que son *Sommaire* fut le premier traité, populaire il est vrai, de dogmatique réformée qui parut en français. Il serait donc mieux de dire que Farel, n'ayant qu'une pensée, conduire chaque jour de nouvelles âmes au Christ, avait peu de goût pour la spéculation et n'aimait pas les subtilités théologiques qu'en face de la tâche immense qui lui incombait il trouvait puériles.

Il nous a paru à la fois intéressant et instructif de rechercher le développement théologique et religieux de ce

serviteur de Dieu. Nous pourrons alors mieux comprendre quelles convictions animaient cette parole si puissante à remuer les cœurs et saisir le secret de cette activité si prodigieuse et si remarquablement bénie.

Cette étude se compose de deux parties — Farel avant et après sa rencontre avec Calvin — précédées d'une Introduction sur l'enfance et la conversion de ce Réformateur.

Quiconque a un peu étudié les circonstances toutes spéciales de la vie de Farel reconnaîtra qu'elles ont dû exercer une grande action sur sa théologie. Pour exposer les diverses tendances et les influences particulières qui ont pu former ou modifier ses idées, nous serons donc appelé à entrer dans beaucoup de détails historiques sur sa vie, les événements auxquels il participa, les autres Réformateurs qui furent en rapport avec lui, les symboles à la rédaction desquels il travailla. Mais comme notre but n'est point de donner ici une biographie de Farel, nous serons conduit à reléguer dans quelques notes, ou à rappeler en quelques mots seulement plusieurs phases de sa vie sans importance directe avec le dessein que nous nous sommes proposé.

Après avoir ainsi traité historiquement notre sujet, nous consacrerons, à la fin de chaque partie, un chapitre à une exposition systématique de la doctrine du Réformateur.

Quant à nos **Sources**, nous avons autant que possible étudié notre sujet dans les écrits de Farel. Pour la première partie de ce travail, la chose était relativement aisée, grâce aux réimpressions du *Sommaire* (édition de

1534) et de *La Manière et Fasson,* dues à M. le professeur Baum, grâce surtout à la belle publication de M. Herminjard, à laquelle toute la presse savante a rendu le plus éclatant hommage. Pour la seconde partie, les mêmes ressources n'existaient pas. Nous n'avions qu'un choix d'œuvres de Farel, publié en 1865 par les soins des pasteurs de Neuchâtel; malgré son intérêt, ce volume était cependant insuffisant, et comme la Bibliothèque de Genève se trouvait inaccessible au public depuis plus de sept mois, par suite de circonstances particulières, nous aurions été privé de documents importants et, par conséquent, fort embarrassé, si M. Herminjard n'avait bien voulu mettre à notre disposition les ressources de sa collection et le fruit de longs travaux. Si nous avons réussi à apporter dans les pages qui vont suivre quelques détails nouveaux ou peu connus, c'est donc à lui que nous le devons. Qu'il en reçoive ici le témoignage de toute notre reconnaissance. Nous voudrions seulement que cet *Essai* se montrât plus digne de la confiance et de l'amitié dont il n'a cessé de nous donner des preuves.

INTRODUCTION

Enfance et Conversion de Farel.

CHAPITRE I

Farel à Gap.

C'est, en 1489, dans un village[1] près de Gap, en Dauphiné, que naquit Guillaume Farel. Ses parents, catholiques des plus zélés, élevèrent leur fils dans la pratique de la dévotion et lui communiquèrent toute leur ardeur religieuse. Homme aux sentiments généreux, âme élevée, cœur chaud, rempli de droiture et d'un courage intrépide, Farel, avec son tempérament tout méridional, avec un besoin très-vif d'adoration, ne pouvait manquer de se jeter à corps perdu dans la bigoterie : « Je suis « saisi d'horreur, s'écrie-t-il, à la pensée des heures, des prières « et des services divins que j'ai faits et fait faire à la croix et à « autres choses semblables contre le commandement de Dieu. » Le récit qu'il nous a laissé de son premier pèlerinage, alors qu'il était « fort petit et savait à peine lire [2], » peut donner une idée de l'ignorance et de la superstition dans lesquelles étaient plongées, à cette époque, les vallées du Dauphiné, et montre à quel point chacun acceptait de confiance, tout ce qu'il plaisait aux prêtres de raconter. On en est à se demander, comment d'un tel milieu pouvait sortir un des héros de la Réforme ; « le vent

[1] Le village des Farels.

[2] Du Vray Vsage de la Croix, réimpr. Fick. Genève, 1865, p. 146 et 149.

souffle où il veut, » et si Farel courait partout où l'Église catholique exposait quelque miracle, « les beautés de la nature qui « l'entouraient, » remarque M. Merle d'Aubigné, « avaient aussi « de quoi élever son âme au Créateur. La chaîne magnifique « des Alpes, ces cimes couvertes de neiges éternelles, ces vastes « rochers qui tantôt élancent leurs sommets aigus dans les airs, « tantôt prolongent leurs immenses croupes arquées au-dessus « des nuages, et semblent être comme une île isolée dans les « cieux ; toutes ces grandeurs de la création qui élevaient alors « l'âme d'Ulrich Zwingle dans le Tockenbourg, parlaient aussi « avec force au cœur de Farel, dans les montagnes du Dau- « phiné. Il avait soif de vie, de connaissances, de lumières ; il « aspirait à quelque chose de grand..... il demanda à étudier[1]. »

Son père le destinait au métier des armes et à la vie des jeunes gentilshommes du temps. On était alors dans les premières années du XVIme siècle. Charles VIII avait entraîné en Italie toute la noblesse française; Bayard se signalait, et le bruit de ses hauts faits d'armes, retentissant sur les rives de l'Isère, donnait à espérer à plus d'un père des succès pareils pour ses fils. Quitter l'épée pour la plume, quelle chute!..... Ce ne fut donc pas sans peine que Farel obtint de ses parents la permission de se rendre à Paris [2].

Le bagage scientifique qu'il pouvait emporter de ses montagnes n'était pas lourd [3], mais il quitta son village natal avec une âme pure et chaste, un cœur honnête et une piété qui, pour être imbue d'erreurs, n'en était pas moins sincère. La dépravation des grandes villes le saisit douloureusement. Il ne fit que traverser Lyon, « où nuit et jour les cloches sonnaient, » et cependant la corruption y était si grande « qu'il fut tout ravi que Dieu ne fît subir à cette ville le sort de Sodome et de Gomorrhe [4]. »

[1] Merle d'Aubigné : La Réformation au XVIme siècle. Genève, 1860-62, in-12, t. III, p. 361.

[2] Lettre à Galéot du 7 septembre 1527. Herminjard : Corr. des Réformateurs. Genève, 1866-72, in-8°, t. II, N° 204.

[3] Du Vray Vsage de la Croix. Édit. cit. p. 149.

[4] Herminjard : Corr. des Réf., t. I, N° 83, n. 2.

CHAPITRE II

Conversion de Farel.

§ 1. Farel a Paris. — Ses relations avec Le Fèvre d'Étaples. — Premières luttes intérieures.

Farel arriva à Paris vers 1508 *; il y fit ses humanités, puis étudia la philosophie [1], s'efforçant de satisfaire le besoin de connaissance qui le tourmentait, de répondre à cette soif de vérité dont il était possédé. Les études ne le détournèrent point de ses devoirs religieux, bien au contraire : il s'acquittait avec la plus grande assiduité de toutes les observances ecclésiastiques et se livrait aux actes de la dévotion la plus rigide : « Pour vrai, s'écrie-t-il, la papauté n'était et n'est tant papale que mon cœur ne l'a été [2]. » Ce n'était point hypocrisie de sa part, mais c'était bien une secrète impulsion de son cœur qui le poussait à chercher dans ces pratiques la paix de son âme [3].

* On sait qu'en 1517, Farel était Maître ès arts. Or, comme ce grade n'était conféré qu'après huit années d'études, nous sommes autorisé à fixer son arrivée à Paris en 1508 au plus tard. Ces huit années se répartissent comme suit : Belles-Lettres, un an et demi environ ; pour obtenir le baccalauréat ès arts, deux ans ; pour la licence, un an ; pour la maîtrise, trois ans et demi. En tout huit années [4].

[1] Ruchat : Hist. de la Réformation de la Suisse. Edit. Vulliemin, 1835-38, in-8, t. I, p. 203.

[2] Epître à tous seigneurs et peuples. Du Vray Usage de la Croix, etc. Genève, 1865, p. 164.

[3] Lettre à Galéot. Herminjard : op. cit., t. II, N° 204.

[4] Crevier : Université de Paris. Paris, 1761, in-12, t. IV, p. 195 et 196.

A Paris, comme ailleurs, l'esprit de la renaissance se manifestait déjà d'une manière sensible et trouvait, dans les événements politiques, diverses corrélations ; lorsqu'en 1510 Louis XII voulut faire la guerre au pape, il trouva facilement un concile national (celui de Tours) pour tranquilliser sa conscience, et plusieurs prélats de son royaume étaient tout disposés à renouveler à Pise, en 1511, les conciles de Constance et de Bâle. Farel n'était point alors, sans doute, dans ces idées : il était, en effet, si dévoué à la papauté, qu'il souhaitait la ruine et la perte de quiconque se permettait de faire ou de dire quelque chose contre le pape : « Satan, dit-il, avait logé le pape, sa papauté et tout « ce qui est de lui, dans mon cœur, de sorte que le pape « même, comme je crois, n'en avait point tant en lui comme « il y en avait en moi [1]. » C'est alors qu'il fit la connaissance d'un homme qui devait plus tard exercer sur lui une grande influence, nous voulons parler de Le Fèvre d'Étaples.

Jacques Le Fèvre, d'Étaples, en Picardie (1455-1536), était alors au comble de sa réputation ; de grands travaux littéraires ou scientifiques le faisaient proclamer comme « le restaurateur de la philosophie et le promoteur de la renaissance des lettres et des sciences au sein de l'Université de Paris [2]. » Voilà pour le savant. Quant au chrétien, on ne vit jamais, au dire de Farel, « chanteur de messe qui en plus grande révérence la chantât ; » il restait longtemps à genoux devant les images des saints ou de la Vierge, et leur adressait plus de salutations qu'on ne leur en fit jamais. Farel souvent lui tenait compagnie, fort joyeux d'avoir accès auprès d'un tel personnage [3].

Si Le Fèvre pratiquait avec autant de zèle et de dévotion les cérémonies de l'Église, il ne négligeait point cependant l'étude de la Bible et son cœur s'ouvrait peu à peu au vrai christianisme. Déjà, en 1509, il écrivait dans son commentaire sur les Psaumes : « Pendant longtemps je me suis attaché aux études « humaines et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études « divines..... ; mais déjà dans le lointain une lumière si bril-

[1] Ep. à tous seigneurs. Éd. cit. p. 167.
[2] Herminjard : op. cit. t. I, N° 1, n. 2.
[3] Ep. à tous seigneurs. Éd. cit. p. 170.

« lante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont « semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tan- « dis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur « la terre n'égale la douceur [1]. » Puis, mettant à profit les ressources que lui fournissait la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où l'un de ses anciens élèves, Guillaume Briçonnet, lui avait ouvert un asile, il se mit à étudier les épîtres de saint Paul sur lesquelles il publia un commentaire en 1512.

Farel eut Le Fèvre pour professeur de philosophie [2]. Le goût de ces deux hommes pour les dévotions religieuses, amena peut-être et, en tout cas, facilita leur amitié; elle devint bientôt des plus intimes. Le jeune étudiant, qui s'efforçait d'obtenir la paix intérieure en accomplissant scrupuleusement toutes les pratiques, qui s'était enquis des hommes les plus pieux, parcourant, dans ce dessein, les monastères les plus renommés de la capitale [3], s'estima tout heureux de se lier avec un savant d'une si grande piété. Il lui confia bien vite ses combats et ses luttes intérieures.

Plus il croyait avancer dans la recherche de la vérité, plus il reculait; il interrogeait chacun, espérant trouver ce qui lui tenait tant à cœur, mais c'était en vain ; il lut toute espèce d'ouvrages sur les saintes Écritures, mais loin de répondre à ses aspirations, ces lectures, « d'ignorant qu'il était, le rendaient insensé et lui ôtaient tout jugement [4]. » Ces études, auxquelles il se livrait avec ardeur, ne faisaient que le rendre plus malheureux encore. Il se plongea dans l'étude d'Aristote, pensant y apprendre à devenir chétien, « comme si d'un mauvais arbre il pouvait tirer de bons fruits [5]. » Rien ne lui réussit. Enfin, comme le pape ne défendait pas l'usage de la Bible, il se mit à la lire, sans doute à l'instigation de Le Fèvre [6], qui joua, auprès de lui, un rôle

[1] De Sabatier-Plantier: Le Fèvre d'Etaples. Paris, 1870, p. 6. — Herminjard : t. I, N° 1, n. 2.

[2] Olivier Perrot : Vie manuscrite de Farel, biblioth. de Neuchâtel. Fragment dû à l'obligeance de M. Herminjard.

[3] Ep. à tous seigneurs. Éd. cit. p. 170.

[4] Lettre à Galéot. Herminjard : t. II, N° 201 (Ex stulto insanum faciebant).

[5] Ibid.

[6] Ibid. : Un pieux frère me servant de guide (sub indicante pio fratre).

analogue à celui de Staupitz auprès de Luther. Tandis que celui-ci s'était efforcé longtemps, par beaucoup de macérations et de jeûnes, d'acquérir le pardon de ses péchés, Farel recherchait la vérité en courant les oratoires de Paris. C'est en vain que le moine saxon menait durement son corps et redoublait les privations, le sentiment de sa misère le saisissait toujours plus; lorsqu'un jour, Staupitz lui dit, en lui montrant la Bible: « Regarde « à Christ qui a donné son sang pour nous [1] »....... et Luther, enfin, sut auprès de qui déposer le fardeau qui l'oppressait. — Le Fèvre, qui, en 1512, écrivait ces lignes: « L'Église suit mal« heureusement l'exemple de ceux qui gouvernent et elle est « bien loin de ce qu'elle devrait être, cependant les signes du « temps annoncent qu'un renouvellement est prochain. » Le Fèvre qui à la même époque disait à Farel: « Mon fils, Dieu re« nouvellera le monde et tu en seras le témoin [2], » Le Fèvre, disons-nous, dut, sans doute, engager son disciple à lire l'Évangile. Mais, si le Réformateur allemand trouva la paix dans la connaissance des saintes Écritures, il n'en fut pas de même de notre héros; il fut plus incertain que jamais: Quoi? la Bible ne mentionne, ni le purgatoire, ni les indulgences, ni la messe; il n'y est question, ni du célibat des prêtres, ni du pouvoir des papes, ni de l'intercession des saints; le culte des images y est défendu; Dieu doit être seul adoré et Jésus est notre seul médiateur...... Mais alors, s'écrie-t-il, « tout est tant éloigné de la doctrine de la Bible, qu'il n'y a plus rien de vrai que la Bible [3]. » Farel ne le peut croire. Sans doute, il n'a pas su comprendre ce qu'il a lu. Qu'est-il, lui, pour en remontrer à de fameux théologiens, à tant de saints évêques, au Saint Père lui-même? Évidemment, l'Écriture sainte offre un sens différent du sens littéral, et c'est ce sens qu'il faut rechercher. — Et voilà Farel qui recommence ses lectures. Il fait part des doutes qui le torturent aux docteurs qui l'entourent. On lui dit que pour lire la Bible il faut avoir fait son cours ès arts, ou tout au moins sa philosophie; on ajoute que l'Écriture sainte renferme des choses incompréhensibles pour

[1] Merle d'Aubigné, op. cit., t. I, p. 168.

[2] Herminjard: t. I, N° 1, n. 2.

[3] Ep. à tous seigneurs. Ed. cit., p. 168.

les simples. Farel laisse alors la Bible et retourne aux légendes des saints. C'est ainsi que « détournant les yeux de la lumière[1] » il persévérait dans le catholicisme, « ayant son panthéon en son « cœur, et tant d'avocats, tant de Sauveurs, tant de Dieux, tant « et plus que personne au monde ; il s'efforçait à servir chacun « de ces Dieux, tellement qu'il pouvait bien être tenu pour un « registre papal, pour un martyrologe[2]. » « Ne désespérons point « cependant, « s'écrie M. Ch. Chenevière, « la piété est un foyer « précieux de chaleur et de lumière ; la superstition peut parfois « en obscurcir la flamme par sa fumée et ses sombres vapeurs, « mais tôt ou tard le feu brille, il répand la clarté et réchauffe « tous les cœurs à l'entour[3]. »

En 1517, il s'incrivit pour obtenir un de ces bénéfices que les décrets du concile de Bâle mettaient à la disposition des maîtres ès arts[4]. Il eut pour collateur l'archevêque d'Embrun, Jules de Médicis, qui fut plus tard pape, sous le nom de Clément VII[5]. Peut-on voir dans cette protection l'indice de relations de famille entre ce prélat et les parents de Farel? ou bien, ce dernier ne s'adressa-t-il à cet ecclésiastique que parce que celui-ci était son archevêque? C'est ce qu'il est difficile de décider. Il obtint, sans doute, son bénéfice, mais l'on ne sait pas exactement quand il y renonça*. Quoi qu'il en soit, Farel était encore catholique en 1517, et c'est là ce qu'il nous importe de constater. Toutefois, l'ébranlement était donné; mais, comme tout est mystérieux dans l'âme humaine, il fallut que des événements extérieurs vinssent déterminer une crise qui amena sa conversion.

* Il ne serait peut-être pas impossible que Farel eût conservé assez longtemps ce bénéfice qu'il considérait, sans doute, comme une sorte de bourse destinée à stimuler le zèle des étudiants[6].

1 Lettre à Galéot. Herminjard : t. II, N° 204.
2 Ep. à tous seigneurs. Ed. cit. p. 169.
3 Ch. Chenevière: Farel, Froment et Viret. In-8. Genève, 1835, p. 20.
4 Session XXI ap. Labbeum : Concilia sacrosancta. Ed. de Venise, 1731, p. 375.
5 Bulæus : Hist. Univ. Paris ; ap. Herminjard : t. I, N° 83, n. 2.
6 Herminjard : t. III, N° 426, n. 23 et 24.

§ 2. SÉPARATION D'AVEC ROME. — CRISE QUI L'AMÈNE.

Cette conversion de Farel n'eut point lieu tout d'un coup; elle fut le résultat d'une lente élaboration dont nous cherchons à retrouver les diverses phases. Tandis que Calvin, avec sa logique, son esprit froid et méthodique, fut (chose étrange) brusquement conduit à abandonner les erreurs de Rome [1], Farel, ce cœur bouillant, cette imagination vive, cette âme ardente, dut lutter pendant trois ans et plus pour arriver à la vérité [2].

En 1518, Le Fèvre publiait son ouvrage des *Trois Marie*, dans lequel il prétendait, contrairement à la liturgie de l'Église catholique, que Marie Madelaine, Marie sœur de Lazare et la femme pécheresse, n'étaient pas une seule et même personne [3]. Grand fut l'émoi causé par cette publication : théologiens, scolastiques et moines protestèrent à l'envi, et couvrirent Le Fèvre d'invectives de toute espèce. Farel, indigné de tels procédés, commença à voir la lâcheté des théologiens et ne les eut plus en telle estime qu'auparavant [4]. Ce serait donc vers cette époque qu'il se serait laissé persuader par Le Fèvre, que l'homme n'a point de mérite devant Dieu, mais que tout lui vient de la grâce de l'Éternel. Farel, qui s'était longtemps préoccupé de ces choses, « le crut, dit-il, si tôt qu'il lui fut dit [5]. » Toutes ces pratiques, toutes ces récitations de prières, tous ces jeûnes, toutes ces macérations, n'avaient pu lui assurer son pardon; maintenant, la lumière se fait dans son âme, il comprend l'infinie bonté de Dieu, et, tout confondu de tant d'amour, il ne se lassera pas désormais de rendre hommage à une si grande miséricorde.

Farel, convaincu de l'inutilité des œuvres pour le salut, n'en resta pas là. Bientôt on lui fit comprendre que Dieu doit seul être invoqué. On lui rappelait, à cet effet, le deuxième et le

[1] Calvin : Commentaire sur les Psaumes. Préface.
[2] Dispute de Lausanne, Herminjard : t. II, N° 201, n. 8.
[3] Graf : Essai sur Le Fèvre. Strasbourg, 1842, p. 82.
[4] Ep. à tous seigneurs. Ed. cit. p. 171.
[5] Ibid.

troisième commandements; on lui montrait que, dans les liturgies des premiers siècles, loin d'adresser des prières aux saints, on intercède pour eux; on lui disait comment peu à peu l'erreur se mêla à la vérité; on lui citait les paroles de saint Paul à Timothée: « Jésus est notre seul médiateur. » Ce ne fut pas sans peine qu'on réussit à le gagner, car il avait une telle confiance en la vierge Marie, il faisait tant de cas de tous les saints et saintes, qu'il ne cessait de « barbonner heures, prières et suffrages, étant jour et nuit occupé à relire leurs légendes [1]. » Cette lecture le captivait tout particulièrement, et il se sentait attiré par le dévouement et le mysticisme qui souvent caractérisent la vie de ces hommes que l'Église a canonisés. Mais, voici que Le Fèvre, qui tant de fois l'encouragea à faire de ces pieuses biographies son aliment spirituel, Le Fèvre, qui n'avait pas son pareil comme adorateur de reliques, qui avait employé toute son érudition à composer un nouveau martyrologe et qui venait même d'en publier les mois de janvier et de février, Le Fèvre suspend tout à coup son travail * pour s'adonner complétement à la sainte Écriture, conjurant son disciple de suivre son exemple [2].

Les écrits de Luther se répandaient alors en France comme en Suisse. En vain la Sorbonne condamnait-elle ses ouvrages, on ne les lisait pas moins, et c'est au moment où les partisans de Rome triomphaient, que Farel est mis en demeure d'opter entre l'Église et l'hérésie, car, pour tout esprit un peu clairvoyant, une révolution religieuse était imminente; et, rejeter la Vierge et les saints, tout en restant dans l'Église, était chose inconciliable. Farel ne le voyait que trop; aussi, après une résistance qui lui fut amère, en dépit de toutes considérations humaines ou mondaines, sans avoir égard à ceux qui lui parlaient, tout éperdu, ne sachant que croire, il repousse tout secours des hommes, et s'adressant à Dieu seul, c'est de lui seul qu'il attend les instructions. Et « Dieu lui donne à connaître que

* On sait positivement que Le Fèvre était encore occupé à ce travail en février 1519.

[1] Ep. à tous seigneurs. Ed. cit. p. 171 et 172.

[2] Ibid. p. 172.

« toute invocation des trépassés et de ceux qui sont hors de ce « monde, n'est que pure idolâtrie; » Dieu se révèle à lui comme étant le seul Dieu, le seul qu'on doive aimer et adorer, le seul qui puisse nous garder et nous rendre heureux, le seul qui puisse effacer nos péchés, par le moyen du Christ notre médiateur, notre avocat, notre rédempteur, dans le sang duquel nos péchés sont tous lavés [1].

Abandonnant donc toute intercession des anges et des hommes, c'est à Jésus seul que s'attachait l'âme de Farel, ballottée par tant d'agitations diverses. Aussitôt la face des choses lui apparut nouvelle, l'Écriture plus connue, les prophètes moins obscurs, les apôtres plus clairs; il reconnut la voix du Christ et comprit ces paroles: « Nul ne vient au Père que par moi [2]. » C'est ainsi que sa foi à la papauté fut complétement ébranlée en son cœur, et dès lors « il commença à la détester comme diabolique, étant marri d'avoir été si longtemps déçu par icelle. » La Parole de Dieu occupa dès lors la première place en son cœur, et, en général, il comprit que « tout ce qui n'était pas selon la Parole de « Dieu, était péché, méchant et maudit, que les lois et les tra- « ditions humaines qui blessent la conscience, étaient toutes « abominables [3]. »

Il fut plus longtemps à se débarrasser du canon de la messe; bien qu'il sût combien cette cérémonie, qu'on disait avoir été instituée par Jésus-Christ, était loin de ressembler à la Cène de notre Seigneur; « néanmoins encore, dit-il, restait une grosse « racine de l'enchantement de Satan, tellement que je ne pouvais « rejeter cette messe; mais j'étais tellement ensorcelé d'icelle, « que je pensais, que néanmoins, il y avait beaucoup de biens « et de bénédictions [4]. » Ce qui le retenait surtout dans cette erreur, c'était le dogme de la transsubstantiation qu'il n'aurait jamais songé à repousser. Longtemps « il fut en cette séduction, » jusqu'à ce que Dieu, « ce bon père de toute miséri- « corde le retira d'une si dangereuse idolâtrie [5]. »

[1] Ep. à tous seigneurs. Ed. cit. p. 172 et 173.
[2] Lettre à Galéot. Herminjard : t. II, N° 204.
[3] Ep. à tous seigneurs. Ed. cit. p. 173.
[4] Ibid.
[5] Ibid. p. 174.

Farel abandonnait donc peu à peu les hérésies catholiques pour revenir au christianisme de l'Évangile. Ne voyant autour de lui aucune trace de vraie piété, mais trouvant le sentiment religieux étouffé par toute sorte de cérémonies, d'observances et de rites empruntés, non-seulement aux juifs, mais encore aux payens et aux adorateurs des idoles, il voulut savoir la cause d'une telle décadence et se mit à lire ce qu'il appelle « les choses saintes, » sans doute les ouvrages des Pères, qu'il compara avec la Bible; puis il apprit le grec et l'hébreu pour connaître les textes originaux. Cette étude lui montra mélangés avec la religion, les pensées, les désirs, les inventions humaines, toutes choses qui ne peuvent en aucune manière se concilier avec le culte de Dieu [1].

C'est ainsi qu'après avoir été imbu d'erreurs grossières, la lumière céleste lui apparut. Dès lors, sa foi devint plus ferme, sa connaissance de l'Écriture plus complète, et, peu à peu, et à son insu, il se formait pour devenir l'un des plus vaillants champions de la Réforme [2]. Profondément touché de la grâce de Dieu, il se serait regardé comme « merveilleusement ingrat et « méconnaissant, si, jour et nuit, il n'avait pensé à un tel bien- « fait, s'il ne s'employait à tâcher que tous soient participants « de tel et si grand bien, pour louer, servir et invoquer purement « Dieu [3]. »

Nous devrions maintenant nous arrêter, et déterminer quelle était à cette époque de sa vie, la doctrine de Farel. Malheureusement, les documents nous manquent pour la caractériser d'une manière rigoureusement exacte. Les récits que le Réformateur nous a laissés de sa conversion sont de plusieurs années postérieurs à cette crise, et nous n'avons aucune lettre contemporaine. Tout ce qu'il est possible de conclure, avec quelque certitude, de ce que nous venons de raconter, c'est que cette période de son développement théologique fut naturellement surtout négative. Il rejette toutes les erreurs romaines et arrive à une

[1] Lettre à Galéot, Herminjard : t. II, N° 204.
[2] Ibid.
[3] Ep. à tous seigneurs. Ed. cit. p. 179.

conception plus pure du christianisme; il reconnaît le salut par grâce, et prend les saintes Écritures comme criterium de toute croyance, comme base unique de sa foi *.

* Nous plaçons donc de 1518 à 1521 la crise qui amena la conversion de Farel, quoique divers historiens lui aient assigné une époque antérieure (vers 1512). Le rapprochement des quelques dates qui vont suivre doit suffire, ce nous semble, à établir notre assertion.

En 1517, Farel est encore catholique, puisqu'il s'inscrit pour un bénéfice.

En 1518, publication de l'ouvrage *Des trois Marie* de Le Fèvre; Farel commence à voir la lâcheté des théologiens.

En 1519 (mars), Le Fèvre abandonne le culte des saints et engage Farel à suivre son exemple.

En 1521, Farel est obligé de quitter le collége Le Moine à cause de ses opinions évangéliques.

L'on trouvera plus de détails sur ce sujet dans les articles de M. Dardier (*Lien* 1868) et dans la thèse de M. de Sabatier [1]. Ces auteurs, s'appuyant sur les documents fournis par la Correspondance des Réformateurs, prouvent d'une manière irréfragable, selon nous, que la Réforme française a suivi et non précédé le mouvement de Luther.

[1] De Sabatier-Plantier: Le Fèvre d'Etaples. Paris, 1870.

PREMIÈRE PARTIE

FAREL DEPUIS SA CONVERSION

JUSQU'A

SA RENCONTRE AVEC CALVIN

1521-1536

CHAPITRE I

Farel en France.

D'après un ancien manuscrit, Farel ayant laissé apercevoir, dans ses leçons au collége Le Moine*, qu'il partageait la doctrine de Luther [1], s'attira bien vite quelques persécutions. Il est probable qu'alors (1521-22) il profita, pour s'y soustraire, de l'appel que Briçonnet faisait à plusieurs savants, et se rendit à Meaux, où il sut se concilier l'affection des notables de cette ville [2].

On sait que Guillaume Briçonnet, nommé évêque de Meaux en 1516, s'appliqua avec zèle à la réformation des mœurs de son diocèse [3]. Sous l'influence des écrits mystiques du XVme siècle, ou des travaux de Le Fèvre, son ami, dont il s'efforça de faciliter les études et les recherches, et grâce à la lecture des écrits de Luther, Briçonnet eut « quelque goût de la vérité de l'Évangile [4] » et passa, pendant quelques années, pour l'un des princi-

* En 1517, Farel, usant du privilége de chaque nouveau Maître ès arts, avait, sur le conseil de Le Fèvre, demandé et obtenu une place de régent dans ce collége. On y enseignait la théologie et la philosophie. Il ne faudrait cependant pas en conclure que Farel ait professé à l'Université comme théologien; car il aurait dû pour cela être « bachelier formé en théologie » et être âgé d'au moins 35 ans [5].

[1] Manuscrit d'Olivier Perrot, cité par M. Herminjard : t. I, N° 83, n. 2.
[2] Herminjard : t. I, N° 83, n. 2.
[3] Herminjard : t. I, N° 20, n. 3.
[4] Manuscrit de Froment, cité par M. Herminjard : t. I, N° 78, n. 4.
[5] Crevier : op. cit., t. IV, p. 268. Herminjard : t. I, N° 83, n. 2.

paux appuis de ceux qui donnaient aux saintes Écritures plus d'importance qu'on ne le faisait généralement en France; mais, il n'aurait jamais eu la pensée de porter atteinte à la hiérarchie ecclésiastique; aussi, lorsqu'on ne put plus se méprendre sur les conséquences du mouvement religieux venu d'Allemagne, il se hâta de prendre les mesures nécessaires pour arrêter la propagation des idées de Luther parmi ses ouailles; ce qu'il fit par son décret synodal du 15 octobre 1523 [1].

Toutefois en 1521 l'évêque de Meaux réunissait auprès de lui tout un cercle d'hommes distingués par leur science, leur zèle évangélique ou leur talent comme prédicateur. C'étaient Jacques Le Fèvre, Gérard Roussel, Michel d'Arande, François Vatable, Farel et autres qui cherchaient à réveiller les consciences, à retirer les âmes du joug des superstitions romaines et à tourner les cœurs vers le Sauveur [2].

Farel, tout rempli de sa haine contre le papisme, avait là un beau champ d'action: il dut s'y jeter avec toute l'impétuosité qui le distingue, et s'efforcer de soulager la misère morale de « ce pauvre peuple » pour lequel il éprouvait tant de sympathie. Cependant la persécution le força bientôt à abandonner cette œuvre. La conversion de Farel, avons-nous vu, fut lente; mais une fois convaincu des erreurs du catholicisme, il aurait voulu que l'Église rejetât immédiatement toutes les additions faites par les hommes à la simplicité apostolique. Ceux qui l'entouraient étaient sans doute partisans d'une réforme, mais d'une réforme sans schisme: l'étude des lettres venait souvent les consoler de leur insuccès comme réformateurs; puis il fallait éviter d'attirer sur l'évêque de Meaux les foudres de la Sorbonne, afin de ne pas rendre inutile la protection dont il couvrait les partisans de ce réveil religieux. Farel ne pouvait s'accommoder de ces lenteurs, de ces ménagements, de cette prudence tout humaine. Cette vérité qu'il possédait, il brûlait de la répandre [3]. C'est en vain qu'on chercha à l'arrêter, à l'empêcher de parler: il ne voulait point manquer à son devoir. On comprend qu'il ne put res-

[1] Herminjard : t. I, N° 77. — Voir le *Lien* du 25 juillet et du 1er août 1868.

[2] Graf: op. cit. p. 93.

[3] Ep. à tous seigneurs. Ed. cit., p. 173.

ter auprès de ce prélat, aussi se réfugia-t-il à Paris, où, rapporte de Bèze, « il subsista tant qu'il put [1] » et profita de son séjour dans la capitale pour ranimer le zèle des réformés, et chercher à augmenter leur nombre. Son départ précipité les priva de toute prédication évangélique [2]. Il se dirigea d'abord vers les vallées qui l'avaient vu naître et réussit à convertir ses frères et ses parents, mais comme il n'était ni moine ni prêtre, il fut chassé fort rudement, tant par l'évêque, que par les habitants de Gap qui trouvaient sa doctrine étrange et n'en avaient jamais entendu parler [3]. De Gap, Farel se rendit en Guyenne [4] d'où la persécution le fit fuir encore. Obligé de quitter la France, il se retira à Bâle au commencement de décembre 1523 *.

* Ce que nous avons dit sur le rôle de Farel à Meaux, semble infirmé par un passage d'une de ses épîtres, où il nous apprend qu'il fallut, pour le décider à prêcher, une invitation toute particulière et toute pressante d'Œcolampade. Mais comme les prédications de Farel à Paris, à Gap et en Guyenne sont des faits incontestables, force nous est bien de ne pas prendre à la lettre ses paroles.

L'épître à laquelle nous faisons allusion *(La Raison pourquoi cette œuvre a été faite.....)* a été imprimée à la fin du *Sommaire*, édition de 1552 [5]. Nous devons la communication de ce rare et précieux ouvrage, à la parfaite complaisance de Mlle Pictet-Calandrini qui a bien voulu nous le laisser consulter. Un autre exemplaire de cette édition se trouve à la Bibliothèque vadiane de Saint-Gall.

[1] Herminjard: t. I, No 83, n. 2.

[2] Lettre de J. Canaye du 13 juillet 1524. Herminjard : t. I, No 105.

[3] Chronique de Froment, citée par M. Herminjard : t. I, No 83, n. 2.

[4] Lettre de J. Canaye du 13 juillet 1524.

[5] M. le professeur Baum en a publié quelques extraits dans la préface de sa réimpression de l'édition de 1534 : Sommaire, réimpr. Fick, Genève 1867.

CHAPITRE II

Farel dans la Haute-Allemagne. — Ses rapports avec les théologiens de cette contrée.

§ 1. Farel a Bale. — Influence d'Œcolampade.

Bâle brillait alors d'un éclat tout particulier, grâce à ses richesses, à son industrie florissante et à son Université qui comptait déjà un demi-siècle d'existence et attirait des savants distingués. Placée aux confins de la France et de l'Allemagne, elle était visitée par des docteurs de ces deux pays. Bâle fut en outre une des premières villes où s'établirent des imprimeries. Amerbach, puis Froben, hommes remarquables par leur érudition et leur habileté, réunissaient autour d'eux des savants charmés autant par le talent que par la science de ces imprimeurs. Historiens, mathématiciens, jurisconsultes, théologiens, prélats et chanoines entourant l'évêque de Bâle, tout contribuait à faire de cette cité un des séjours les plus propres à captiver et séduire tout homme un peu intellectuel [1].

Une ville où l'esprit de la renaissance dominait avec tant de force, ne pouvait manquer de fournir de bonne heure de nombreux partisans à l'Évangile. Dès 1522 en effet, les prédications d'Œcolampade y développèrent les germes évangéliques déposés vers 1515 par Capiton [2]; et l'on vit bientôt les écrits de Luther et des autres Réformateurs allemands s'imprimer à Bâle sans

[1] Müller: Histoire Suisse. Trad. par Vulliemin. Paris, 1837-51, t. X, ch. IV. — Herzog: Vie d'Œcolampade, trad. par Mestral. Neuchâtel 1848. Livr. I, chap. III.

[2] Herminjard: t. I, N° 5, n. 2 et N° 10, n. 1.

relâche, pour de là se répandre en France, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, en Angleterre. Dans l'hiver de 1523 à 1524 deux disputes y eurent lieu: l'une avait pour objet les principaux dogmes de la Réforme, l'autre était dirigée contre le célibat des prêtres [1].

Farel rencontra à Bâle [2] le chevalier d'Esch, Anémond de Coct, Pierre Toussain et autres Français qui précédèrent ou suivirent son arrivée dans cette ville. Il y fit la connaissance de divers savants, tels que Wittembach, Pellican, ce gardien des Franciscains qui plus tard embrassa la Réforme, Erasme, avec qui il ne put s'entendre, et surtout Œcolampade, qui l'accueillit de la manière la plus bienveillante. Ces deux hommes se sentirent attirés l'un vers l'autre dès la première entrevue, et l'on peut dire qu'ils se complétaient: la vivacité et l'énergie du réfugié français plurent à Œcolampade, et vinrent peut-être quelquefois stimuler ses efforts; de son côté, le Réformateur de Bâle, par la prudence, la modération et la douceur qui faisaient le fond de son caractère, exerça sur Farel une grande influence dont nous allons dire quelques mots.

On comprend que l'impétuosité de Farel devait lui susciter de nombreuses difficultés, et même être la cause de quelques échecs. Œcolampade entrevit bientôt les services que son hôte pouvait rendre à la Réforme, si l'on réussissait à tempérer quelque peu sa fougue méridionale. Une première marque de cette influence se laisse, ce nous semble, apercevoir dans la composition des thèses que Farel soutint à Bâle, lors de la dispute du 27 février 1524. Le ton en est très-mesuré: l'auteur « invite tout chrétien, « papiste ou non, à venir rendre raison de sa foi, au grand jour, « comme doivent le faire des enfants de lumière animés des « sentiments que Christ inspire [3]. » Il désire plutôt être redressé, s'il se trompe, et recevoir instruction, que se faire « le docteur d'autrui [4]. » Œcolampade, croyons-nous, ne fut pas étranger à la composition de ces thèses qui, pour être modérées quant à la forme, n'en sapaient pas moins par la base tout l'échafaudage

[1] Herzog: Vie d'Œcolampade, ed. cit. liv. III, ch. II.
[2] Le Chroniqueur, Journal de la Suisse romande, Lausanne 1836, p. 35.
[3] Herminjard: I, N° 91.
[4] Lettre du Conseil de Bâle du 21 février 1524. Herminjard: t. I, N° 92.

du catholicisme. A Bâle, ce qui importait surtout alors, c'était de se débarrasser des abus des couvents et de l'exagération cérémonielle. Aussi les attaques furent-elles principalement dirigées contre les moines et le formalisme du culte. Farel combat le célibat des prêtres (thèse II); il blâme l'introduction dans l'Église des coutumes judaïques (distinction des viandes, des vêtements, thèse XII). Il affirme nettement d'autre part les dogmes fondamentaux de la Réforme, tels que l'autorité des saintes Écritures * et la nécessité de la grâce de Dieu dans le salut **. — Le tact, l'habileté, la prudence parfaite d'Œcolampade valurent à Farel dans cette occasion l'appui du Conseil bâlois qui, malgré l'Université, autorisa la dispute. Elle eut un plein succès et vint augmenter encore les espérances des évangéliques.

L'influence d'Œcolampade n'en resta pas là, et dans la suite, quand au mois de juillet 1524 Farel, obligé de quitter Bâle, se rendit à Montbéliard pour essayer d'évangéliser cette contrée, Œcolampade, par les avis et les conseils les plus judicieux, s'efforça de le préparer à réussir. Il lui signale ses défauts, l'engage à corriger son impétuosité : « Plus votre tempérament vous « porte à la violence, plus il faut vous étudier à la douceur; » il le presse d'imiter Jésus, dont « la bonté ne paraît jamais avec « plus d'éclat, que lorsqu'il a affaire avec ses plus grands enne- « mis[1]. » Apprenez de Christ, lui dit-il, à être « doux et humble de cœur[2]. » Du reste, il le traite avec la plus grande franchise et ne ménage guère ses expressions : « Je sais que vous vous conduirez en médecin et non pas en bourreau[3]. » Les lettres de

* Absolutissimam nobis præscripsit Christus vivendi regulam, cui nec addere licet, nec detrahere (th. I). — Non sunt temere præcepta Christianis in consilia vertenda, nec contra agendum: nam id satanæ officium est (th. VI).

** Qui suis viribus et potentia se salvari sperat ac justificari, et non potius fide: sese erigens, et deum per liberum arbitrium faciens, etc. (th. VIII)[4].

[1] Lettre du 3 août 1524. Herminjard: t. I, No 111.
[2] Lettre du 19 août 1524. Herminjard: t. I, No 115.
[3] Lettre du 3 août 1524. Herminjard: t. I, No 111.
[4] Herminjard: t. I, No 91.

Farel à Œcolampade ne nous ont malheureusement pas été conservées, mais nous osons affirmer que la chrétienne franchise de celui-ci ne vint jamais offusquer son ami. Le Réformateur bâlois contribua pour beaucoup à faire, de son collègue, ce prédicateur pratique par excellence, cet homme de Dieu qui cherchait avant tout à tourner les cœurs vers l'Éternel, à leur faire connaître leur misère pour les amener repentants au pied de la croix du Christ. « Travaillez, lui écrit-il, à faire non pas des « savants, mais des gens de bien, c'est-à-dire des gens enseignés « de Dieu, car ce sont les vrais savants. » Pour réussir, ajoute-t-il encore, il faut « de la douceur, de la patience, de la charité, « unies à la foi; il faut aussi une sainte prudence qui descende « d'en Haut, afin qu'à l'exemple du Seigneur nous nous accom« modions aux dispositions de chacun [1]. »

Une sollicitude si judicieuse ne fut pas inutile; Farel sut profiter de ces avertissements, et si son caractère ne perdit jamais cette fougue qui le distingue, il sut cependant en adoucir les effets [2] et donner de nombreuses preuves de charité, de largeur et de tolérance. Ses lettres à Pomeranus (1525) et à Galéot (1527) contiennent à cet égard des passages particulièrement remarquables [3]. Enfin, si les commencements de son ministère furent difficiles, celui-ci finit par être amplement béni, et l'on sait qu'il arracha au pouvoir des papes presque toute la Suisse romande.

§ 2. Voyage de Farel dans la Suisse allemande. — Séjour a Strasbourg. Controverse protestante sur la Cène.

Farel profita de son séjour à Bâle pour visiter les Réformateurs des principales villes avoisinantes. Il se rendit ainsi à Schaffhouse, à Saint-Gall, à Constance, à Zurich [4] où il fit la connaissance

[1] Lettre du 2 août 1524. Herminjard : t. I, N° 110.
[2] Lettre de Grynæus à Farel et à Calvin. Herminjard : t. IV, N° 691.
[3] Herminjard : t. I, N° 163, et t. II, N° 201.
[4] Herminjard : t. I, N° 151, n. 9.

de Myconius et de Zwingli *. Il eût été bien intéressant d'entrer dans quelques détails, sur la visite que Farel fit au Réformateur suisse **. Malheureusement, les renseignements nous font presque complétement défaut. Nous savons seulement que Zwingli accueillit avec la plus grande cordialité son nouveau collègue qui, de son côté, aimait à se souvenir de son séjour à Zurich [1]. Le commerce de cet homme aux vues élevées, de ce savant aux principes solides, à la foi raisonnée et cependant chaleureuse, ne put qu'exercer la meilleure influence sur le disciple de Le Fèvre et contribuer à imprimer à sa vie cette direction saine que nous aurons souvent lieu de constater. Enfin, si Farel témoigna constamment pour la Bible un profond respect, Zwingli n'y fut sans doute pas étranger.

Il paraît que Farel aurait eu l'idée de se rendre à Wittemberg [2] auprès de Luther, mais rien n'autorise à admettre qu'il ait réalisé ce projet. Partout il fut reçu avec distinction ; on reconnaissait en lui un homme instruit, très-versé dans la connaissance des saintes Écritures, un chrétien animé d'une piété sincère et d'un zèle ardent pour la Réforme. Conçut-il quelque orgueil de réceptions si empressées, de cette considération qu'on lui témoigna, et perdit-il de cette modestie qui lui avait valu les bonnes grâces du Conseil de Bâle? la dispute du 27 février lui attira-t-elle des ennemis ? ou bien les trois prédications [3] qu'il fit dans la seconde moitié de juin causèrent-elles de l'ombrage? ou bien en-

* Ce voyage ne fut peut-être pas le premier qu'il fit à Zurich, et peut-être assista-t-il à la dispute qui eut lieu dans cette ville du 26 au 28 octobre 1523 [4].

** Farel n'était encore qu'un jeune néophyte quand il vit Zwingli (*me juvenem neophytum*, dit-il lui-même) [5]. Cette expression prouve que sa conversion était alors (1524) toute récente; il ne l'aurait certes pas employée, s'il eût abandonné le papisme dix ans auparavant.

[1] Lettre de Farel à Bullinger du 16 avril 1555, cit. par M. Herminjard : t. II, N° 356, n. 7.

[2] Lettre d'Œcolampade à Luther du 15 mai 1524, Herminjard : t. I, N° 101.

[3] Herminjard : t. I, N° 151, n. 9.

[4] Herminjard : t. I, N° 91, n. 1.

[5] Lettre de Farel à Bullinger du 3 mars 1549. Fueslinus : Epist. Ecclesiæ, Helveticæ Reformatorum. Tiguri, 1742, t. I, p. 283.

core, Érasme, avec qui il était au plus mal, réussit-il à le discréditer ? le fait est que, peu après son retour chez Œcolampade, le gouvernement lui donna l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures [1].

Chassé de Bâle, Farel, qui sur une invitation pressante, presqu'une adjuration d'Œcolampade venait de consentir à faire des prédications pour les Français réfugiés, céda aux sollicitations des gens de Montbéliard [2] et se rendit dans cette contrée pour l'évangéliser *. Là encore, il dut abandonner

* Ce serait, au dire de Farel, par humilité qu'il aurait d'abord songé à refuser ce poste, mais « étant requis et demandé du peuple, et du consentement du prince qui avait connaissance de l'Évangile, il ne crut pas qu'il lui fût licite de résister. » Le prince, dont il est ici question, était Ulric de Wurtemberg chassé alors de ses États d'Allemagne et réfugié dans son comté de Montbéliard ou en Suisse [3]. Appuyé par une partie des habitants et par le seigneur du lieu, Farel se mit vaillamment à l'œuvre et procéda sans aucun ménagement. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées que déjà il faisait des prodiges, et, un mois après son arrivée, il avait grand besoin d'aides: Anémond de Coct, Nicolas d'Esch, Gayling chapelain du comte, vinrent unir leurs efforts aux siens [4]. Tant de zèle et de si brillants succès ne pouvaient manquer de soulever les haines catholiques et de provoquer la résistance : des conflits, des scènes regrettables eurent lieu à diverses reprises [5]. C'est en vain que ses amis, Œcolampade, Pierre Toussain, Heitzmann, le pressèrent de modérer son impétuosité et d'agir avec quelque circonspection [6]; il ne voulait ni patienter, ni employer de demi-moyens; il parlait déjà de faire abolir la messe dans tout le comté. Œcolampade, effrayé de tant de précipitation, lui écrivait: « Je doute que vous y puissiez réussir, hâtez-vous lentement [7]. » De leur côté les catholiques s'agitaient, mais en vain semblait-il: un vendeur d'indulgences se présenta, Farel obtint aussitôt du duc un arrêt d'expulsion [8]. L'archevêque de Besançon finit par s'inquiéter; il

[1] Herminjard: t. I, N° 151.
[2] Sommaire, 1552, p. 219. Herminjard: t. I, N° 151, n. 9.
[3] Baum: Préface du Sommaire. Genève, 1867, p. V et VI.
[4] Herminjard: t. I, N° 110.
[5] Herminjard: t. I, N° 111 et 116.
[6] Herminjard: t. I, N° 113.
[7] Lettre du 19 août 1524. Herminjard: t. I, N° 115.
[8] Herminjard: t. I, N° 127.

la partie après huit mois de séjour. Il se retira à Strasbourg, où quelques mois plus tard vinrent aussi son vieux maître Le Fèvre d'Etaples, Gérard Roussel, Michel d'Arande, Vedaste et autres qui fuyaient la France et la persécution [1].

Strasbourg, ville impériale illustrée par des docteurs célèbres, avait dès 1524 proclamé la Réforme. Bucer, Capiton, Matthias Zell, cherchaient à y consolider le protestantisme; ils travaillaient à organiser l'Église, s'efforçaient d'y répandre l'enseignement et fondaient alors une école supérieure qui devint en 1566 l'Académie de Strasbourg [2]. Bien accueilli par les ministres de cette ville, Farel seconda leurs efforts et mit à leur service toute son activité.

Ce séjour de Farel auprès des Réformateurs de la Haute-Allemagne eut une influence marquée sur sa théologie. De ses relations avec tant d'hommes distingués par leur piété ou leur science, il retira un certain esprit de largeur et de tolérance qui se retrouve sinon dans ses actes, du moins dans ses écrits, et qui se manifesta d'abord au sujet de la controverse sur la Cène.

On le sait, la doctrine catholique formulée par saint Thomas d'Aquin [3] enseigne que la messe est le renouvellement quotidien du sacrifice de Golgotha, et qu'à la voix du prêtre consacrant les espèces, le corps et le sang du Christ se substituent au pain et au vin de la Cène. Il s'en suit que le communiant mange et

intrigua auprès de la Diète helvétique, et le duc fut invité (nov. 1524) à faire cesser le scandale religieux qui déshonorait ses États [4]. Gayling dut s'éloigner ; le duc lui-même ayant quitté le Comté, Farel privé de cet appui se retira vers le mois de février 1525 [5]. Mais il n'avait pas semé en vain et Montbéliard fut un jour arraché au joug de Rome. C'est pendant son séjour à Montbéliard qu'il publia son *Sommaire* [6].

[1] Lettre de Capiton à Zwingli : Zwingli, oper. VII, 439, cité par M. Herminjard : t. I, N° 168, n. 8.

[2] Herminjard : t. I, N° 176, n. 11.

[3] Haag : Histoire des dogmes chrétiens, Paris, 1862, t. II, p. 203.

[4] Herminjard : t. I, N° 129.

[5] Herminjard : t. I, N° 130, 140 et 142.

[6] Sommaire, édit. de Genève, 1867, préface p. I-VI.

boit réellement la chair et le sang de Jésus-Christ, quoiqu'il n'éprouve d'autre sensation que celle qu'on ressent en mangeant du pain et en buvant du vin. Les Réformateurs rejetèrent tous cette doctrine d'un sacrifice sans cesse renouvelé: « Jésus, » dirent-ils avec l'auteur de l'épître aux Hébreux, « Jésus est mort une fois, il a paru une fois pour abolir le péché[1]. » Mais Luther ne rejeta pas l'idée de la présence réelle du corps de Christ dans la Cène. Tout en combattant la transsubstantiation des catholiques, il proposa la consubstantiation, en vertu de laquelle les espèces eucharistiques restent du pain et du vin, quoique Jésus s'y trouve réellement et matériellement présent. Zwingli, lui, vit avant tout dans la Cène un mémorial de la mort de Christ, un acte par lequel les membres de l'Église invisible se manifestent au monde, un renouvellement de l'alliance conclue entre Dieu et l'homme.

La controverse éclata vers la fin de 1524; elle eût peut-être tardé quelque temps encore, si Carlostadt, chassé de Wittemberg cette même année pour ses opinions anabaptistes et son point de vue sur la Cène, ne fût venu en Suisse propager ses doctrines. Peut-être exagéra-t-il à dessein les idées de Luther pour lui susciter des adversaires ? C'est alors que Zwingli se mit à répandre ses idées auprès de ses amis, et ainsi commença cette dispute sacramentaire qui divisa, et divise encore, si profondément le protestantisme.

Le moment vint où Œcolampade dut se prononcer; il le fit en 1525 et dans le sens zwinglien, renonçant à ses anciennes idées d'une manducation spirituelle que Calvin devait plus tard patroner. Farel, on le comprend sans peine, se rangea du côté des sacramentaires: les relations qu'il soutenait avec les théologiens suisses, l'amitié qui l'unissait à plusieurs d'entre eux, sa profonde antipathie pour la messe, sa haine contre le papisme et tout ce qui en approche, tout l'y poussait. Notons cependant que, malgré sa vivacité habituelle, il porta dans toute cette controverse un esprit des plus conciliants. Son séjour à Strasbourg y dut certainement contribuer. Les théologiens de

[1] Hébreux, XI, 26.

[2] Lettre de Zwingli à Alberus, du 16 novembre 1524. Zwingli: oper. Zurich 1828-42, in-8°, t. III, p. 591.

cette ville partageaient au fond les croyances des réformés *, mais réunis au corps germanique, voyant de près les menées de Rome auprès des gouvernements catholiques, ils comprenaient mieux que personne la nécessité de l'union. Ils voulurent donc concilier sacramentaires et luthériens : ils avaient lutté de concert avec les protestants d'Allemagne, souffert, espéré avec eux; d'autre part, ils donnaient asile aux réformés français, ils étaient liés étroitement avec les théologiens suisses ; comment auraient-ils pu ne pas chercher à faire cesser cette lutte fratricide? Leurs efforts malheureusement n'aboutirent guère qu'à des compromis de peu de durée.

Farel seconda de tout son pouvoir Bucer et Capiton ; il s'associa à la démarche que ces théologiens tentèrent le 8 octobre 1525 auprès de Luther, pour l'engager à éviter un schisme [1] ; et prenant lui-même la plume, il écrit à Pomeranus, essayant de faire entendre, à ce collègue de Luther, la voix de la conciliation. D'un bout à l'autre de cette lettre se trouve l'expression de la charité la plus vive et souvent une touchante humilité : « Je vous « écris ces choses en balbutiant, afin que vous sachiez que je ne « désire rien autant que l'union et la paix de l'Église. » — Puis insistant sur la folie d'une telle lutte, il s'écrie : « Pourquoi, je « vous prie, nous déchirer pour un petit morceau de pain, nous « à qui le Père a tant donné en nous donnant son Fils ?... Ne « faut-il pas que nous ayons commis un grand péché contre la « volonté de Dieu et sa Parole ? Que chacun rentre en soi-même « et demande pardon à Dieu, car, c'est par un effet de sa vengeance, que ce qui devait surtout nous unir, nous divise et « nous désunit. »

Farel, au lieu de prendre le texte même des paroles de Jésus et d'exposer la pensée du Sauveur, ce qui aurait donné bien plus de force à son plaidoyer, Farel, disons-nous, se borne à faire sentir à Pomeranus la futilité d'une semblable discussion ; puis il

* On sait que l'on désigne sous le nom de réformés, les protestants non luthériens.

[1] Herminjard : t. I, N° 163, n. 2.

s'attache au point de vue pratique, à ce qu'il regarde comme la partie essentielle de l'eucharistie : « Ce qui importe, dit-il, c'est de connaître les sentiments que l'on doit avoir pour communier. » La Cène selon notre Réformateur doit être célébrée en commémoration de la mort de Jésus-Christ, mort pour nous sauver ; en communiant, nous prenons l'engagement d'imiter Christ et de l'imiter surtout dans sa charité[1].

[1] Herminjard : t. I, N° 163.

CHAPITRE III

Activité missionnaire de Farel. — Influence qu'elle exerce sur ses idées.

Au printemps de 1526, Le Fèvre, Roussel, Michel d'Arande et la plupart des réfugiés français furent rappelés en France [1]. François Ier revenait d'Espagne, il devait bien quelque complaisance à sa sœur Marguerite qui était allée à Madrid pour le soigner et négocier avec Charles-Quint. Aussi, à peine le roi avait-il mis le pied dans son royaume, qu'il donna les ordres nécessaires pour qu'on suspendît les procès instruits contre les évangéliques [2]. Mais Farel restait en exil, sa rude franchise effrayait la duchesse d'Alençon et son entourage. Pour lui, péniblement affecté de se voir ainsi tenu à l'écart, et exclu de sa patrie où il aurait désiré contribuer à l'établissement de l'Évangile, il s'affligeait de son inaction, ne sachant trop s'il pourrait jamais s'employer réellement au service de Dieu. C'est alors qu'il se rendit en Suisse. Ses amis l'envoyèrent auprès de Haller qui l'invita à évangéliser les districts de la Suisse romande soumis à la république de Berne [3].

Farel arriva à Aigle au mois de novembre 1526, après avoir probablement tenté un essai infructueux à Neuchâtel. Rendu prudent par ses insuccès passés, il se présenta en qualité de maître d'école, sous le nom de Guillaume Ursinus [4], et se mit à

[1] Lettre de Farel du 4 juin 1526. Herminjard: t. I, N° 176 — et N° 168, n. 1.

[2] Herminjard : t. I, N° 172, n. 1.

[3] Herminjard : t. I, Nos 183 et 181.

[4] Herminjard : t. I, N° 184, n. 15.

annoncer l'Évangile, mais avec une grande circonspection. Il se vit obligé de fermer les yeux sur nombre de superstitions, se bornant seulement à parler contre le purgatoire et l'invocation des saints, tout en cherchant à provoquer un réveil des consciences chez cette population qu'il qualifie de barbare [1]. Jamais peut-être, il ne montra plus de support et de patience ; on sent qu'il veut à tout prix conserver ce poste, cesser d'errer de lieu en lieu sans résultat, et gagner au Christ des serviteurs fidèles et dévoués. Il comprenait que sous peu Haller obtiendrait pour lui de Berne un appui effectif, et il ne voulait rien faire qui l'en pût priver. Ses efforts ne furent pas inutiles, car il réussit à grouper autour de lui quelques hommes amis de l'Évangile, et le 8 mars 1527 il reçut du Conseil de Berne, averti de son zèle et de sa science, l'autorisation de prêcher [2].

Dès 1520, Berne était travaillée par la prédication de Berthold Haller qui peu à peu réunit autour de lui une partie notable de la population [3]. Cinq ans après, Haller, qui renonçait à la messe, était officiellement reconnu comme le pasteur des réformés, et, pendant quelque temps, il y eut comme deux cultes à Berne; mais bientôt les évangéliques devenant toujours plus nombreux, l'on put voir que la balance penchait de leur côté [4].

A la fin de l'année 1527, treize abbayes bernoises avaient renoncé à la messe, et plusieurs localités avoisinantes avaient définitivement embrassé la Réforme [5]. Enfin, la dispute, qui eut lieu à Berne du 5 au 26 janvier 1528, vint y consolider la Réformation et mettre un terme aux hésitations du gouvernement. Celui-ci avait de bonne heure compris le parti qu'en politique il pouvait tirer de cette révolution religieuse; il fallait seulement ne rien brusquer. Arracher au siége de Rome les populations de la Suisse romande, c'était en faire des sujets de Berne, ou tout au moins de solides alliés. « A Berne, » remarque M. Vulliemin, « les consciences et les intérêts vont à la même fin; je ne dis pas « que les hommes qui composent les Conseils soient tous amis

[1] Lettre de Farel du 23 juillet 1528. Herminjard: t. II, N° 244.
[2] Herminjard : t. II, N° 195, n. 7.
[3] Ruchat: Réform. de la Suisse. Ed. Vulliemin, t. I, p. 112-171.
[4] Ruchat: t. I, p. 292-294.
[5] Ruchat: t. I, p. 358.

« des doctrines nouvelles, mais ce que les uns font par le pres-« sant besoin du cœur, d'autres l'acceptent comme une néces-« sité politique [1]. » C'est pourquoi, avant que la république bernoise eût définitivement rompu avec le catholicisme, son gouvernement appelait Farel à prêcher dans les Ormonts, lui assurant aide et protection, tout en lui enjoignant de suivre les édits.

Farel dès lors prêcha hardiment. En vain les syndics de Bex, d'Aigle, d'Ollon, en vain le clergé et ses partisans demandent-ils l'expulsion du prêcheur, celui-ci n'en reste pas moins ferme à son poste; en vain Félix de Diesbach, lieutenant d'Aigle, lui est-il hostile, la Réforme est proclamée à Berne [2], et à dater de ce jour, le sort de Farel comme missionnaire fut assuré; l'appui effectif de Berne ne lui fit jamais défaut. Investi du pouvoir de destituer tout prédicant dont les opinions seraient en désacord avec les croyances professées à la dispute de Berne [3], il installe des pasteurs à Aigle, à Bex, dans les Ormonts [4]. Après avoir, non sans peine, et malheureusement aussi, non sans l'aide du bras séculier, établi la Réforme dans ces contrées, il court à Lausanne où, par trois fois, il est obligé de se retirer devant la malveillance du clergé et l'indifférence des habitants [5]. Il essaie ensuite de prêcher à Neuchâtel, puis à la Neuveville et sur les bords du lac de Bienne [6]. Au commencement de l'année 1530, le Conseil de Berne l'envoie à Morat qui le demandait instamment pour pasteur. Morat devint pour Farel un nouveau centre d'évangélisation: Meiry et le Vully entendirent une prédication réellement chrétienne et cela, malgré les plaintes réitérées de Fribourg et les réclamations de l'évêque de Bâle [7].

Il parcourt ainsi les vallées de la Suisse occidentale, dénonçant la fausseté de la doctrine catholique, les turpitudes du clergé, les jongleries auxquelles celui-ci ne craignait pas de recourir pour capter la crédulité populaire; il combat le mérite attaché

[1] Le Chroniqueur, p. 43.
[2] Herminjard: t. II. N° 198.
[3] Herminjard: t. II, N° 229, n. 7 et 9.
[4] Le Chroniqueur, p. 65 et 66. — Herminjard: t. II, N°s 235, 238, 239 et 240.
[5] Herminjard: t. II, N°s 263, 264 et 266.
[6] Herminjard: t. II, N°s 269 et 271.
[7] Herminjard: t. II, N°s 288 et 298.

aux œuvres, et prêche le salut par la grâce de Dieu et le sacrifice de Christ. Les églises lui sont-elles fermées? il prêche dans les maisons ou sur les places publiques. Des populations avides d'entendre la Parole de Dieu se pressent autour de lui pour écouter sa prédication si nette, si incisive, si énergique. C'étaient là des jours heureux, mais rares; car s'il est bien accueilli dans un lieu, c'est pour être arrêté, souvent battu, presque lapidé ailleurs, et dans la même lettre où il raconte ses succès à Neuchâtel, il nous parle de « souffrances que la langue se refuse à « exprimer, souffrances au-devant desquelles la gloire du Christ « et la soif que ses brebis ont de sa Parole, peuvent seules le con- « traindre d'aller [1]. » Souvent, à peine a-t-il réussi à déposer le germe de l'Évangile dans une localité, qu'il se voit obligé de la quitter; il laisse alors passer quelques mois, puis revient constater les résultats de son œuvre et encourager ses partisans. Leur nombre augmente-t-il? devient-il suffisant pour contre-balancer le parti catholique? les réformés demandent aussitôt une assemblée populaire. L'abolition de la messe y est mise aux voix, et l'ordre nouveau officiellement proclamé à la majorité des votants. Les catholiques l'emportent-ils? on patiente quelque temps, pour de nouveau consulter le peuple.

Quant à Farel, il est toujours en route, car partout sa présence est réclamée; lui-même semble ne pouvoir se fixer nulle part. Sa prodigieuse activité veut à chaque instant un nouveau champ d'action. C'est ainsi qu'il quitte Morat pour retourner à Neuchâtel, où, malgré les efforts combinés du clergé et de la suzeraine, il parvient à faire accepter la Réforme. Il visite Orbe *, Avenches, Grandson, Vevey et plusieurs autres villes du pays de Vaud. En 1532 il pousse jusqu'à Genève [2], où déjà quelques cœurs se tournaient vers l'Évangile. Une violente opposition des

* Farel y rencontra pour la première fois Viret. Celui-ci (1511-1571), d'un naturel modeste et craintif, se refusait à entrer dans le ministère; mais il dut céder devant les pressantes sollicitations de l'intrépide missionnaire [3].

[1] Lettre du 15 décembre 1529. Herminjard: t. II, N° 274.
[2] Herminjard: t. II, N° 393, n. 1.
[3] Herminjard: t. II, N° 358, n. 9.

prêtres l'oblige à quitter la place ; mais il y envoie Froment. Bientôt il rentre dans ces murs, et, grâce au concours de ce dernier et de Viret, grâces aux fautes des prêtres, il parvient à y établir la Réforme après dix-huit mois de luttes et de persévérants efforts *.

Il serait cependant bien téméraire de croire que toutes ces conversions fussent amenées par un désir sincère de donner son

* Farel avait attaché une grande importance à la conquête religieuse de Genève. Déjà en 1531 il en suivait avec soin les progrès, attendant sans doute, pour s'y rendre en personne, que le moment lui parût favorable [1]. Dans un chapitre simplement destiné à donner un rapide aperçu des courses missionnaires du Réformateur, nous ne pouvons entrer dans les détails de l'introduction de la Réforme à Genève ; ce serait, d'ailleurs, dépasser les limites de ce travail. Nous dirons seulement que deux disputes signalèrent cette crise religieuse. Ce fut d'abord la dispute avec Furbity. Elle roula sur l'autorité de l'Église et des conciles, sur la hiérarchie et le baptême. Furbity déploya toutes les ressources de sa dialectique, mais il ne pouvait rien contre les citations de l'Écriture dont le harcelait Farel. Il dut avouer « qu'il savait que Jésus-Christ ne défendait pas « de manger de la chair, et que ce qu'il avait prêché à cet égard ne pou- « vait se prouver par la sainte Écriture [2]. »

La seconde, qui dut avoir plus de retentissement et amena l'abolition provisoire de la messe, suivit la publication des thèses de Jacques Bernard sur la justification et l'autorité des Écritures, contre les principales erreurs romaines (les œuvres, l'adoration des saints et des images, la messe, les prières pour les morts, les traditions). Cet ancien moine, d'abord ennemi déclaré des évangéliques, avait été converti par ses entretiens avec Farel. La dispute eut lieu pendant le mois de juin 1535 ; deux tenants seuls y représentaient le parti catholique, car le clergé avait reçu l'ordre de n'y point paraître : ce furent le dominicain Chappuis, que son Provincial rappela bientôt hors de Genève, et Caroli, qui, après quelques joûtes oratoires, se déclara convaincu et passa à la Réforme. Farel et ses collègues n'ayant plus d'adversaire devant eux, profitèrent néanmoins de l'occasion pour éclairer le peuple [3].

[1] Lettre de Farel à Zwingle, du 1er août 1531. Herminjard : t. II, No 356.

[2] Lètres certaines d'aucuns troubles, etc , Manget. Genève, 1644.

[3] Ruchat : t. III, p. 354-362. — Lettre de Farel à Calvin du 12 juin 1543. Epistolæ et responsa. Édition de Hanau, 1597, ép. 49me.

cœur à Dieu, d'étudier sa volonté dans sa parole, de s'adresser à lui sans aucun intermédiaire humain. Ces conversions en masse favorisées, souvent sollicitées par le gouvernement, ne correspondaient pas toujours à un changement intérieur. Les populations abandonnaient le catholicisme pour se soustraire au pouvoir du prêtre; beaucoup ayant rejeté le joug de Rome ne comprenaient pas qu'on voulût imposer un frein à leurs passions [1]. Farel dut dès l'abord combattre cette erreur. Nous l'avons vu, un sentiment profond de sa misère morale et de son état de péché l'avait attiré à l'Évangile, puis une vive reconnaissance l'attacha à « ce bon Père céleste » qui l'avait délivré de ses superstitions et amené à la vérité. Ce qu'il avait lui-même éprouvé, il s'efforça de l'inculquer aux populations, les pressant de ne plus transgresser la loi divine, mais d'honorer Dieu, de réformer leurs mœurs, de bannir de leurs cœurs la haine et l'irritation à l'égard du prochain [2]. Préoccupé avant tout de la misère et de l'ignorance du peuple par suite de l'oppression du clergé, il veut arracher à celui-ci ses victimes. En face d'adversaires pour qui tous les moyens sont bons, on comprend ses violences sans les excuser; on ne les comprend que trop, quand on voit, de nos jours encore, le clergé catholique se cramponner à tout ce qui peut affermir son pouvoir, prêt à tout sacrifier au maintien de son autorité. Tout préoccupé de sa lutte contre le papisme, toujours en face d'âmes à réveiller, de cœurs à régénérer, il n'avait qu'une pensée: l'action. « Les moissons sont blanches, s'écrie-t-il, mais il manque d'ouvriers, » et il demande avec instance des collègues [3]. Aussi combien il les estimait petites ces querelles théologiques qui déchirèrent le protestantisme dès son apparition. « Je suis sûr, écrit-il à Capiton, que ces discussions sur la Cène et le baptême n'auront pas tant d'importance dans le royaume des Cieux [4]. » « C'est pour nos péchés, dit-il ailleurs, que nous sommes ainsi divisés [5]. » Il voudrait que tous les adversaires de Rome se réunissent en un grand parti uniquement consacré à arracher les populations à leur

[1] Lettre de Farel du 24 janvier 1531. Herminjard: t. II, N° 322.
[2] Lettre de Farel au Conseil de Berne, juin 1527. Herminjard: t. II, N° 198.
[3] Lettre de Farel à Zwingli (été 1531). Herminjard: t. II, N° 351.
[4] Lettre de Farel à Capiton du 10 mai 1529. Herminjard: t. II, N° 257.
[5] Lettre de Farel à Pomeranus. Herminjard: t. I, N° 163.

indifférence, à les secouer de leur torpeur et leur montrer que Dieu n'a que faire de leurs ex-voto, de leurs pèlerinages, de leur sacrifice de la messe; mais qu'il veut des cœurs bien disposés, prêts non à satisfaire toutes leurs convoitises, mais à suivre sa volonté; et des âmes qui ne demandent leur salut, ni au pouvoir des saints ou de la Vierge, ni à l'absolution du prêtre, ni aux indulgences, mais le cherchent dans la seule grâce de Dieu et dans les mérites du Christ, qui est seul médiateur entre l'homme et Dieu. Voyant de près les misères humaines, scrutant chaque jour les mobiles de ces créatures de Dieu qu'il était appelé à amener à la lumière de l'Évangile, il était impossible que cette psychologie faite pour ainsi dire sur le vif, ne le guidât d'une manière toute spéciale dans l'étude de la Bible et n'exercât sur ses idées théologiques une influence toute particulière. Il fut ainsi préservé des écueils contre lesquels viennent échouer tant d'hommes qui se livrent à la spéculation dans le silence de leur cabinet. Sans cesse au contact des réalités de la vie et des vrais besoins de l'âme, il acquit ce bon sens si éminemment évangélique qui le distingue.

CHAPITRE IV

Farel et les tentatives de conciliation entre catholiques et réformés. — Les Placards.

Au milieu de cette activité missionnaire dont nous venons de rappeler les principaux traits, Farel se tenait continuellement au courant de tout ce qui intéressait les évangéliques. En 1528, il prend une part active à la dispute de Berne [1]; en 1532 il assiste au colloque des pasteurs vaudois du Piémont [2]. Sa correspondance était aussi variée qu'étendue ; malheureusement un bien petit nombre de ses lettres nous est parvenu. Cette perte est d'autant plus à déplorer, que ces épîtres nous donneraient de précieux renseignements sur les relations de Farel avec les théologiens d'alors, et nous permettraient d'établir avec plus de certitude son opinion sur le libre arbitre, la prédestination, l'Eucharistie et autres articles de foi importants. Le peu qui nous reste, nous montre cependant que les Réformateurs de France, de Suisse, d'Allemagne le tenaient dans une haute estime: Boniface Wolfhard professeur d'hébreu à Strasbourg, Capiton, Bucer qui lui soumet parfois ses ouvrages, sont avec lui dans un échange d'idées continuel, et un chroniqueur de Metz, signalant son ar-

[1] Ruchat: t. I, p. 475.
[2] Herminjard: t. II, N° 393, n. 1, 10, et t. III, p. 418.

rivée dans cette ville, parle d'un « grand docteur et profond en science[1]. » Zwingli lui témoigne beaucoup d'affection. Œcolampade, Berthold Haller le consultent; Grynæus et Myconius ne craignent pas d'en appeler à lui; et si leurs lettres ont souvent pour but de stimuler le zèle de Farel ou de le presser d'user de plus de charité et de patience, souvent aussi, ils s'inclinent devant ses connaissances et sa foi: Haller l'appelle le « Mécène des ministres bernois, » voulant sans doute reconnaître de cette manière sa supériorité comme théologien et comme humaniste [2]. Antoine Saunier l'instruisait de ce qui se passait chez les Vaudois du Piémont. En France, Gérard Roussel, Pierre Toussain, Michel d'Arande, Jean Cannaye et bien d'autres s'en rapportent sans cesse à lui et viennent puiser dans son activité passionnée un renouvellement de zèle.

L'Évangile faisait alors en France des progrès toujours plus marqués: la tolérance du roi qui ne se montrait pas hostile à la vérité, la protection de la reine de Navarre, l'adhésion d'une grande partie de la noblesse remplissaient d'ardeur les prédicateurs réformés, qui n'en tournaient pas moins constamment leurs regards vers Farel comme leur chef et leur inspirateur. Pour lui, songeant sans cesse à sa patrie, il aurait voulu la voir avancer d'une marche plus rapide vers la vérité; il ne se lassait donc pas de stimuler le zèle de ses amis de France, les pressant de provoquer partout des disputes publiques.

Ce rôle incontestable de Farel, cette impulsion qu'il ne cessait de donner aux évangéliques de France, le fait que depuis la mort de Zwingli il se trouve évidemment le chef de la Réforme française, ont conduit plusieurs historiens à lui attribuer la composition des Placards. On crut y reconnaître et son style et sa bouillante intrépidité et sa sainte indignation contre le papisme[3]. Mais, tout en payant un juste tribut d'admiration à ce

[1] Huguenin : Chronique de la ville de Metz, p. 823 et Herminjard : t. I, N° 140, n. 5.

[2] Lettre de Haller à J. Vadian du 3 juillet 1527. Herminjard : t. II, N° 200 et n. 5 et 7.

[3] Merle d'Aubigné : Réform. au temps de Calvin. Genève, 1861-69, in-8°, t. III, p. 135.

zèle infatigable, à cette ardeur que rien n'arrêtait, tout en cherchant à justifier la violence de ce manifeste par les nécessités de la lutte, on n'a pu toutefois s'empêcher de reconnaître que les Placards ne provinrent pas uniquement « d'un mouvement « de l'esprit et qu'il y eut bien quelque emportement de la « chair[1]. » Nous sommes heureux de pouvoir consigner ici, que, pour nous, Farel n'est point l'auteur des Placards ; les documents publiés par M. Herminjard dans le troisième volume de la *Correspondance* nous le prouvent d'une manière évidente. Nous allons donc essayer de le montrer, espérant qu'on voudra bien, en faveur de l'importance du fait que nous signalons, excuser ce qui dans ces lignes peut ressembler à une digression.

On sait qu'en 1534, à la suite de l'emprisonnement de Gérard Roussel, les évangéliques de Paris ne savaient trop quelle conduite tenir : Les uns voulaient que la communauté fît hardiment et ouvertement profession de sa foi ; les autres étaient d'avis de continuer à tenir secrètes leurs assemblées religieuses et à gagner silencieusement de nouveaux adhérents. Ne réussissant pas à se mettre d'accord, ils envoyèrent un des leurs, nommé Féret, auprès des réformés de la Suisse qui conseillèrent la publication d'un manifeste. Telle fut l'origine des Placards que Féret rapporta de Neuchâtel, et qui, affichés dans tout Paris, presque dans la France entière et jusqu'à la porte de la chambre du roi, eurent pour conséquence une terrible persécution[2].

Remarquons d'abord que Farel n'était point à Neuchâtel au moment de l'arrivée de Féret dans cette ville, mais bien à Genève, où il s'efforçait de faire abolir la messe[3] ; il préparait peut-être alors une nouvelle édition de son *Sommaire* qui parut au mois de décembre 1534 à Neuchâtel[4]. Il ne vit donc pas le député de Paris, et si celui-ci se fût réellement adressé à notre Réformateur pour avoir un exposé de la foi réformée, ce dernier l'aurait sans doute renvoyé à son *Sommaire* qui offrait un tout

[1] Merle d'Aubigné : Réform. au temps de Calvin, t. III, p. 135.
[2] Ibid. : t. III, p. 121-135.
[3] Herminjard : t. III, N° 482, n. 7 et 8 et N° 486, n. 2.
[4] Préface du Sommaire, édit. Genève, 1867, p. VII.

plus complet et dont le style, bien plus modéré que celui des Placards, n'eût peut-être pas attiré sur la France de si tristes conséquences.

Est-il vraisemblable que Farel se soit laissé entraîner à composer un écrit aussi violent que les *Articles sur les abus de la messe*[1], alors qu'il suivait avec le plus vif intérêt les démarches tentées pour amener une conciliation entre catholiques et protestants*. « Farel, » nous dit M. Merle d'Aubigné, « croyait qu'un « sujet ne devait pas s'élever contre son seigneur, mais que si le « roi de France commandait une chose défendue par le Roi du « ciel, il fallait obéir à celui qui était le maître de l'autre[2]. » Sans doute, mais nous voyons par sa conduite à Aigle, qu'il sait à l'occasion user de ménagements, comprendre les difficultés d'un gouvernement, et qu'il a appris à patienter. Disons en outre, que l'auteur des Placards, en déclarant que dans la Cène « Jésus nous est donné en nourriture éternelle, » nous semble presque émettre une idée calviniste, idée que Farel ne partageait point alors, ou tout au moins dont nous ne trouvons aucune trace ni dans *La Manière et Fasson*, ni dans l'édition du *Sommaire* de 1534, ni dans ses lettres. Enfin, nous ne pouvons admettre que Farel ait publié un écrit de cette importance sans consulter ses amis, sans au moins leur en parler, et il n'y a dans sa correspondance aucun indice de ce genre.

Qui donc doit être regardé comme l'auteur des Placards? Un petit traité de *la Saincte Eucharistie* dont les *Articles véritables* ont été presque textuellement extraits, nous mettra sur la voie, puisque son auteur expose dans la préface les raisons qui l'ont engagé à les écrire et à les répandre. « Ce traité, » dit M. Herminjard[3] « n'est point l'œuvre de Farel. L'exposition aisée, le style vif « et rapide, l'usage même de certains mots particuliers à l'au- « teur du susdit traité, tout révèle une autre origine. Ce

* Les Placards avaient pour titre : *Articles véritables sur les horribles, grands et impossibles abus de la messe papale*. Ils furent affichés dans la nuit du 18 octobre 1534.

[1] Lettre à Du Bellay de septembre 1535. Herminjard : t. III, N° 530.
[2] Merle d'Aubigné : Réform. au temps de Calvin, t. III, p. 123 et 124.
[3] Herminjard : t. III, N° 485, n. 4.

« n'est pas non plus la manière facile, mais prolixe, de Pierre « Viret. Aussi acceptons-nous sans réserve le témoignage d'un « collègue, d'un ami intime de Farel qui atteste que « ces Pla- « cards avaient été faits à Neuchâtel en Suisse par un Antoine « Marcourd[1]. »

A l'arrivée de Féret, Marcourt, qui était alors un des pasteurs les plus marquants de Neuchâtel, crut pouvoir extraire du traité qu'il allait publier sur l'Eucharistie, les articles contre la messe, et les faire imprimer sans prendre l'avis de ses collègues. De là, le silence complet sur cette affaire, dans les deux lettres que Fr. du Rivier et G. Grivat écrivent à Farel le 8 octobre et le 11 décembre 1534[2]. Ajoutons que Marcourt semble avoir fait de l'Eucharistie une étude spéciale, puisqu'il est l'auteur d'un autre traité, intitulé *Déclaration de la messe*, qui parut cette même année 1534 et fut réimprimé en 1544. Farel y renvoie les lecteurs du *Sommaire*[3].

Nous avons parlé d'essais de conciliation auxquels Farel témoigna une vive attention. Qu'est-ce à dire? Ce Farel qui à Meaux était l'enfant terrible des partisans des idées nouvelles, qui à Bâle flétrissait en termes énergiques les tergiversations d'Erasme, qui en chaque occasion s'offrait à tout endurer, la mort même, si par la sainte Écriture on lui prouvait qu'il s'était trompé, cède-t-il, lui aussi? Et fatigué de la lutte, veut-il par de sages concessions attirer dans ses rangs le roi très-chrétien? Nous ne le pensons pas, et sa lettre à Du Bellay nous donne la certitude que la maturité de l'âge ne vint point affaiblir sa fermeté première.

Il y avait dans le monde catholique, nous l'avons déjà dit, un parti qui rêvait une réforme sans schisme, et qui, une fois le schisme consommé, travailla sans cesse à y mettre un terme. En France, ce parti se groupait autour de la reine de Navarre, et nombre d'évangéliques se prêtaient à la réalisation de ce des-

[1] Actes et gestes de Froment. Manuscrit orig. Archives de Genève. Cité par M. Herminjard : t. III, N° 485, n. 4.

[2] Herminjard: t. III, N°s 482 et 487.

[3] Sommaire. Genève, 1867, p. 41.

sein ; c'étaient Le Fèvre, Roussel, etc., chez les réformés ; Mélanchthon, chez les luthériens ; parmi les catholiques français, citons principalement l'évêque Jean Du Bellay et son frère Guillaume, habile diplomate qui fut la cheville ouvrière de toutes ces négociations. A son retour d'Espagne, François Ier chercha à se rapprocher des princes protestants d'Allemagne, et soit politique, soit désir de céder aux instances de sa sœur, il ne se refusa pas à des tractations qui, si elles aboutissaient, devaient mettre fin aux dissensions religieuses, et rendre la paix au royaume. Il était même question d'appeler Mélanchthon à Paris, quand tout fut compromis par l'affaire des Placards. Cependant en 1535, G. Du Bellay reprenait ses négociations ; on lui avait sans doute représenté Farel comme le principal obstacle à tout arrangement et, dans une lettre qui n'a pas été retrouvée, il paraît qu'il avait cherché à le gagner, l'assurant qu'il ne doutait point de la victoire des évangéliques malgré leur petit nombre et la puissance de leurs adversaires. Farel, dans sa réponse, proteste de son attachement au roi, déclare qu'il est loin de vouloir contrarier ses projets ; et quant à la conférence proposée, il l'appelle de tous ses vœux. Cependant, une lecture même superficielle de la lettre montre aisément que Farel n'entend faire aucune concession ; il veut une dispute, mais pour faire triompher la vérité en réduisant au silence les sorbonistes, qu'il compare aux prêtres de Baal dans leur lutte avec Élie. Il tient la victoire pour si positive, qu'il s'offre, lui « petit esprit et qui passe, dit-il, pour nul parmi les théologiens, à descendre seul dans l'arène, pour combattre les docteurs les plus instruits, » ne refusant pas de mourir s'il est convaincu d'erreur [1].

On le voit, il ne s'agit point ici de concession, ni de compromis. A Aigle, et pendant ses missions sous le patronage de Berne, Farel sait attendre, et, tout en allant aussi loin que possible, il cherche à ne pas créer à la république de Berne d'embarras sérieux. C'est ainsi qu'il se plie aux temporisations de ce gouvernement ; mais, s'il comprend qu'on procède avec lenteur auprès de populations ignorantes, qu'on donne aux cœurs le temps de se réveiller, aux intelligences celui de se re-

[1] Lettre à Du Bellay. Herminjard : t. III, N° 530.

connaître, pour juger elles-mêmes de la vérité de ce qu'on leur prêche; remarquons que, chez eux, les Bernois avaient hautement proclamé la Réforme et ce n'était qu'au delà de leurs frontières qu'ils modéraient le zèle de Farel. Mais ici, Farel se trouve en face d'une situation toute différente et il ne peut tolérer que la vérité, une fois reconnue, ne soit pas proclamée. Il ne laissera pas la lumière sous le boisseau, mais au contraire, il la veut tenir haut levée, afin qu'elle serve de point de ralliement aux âmes droites et pieuses, que de son éclat les impies soient confondus.

C'est de Genève que Farel écrivait à Du Bellay la lettre dont nous venons de parler. La messe venait d'y être abolie par le Conseil, et la Réforme pouvait y être considérée comme proclamée *. Christophe Fabri était dans le Chablais [1], Antoine Saunier dans les vallées vaudoises du Piémont ou à Neuchâtel [2]; Viret appelé à Lausanne avait consenti à s'y établir [3], Farel n'avait donc autour de lui personne qui fût réellement capable de l'aider dans sa tâche [4], et cependant il lui fallait, d'une part, veiller sur les Églises qu'il avait instituées en Suisse; d'autre part, à Genève tout était à organiser: il fallait s'occuper de la cure d'âmes, pourvoir à la prédication dans cette ville et dans la campagne, songer à l'instruction de la jeunesse et à l'enseignement théologique.

On comprend qu'il ne pouvait supporter, à lui seul, le poids de la tâche qu'il avait entreprise; il avait besoin d'un aide, capable d'établir sur de solides bases ce qu'il essayait de fonder. Cet aide fut Calvin. « Dieu soit béni et loué, » écrit Farel en 1564 [5],

* Cette décision du Deux Cents est du 10 août 1535; celle du Conseil Général est du 21 mai 1536 [6].

[1] Herminjard : t. IV, N° 549, et n. 1.
[2] Herminjard : t. III, N° 528, n. 2; t. IV, N°s 552, 555, n. 10.
[3] Herminjard : t. III, N° 541, n. 7.
[4] A. Roget : Les Suisses à Genève. Genève, 1864, in-8°, t. II, p. 270.
[5] Herminjard : Corr. des Réf. Prospectus. Genève, 1864, N° XII.
[6] Roget : op. cit., p. 234. Herminjard : t. III, N°s 522, 560, n. 13.

que de sa grâce, là où je n'y avais jamais pensé, m'a fait rencontrer notre frère tant cher et tant nécessaire. »

Avant d'étudier l'influence que ce grand homme exerça sur le disciple de Le Fèvre, nous allons résumer les idées théologiques de Farel en 1536.

CHAPITRE V

Exposé de la doctrine de Farel.

§ 1. Écriture sainte.

Farel enseigne que la Bible renferme la règle infaillible et entièrement suffisante de la foi, il distingue cependant le contenant du contenu et repousse la théopneustie :

« La sainte Écriture, tant du Vieux que du Nouveau Testa-« ment, *contient* purement ce que nous devons faire, c'est-à-dire, « ce que nous devons sentir et croire de Dieu notre Père..., car « les écrivains sacrés sont inspirés par l'esprit de Dieu..., aussi « n'y faut-il rien ajouter ni retrancher. »

« Pour enseigner, instruire, corriger, admonester, il n'y a « d'autre doctrine que celle qui est *contenue* dans l'Écriture, « c'est la seule qui nous permette de juger de quel esprit est « animé celui qui parle..., si nos intentions viennent réellement « de Dieu [1]. »

« En matière de salut, tout ce qui n'est pas *clairement et net-« tement fondé* en l'Écriture doit être rejeté [2]. »

Farel blâme ceux qui tirent leurs doctrines de versets isolés; il recommande dans l'interprétation d'avoir égard au contexte et au but de l'auteur; de comparer les passages les uns avec les autres, afin de les éclairer réciproquement et d'extraire de l'ensemble des Écritures le sens général [3].

[1] Summaire et briefve declaration d'aucuns lieux fort necessaires a un chascun chrestien (l'édition *princeps* est de 1524. La réimpression de M. le professeur Baum [Genève 1867] est faite d'après l'édition de 1534, édition qu'il croit conforme à l'original), ch. XV. — Lettre à Haller du 5 mars 1535. Herminjard : t. III, N° 409. — Lettre à Galéot du 7 septembre 1527. Herminjard : t. II, N° 204.

[2] Sommaire, ch. XXXVI.

[3] Ibid., ch. XV.

Il demande que l'Écriture soit étudiée avec « crainte et révé- « rence de Dieu..... qui seul en donne la vraie intelligence [1]. » Interrogé sur la différence qui existe entre l'économie de l'Ancien Testament et celle du Nouveau, Farel montre que, sous l'ancienne alliance, Dieu s'adresse aux sens du peuple qui de son côté obéit par crainte; tandis que dans la nouvelle alliance Dieu parle au cœur, et veut que l'amour soit le mobile de notre obéissance [2]. Quant à la loi de Moïse, il avoue qué « tout ce fracas de cérémonies, ces mortifications de la chair, cette multitude d'offrandes et de sacrifices, » ne signifient plus rien, puisque nous n'avons jamais été des nations soumises à ces lois; les circoncis seuls étaient tenus de les exécuter. Il reconnaît toutefois que les ordonnances mosaïques nous offrent des enseignements, mais des enseignements cachés que Jésus et ses apôtres nous donnent d'une manière claire. C'est donc à la lumière de l'Évangile qu'il nous faut étudier les écrits du Vieux Testament [3].

C'est à l'Écriture que Farel en appelle sans cesse, comme preuve de la fidélité de sa prédication; c'est sur elle qu'il se fonde pour repousser les traditions inventées par les hommes; c'est la Bible à la main qu'il renverse les images, détruit les reliques et abat la puissance romaine. Qui saurait mieux, en effet, nous renseigner sur les choses saintes que ce livre où l'on sent d'un bout à l'autre l'empreinte divine! Où irions-nous puiser le fondement de notre foi et de nos espérances, si ce n'est dans les écrits de ces hommes de Dieu qui, ou bien ont connu Jésus, ou bien furent les instruments préparés par le Créateur, pour accomplir cette révolution toute providentielle, qui a transformé et comme rajeuni l'ancien monde.

§ 2. Trinité.

Farel a été soupçonné et même accusé d'arianisme [4]. Rien n'était plus loin de sa pensée et nous sommes sûr qu'il avait

[1] Sommaire XV. — Ép. aux Lecteurs (1524). Herminjard : t. I, N° 107.
[2] Lettre à Haller. Herminjard : t. III, N° 409.
[3] Sommaire, ch. XV. — Lettre à Haller.
[4] Lettre de Haller à Bullinger du 7 mai 1531. Herminjard : t. III, N° 461.

fort peu d'estime pour le grand hérétique du IV[me] siècle. Toutefois, en lisant attentivement ses œuvres, nous voyons que dans plusieurs passages il paraît s'écarter des idées trinitaires fixées dans les conciles grecs. Ainsi, de nombreuses phrases semblent impliquer la négation de la personnalité du St-Esprit, qui pour lui est plutôt l'esprit de Dieu et l'esprit du Christ [1]. Quant aux deux autres personnes de la Trinité, nous rencontrons presqu'à chaque page des expressions tendant à en faire deux personnes complétement distinctes, dont l'une serait subordonnée à l'autre. Par exemple :

« Grâce et paix vous soient de la part de Dieu notre père et de Jésus-Christ séant à la droite du Père [2]. »

« Dieu qui peut seul effacer nos péchés à cause de lui-même par Christ notre médiateur [3]. »

« Dieu n'a pas permis à son Fils d'enfreindre même un point de la loi ou des prophètes, mais de les compléter [4]. »

En revanche, nous trouvons dans ses ouvrages quelques déclarations qui peuvent s'interpréter dans un sens trinitaire et encore sont-elles bien peu concluantes.

Ainsi Farel nous parle de l'homme qui « par l'attraction du Père Très-Saint, sous le souffle et l'action du Saint-Esprit est devenu membre de celui [Jésus-Christ] qui s'est anéanti... etc. [5] »

Il nous parle également de « la prière pour la descente de l'Esprit par la venue de qui nos cœurs sont amenés à Dieu [6]. »

« Comme Dieu, » dit-il encore, « ainsi que le Saint-Esprit l'avait prédit [7]. »

D'où viennent ces tendances chez Farel? De sa parfaite connaissance de l'Écriture; il la possédait si complétement qu'il aimait tout particulièrement à exprimer ses pensées sous une forme biblique. Or la Bible, pour quiconque l'étudie sans sys-

[1] Lettre à Galéot du 7 septembre 1537. Herminjard : t. II, N° 204. — Sommaire, *passim*.

[2] Lettre à Pomeranus (octobre 1525). Herminjard : t. I, N° 163. — Lettre à Hanoier (1528). Herminjard : t. II, N° 214.

[3] Lettre à Galéot. — Sommaire, *passim*.

[4] Ibid.

[5] Lettre à Galéot.

[6] Lettre à Hanoier.

[7] Lettre aux Évangéliques de Genève. Herminjard : t. II, N° 387.

tème philosophique conçu d'avance, se ne présente pas comme trinitaire. Hâtons-nous de le dire cependant, si notre auteur semble enclin à abandonner l'opinion traditionnelle sur le point qui nous occupe, ce ne furent jamais que des tendances dont lui-même n'eut guère conscience; l'effort de la pensée théologique des Réformateurs portant d'une manière toute spéciale sur les questions de la Cène et du salut. On pourra peut-être regretter que le socinianisme n'ait pas paru dès les premiers jours de la Réforme, car s'il n'eût pas modifié les idées de Farel sur la doctrine trinitaire, il l'aurait tout au moins amené à se prononcer plus nettement.

On a encore accusé Farel de nier la divinité de Jésus-Christ [1]; c'était une pure calomnie, et pour la réfuter, il suffira de citer ces mots que nous empruntons à la préface de son traité sur l'*Oraison dominicale*: « Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme [2]. » Ce qui a pu donner quelque apparence à cette accusation, c'est que Farel exalte sans cesse et d'une manière toute particulière la personne du Père; c'est Dieu qu'il faut seul adorer, c'est lui qui a eu pitié de nous, c'est lui qui nous donne la foi, qui nous retire de l'erreur, c'est lui qui nous sauve, par Christ sans doute, mais Jésus n'est que le moyen de notre salut, Dieu seul en est l'auteur, et il semble parfois que c'est à lui seul que nous devons témoigner notre reconnaissance [3].

On comprend qu'à peine affranchi des nombreuses entraves que le catholicisme du moyen âge interposait entre l'homme et Dieu, Farel tout saisi de gratitude pour ce Dieu qui l'a délivré des superstitions papistes, et qui par l'envoi de son Fils lui révèle son amour et lui donne l'assurance de son pardon; on comprend, disons-nous, que dans l'élan de sa reconnaissance Farel soit conduit à laisser peut-être quelque peu de côté la personne du Sauveur, et veuille presque ne voir que Dieu, ne s'attacher qu'à lui, ne prier que lui. Reconnaissons toutefois que dans les évangiles, Jésus, sans infirmer en rien sa divinité (et nous ne voudrions pas qu'on crût que nous le méconnaissons), insiste prin-

[1] Lettre de Grynæus à Farel (novembre 1535). Herminjard: t. III, N° 533.
[2] Cette préface est de 1524. Herminjard: t. I, N° 107.
[3] Sommaire, chap. I, XIII et *passim*.

cipalement sur son humanité. Comment, en effet, pourrait-il être notre ami, notre guide, notre parfait modèle, s'il ne s'était montré « semblable à nous[1]. » Jésus en outre rapporte tout à son Père: « Je ne fais rien de moi-même, mais je dis ce que mon Père m'a enseigné[2]. » Eh bien, Farel imitant notre divin Maître remonte du Fils au Père, qui l'a envoyé. Voilà ce qui peut aussi nous expliquer cette nuance particulière de sa théologie.

Nous verrons du reste dans notre seconde partie que, sans perdre en rien de cette communion intime avec Dieu, Farel est appelé à donner plus d'importance à la personne comme au rôle de Christ.

§ 3. Péché et libre arbitre.

Farel admet le péché originel, la chute complète de l'homme provenant de celle d'Adam et, par suite, son incapacité radicale à faire le bien; livré à lui-même, il ne mérite que damnation. Notre Réformateur insiste sur « la méchante et damnée concep- « tion et nativité qui est en péché, par laquelle l'homme est fait « et naît fils de colère.... » Il nous dit que l'homme est *naturellement* mauvais et d'autant plus rempli d'iniquité qu'il a plus d'apparence de sainteté et de justice; il assure que quiconque n'a pas été renouvelé par la grâce de Dieu ne peut que mal faire, ne désire que le mal[3].

Quant à la cause du péché, nous ne voyons pas que notre auteur l'ait sérieusement envisagée; il croit au diable, cela est évident, et le nom de Satan se trouve à chaque instant sous sa plume. C'est à l'esprit du mal qu'il faut attribuer toutes les erreurs et les machinations de Rome; son but est d'empêcher le règne de la parole de Dieu, ce qui s'explique facilement, remarque Farel, car c'est par l'Évangile seul qu'on peut parvenir au royaume éternel et Satan qui en est tombé par orgueil cherche à en défendre aux hommes l'accès[4].

[1] Hébreux II, 17.
[2] Jean VIII, 28.
[3] Sommaire, ch. VI, XXI, II, XIII, III.
[4] Ibid., ch. V, XXXV.

Farel a écrit sur le **Libre Arbitre** un opuscule qui ne nous est pas parvenu [1]; cette perte est d'autant plus sensible qu'il ne traite nulle part ailleurs cette matière d'une manière spéciale. Dans une lettre à Capiton et à Bucer, il raconte que ce qui l'éclaira sur le pouvoir du libre arbitre, ce fut une aventure de voyage: A son départ de Strasbourg, en octobre 1526, il s'égara une nuit, dans des marais d'Alsace; il comprit que Dieu l'avertissait ainsi, par sa propre impuissance dans les petites choses, de son peu de pouvoir dans les grandes [2]. Les idées de Farel sur le péché et ses conséquences suffisent du reste à montrer que dans sa pensée, si l'homme a jamais eu son libre arbitre, il en fut privé par la chute d'Adam.

§ 4. Rédemption.

Loin de se demander comment l'amour de Dieu peut se concilier avec sa justice, loin de s'inquiéter de toutes les questions agitées par les théologiens sur la mort du Christ, Farel s'appuyant sur ces paroles de Jésus: « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils au monde afin que quiconque croit en lui ne périsse pas mais qu'il ait la vie éternelle, » — Farel proclame que la venue du Christ sur la terre, est dans les desseins de l'Éternel le moyen et le seul moyen, par lequel puisse s'effectuer notre réconciliation avec Dieu et par suite notre salut.

« Il n'y a autre chose sous le ciel en quoi on puisse être sauvé,
« sinon au nom de Jésus. »

« Aucun feu, aucun remède ne peut laver plus puissamment
« que le sang du Christ [3]. »

Comme on peut le comprendre déjà par ces citations, Farel enseigne nettement que la mort de Jésus est une mort expiatoire; voici quelques passages dans lesquels sa pensée est exprimée avec plus de clarté encore : « Il faut croire que Jésus a
« porté nos péchés et la peine que nous devions porter, offrant
« son corps et son sang pour la purification de nos âmes. »

[1] Lettre à Bucer du 10 mai 1529. Herminjard : t. II, N° 256.
[2] Lettre du 25 octobre 1526. Herminjard : t. I, N° 183.
[3] Sommaire, ch. XXXI. — Lettre à Hanoier (1528). Herminjard : t. II, N° 214.

« La rémission des péchés, dit-il aussi, s'obtient par la mort « et la passion de Jésus et par le sang qu'il a répandu. » « Jésus a tout payé ce que le fidèle devait pour ses péchés[1]. » Il nous parle de « l'*ire de Dieu* que la mort de Christ a *apaisée*, » et assure que Dieu « se tient *pleinement content* de ce que Jésus a souffert « pour nous[2]. » D'autre part, il enseigne que Dieu *réconcilie le monde à lui* par l'envoi de son Fils[3], paroles qui, prises à la lettre, démentiraient la croyance à la substitution que les précédents passages semblaient affirmer.

On pourrait presque dire qu'une seule chose le frappe dans la scène du Calvaire, c'est l'assurance que nos péchés nous sont remis; dès lors, certain de sa réconciliation avec Dieu, il se hâte de célébrer de nouveau l'immensité de l'amour de Dieu dont il fait le seul auteur de notre salut : « C'est Dieu seul qui efface nos péchés, » « à cause de lui-même, » ajoute Farel voulant bien indiquer que Dieu ne nous sauve ni à cause de nos mérites, ni par considération de ce que nous pouvons être ou faire, mais gratuitement, par pure bonté, parce qu'il le veut pour sa gloire, « à cause de lui-même, » enfin[4].

§ 5. Justification.

Profondément scandalisés par la prédication des indulgences, les Réformateurs s'élevèrent avec beaucoup de force contre la doctrine catholique du salut. Après avoir déclaré que Jésus a pleinement satisfait pour nos péchés, ils enseignèrent que l'homme a besoin d'être couvert de la justice de Christ pour oser se présenter devant Dieu. Ce point de vue, quoique peu développé, n'est pas étranger à Farel; il nous recommande dans son *Sommaire* de mettre toute notre assurance en Jésus seul et en sa justice :

« Par sa vie parfaite et immortelle, dit-il, notre mort est « abolie. Par la sainteté, justice, pureté et innocence infinie

[1] Sommaire, ch. XXXI, III, XVIII, XL.
[2] Ibid. ch. XXXI.
[3] Ibid, ch. III.
[4] Lettre à Haller du 5 mars 1533. Herminjard : t. III, N° 409. — Sommaire, ch. XI; XXX.

« qui est en lui [Jésus], toute notre méchanceté et iniquité est « abîmée [1]. »

La seule condition que Dieu mette au salut, c'est la foi :

« Quiconque espère se sauver et être justifié par ses propres forces et non par sa foi, il s'élève lui même...... Son impiété l'aveugle [2]. »

§ 6. Foi.

« Sentir, expérimenter et connaître tout à la fois que Dieu est « bon, parfait, puissant et sage, qu'il est notre père, que pour « l'amour de soi-même il nous a élus pour ses fils, nous sauvant « et nous rachetant par Jésus-Christ notre sauveur [3], tandis que « par la profondeur de notre misère, nous méritions la mort [4]. » Telle est la foi.

Cette foi n'est point aveugle, Farel veut connaître ce qu'il croit:

« Comment aurais-je cru ce que je ne comprenais pas, » écrit-il à Martin Hanoier [5]. Elle ne consiste cependant pas uniquement dans le fait de pouvoir admettre telle ou telle croyance ; il faut encore avoir *expérimenté et senti*, par le cœur sans doute, ce que l'intelligence a admis, et même, si ce n'était peut-être trop presser les termes, nous dirions que l'expérience doit précéder l'intelligence.

Plusieurs passages nous montrent que la conception que Farel se fait de la foi, n'est pas dépourvue d'un certain mysticisme. Ce n'est donc pas seulement une foi de tête, mais aussi et avant tout une foi de cœur. La place donnée au mot *sentir* dans la définition ci-dessus, en serait à elle seule une preuve; en voici une autre dans la citation suivante:

« La foi ne peut conduire à autre qu'à Dieu, ne se peut tenir

[1] Sommaire, ch. III.

[2] Thèse VIII de la dispute de Bâle (février 1524). Herminjard : t. I, N° 91.

[3] Sommaire, ch. XI. Ce sont les mêmes expressions dont s'est servi Farel, la contexture seule de la phrase a été quelque peu modernisée.

[4] Sommaire, *passim.*

[5] Lettre de 1528. Herminjard : t. II, N° 214.

« qu'en Dieu, ne peut recevoir que ce qui est de Dieu, tout « lui est sans valeur auprès de Dieu; rien ne lui plaît que « Dieu et sa voix [1]. »

La foi s'acquiert ou se conserve par la connaissance de la Parole de Dieu [2], mais elle est toujours un don de Dieu [3]. C'est elle qui est « le vrai viatique, c'est par elle que nous sommes sauvés, adoptés [4]. »

Si pour Farel, avoir la foi, c'est avoir une vive reconnaissance pour la bonté de Dieu qui nous sauve, c'est aussi avoir un sentiment profond et une réelle tristesse de notre péché. Farel en effet nous parle d'une « contrition du cœur; » « ce n'est « point, ajoute-t-il, une froide déplaisance, ni une douleur « feinte, mais un grand trouble et une puissante émotion dont « le cœur est tellement affligé qu'il en est tout brisé et rompu. » « Car, pénétré de l'idée que par ses transgressions il ne peut s'attendre qu'à l'indignation de Dieu dont la loi juste et sainte le voue à la perdition, le pécheur en est tout terrifié. Dans cette affreuse angoisse, il se réfugie dans la seule et infinie bonté de Dieu, recourant à lui comme au Père de toute miséricorde. Et Dieu « ne méprise pas ce cœur ainsi brisé et rompu, mais le reçoit à grâce et à mercy, lui conférant toute consolation et parfaite joie [5]. »

§ 7. Œuvres.

Tout en s'élevant, comme ses collègues, contre le mérite des œuvres, tout en montrant que, quoi que nous fassions, nous serons toujours des serviteurs inutiles [6], Farel exige cependant du chrétien l'amour de Dieu et du prochain, une vie sainte et pure, en un mot, toutes les vertus que nous appelons chrétiennes. Sa prédication au besoin en serait une preuve, et nous le voyons lui-même

[1] Sommaire, ch. XI.

[2] Épître aux Évangéliques de Genève du 26 juillet 1532. Herminjard: t. II, N° 387. Farel a écrit : « La foi *est* par l'ouïe de la Parole de Dieu. »

[3] Ép. aux Lecteurs (1524). Herminjard : t. I, N° 107.

[4] Lettre à Hanoier. Herminjard: t. II, N° 214.

[5] Sommaire, ch. XXIX.

[6] Ibid. ch. XII.

faire tous ses efforts pour réformer les mœurs [1]. Aussi, quoiqu'il répète sans cesse que nous ne pouvons que mal faire, prétendre que l'homme qui a la foi n'a pas à s'inquiéter de sa conduite, ce nè serait pas interpréter fidèlement sa pensée ; mais pour Farel, si nous devons vivre saintement, aimer Dieu et le prochain, ce n'est point pour acquérir le salut, — Dieu nous le donne gratuitement, — ce n'est point pour nous sanctifier, — Jésus est notre sanctification ; — c'est par reconnaissance pour Dieu, par souci de sa gloire :

« L'homme renouvelé doit lutter contre les affections de la « chair et du vieil homme, tendant non-seulement à l'honneur « et gloire de celui qui peut et fait tout, notre bon père éternel, « mais ayant pleine confiance en lui, l'aimant de notre cœur, « et pour l'amour de lui, en tout bien édifiant et secourant notre « prochain [2]. »

Pour Farel, si nous accomplissons de bonnes œuvres, c'est grâce à l'esprit de Dieu qui agit en nous, nous n'avons donc pas de mérite à nous en acquitter [3].

Emporté par sa polémique contre le mérite des œuvres, Farel nous semble n'avoir pas toujours insisté avec suffisamment de clarté sur ce fait, que les œuvres se trouvent être la conséquence et comme la preuve de notre foi. Sans doute, nous ne pouvons par nous-mêmes gagner le ciel, et la vie éternelle est et sera toujours un pur don de Dieu, mais c'est une exagération fâcheuse que de refuser à la vie chrétienne un effet sanctifiant. Nous aurons du reste à constater, dans notre seconde partie, que les idées du Réformateur ont subi à cet égard de sensibles modifications.

§ 8. Prédestination.

Les premiers écrits de Farel dénotent sur la prédestination des pensées encore bien confuses, et ne nous offrent sur ce point que de simples affirmations. L'on peut dire cependant que

[1] Lettre au Conseil de Berne (juin 1527). Herminjard : t. II, N° 198.
[2] Sommaire, ch. IX.
[3] Ibid., ch. XXI.

quant aux élus, l'équivoque n'est pas possible; leur prédestination au salut est hautement annoncée : Il nous parle des élus « écrits et nombrés au livre de vie avant que le monde fût [1]. » « La rédemption, dit-il encore, a eu lieu afin que le propos et « ordonnance immuable de Dieu fût accompli et que ceux qui « avant le commencement du monde avaient été ordonnés à vie, « en eussent jouissance et possession [2]. »

Quant aux réprouvés, d'un côté il déclare dans la *Manière et Fasson* que « Jésus s'est offert à son Père pour notre rédemp- « tion, mourant pour nous assembler, nous *tous* qui étions « épars, afin que *tous*, nous fussions un corps et une même « chose [3]; » d'autre part, il nous parle dans son *Sommaire* des « enfants de colère *ordonnés* à la mort, » envers qui Dieu n'use de patience et de tolérance, que pour mieux faire ressortir sa très-grande bonté envers « les enfants de miséricorde » [4]. Il enseigne que rien ne sert au réprouvé; fût-il instruit des apôtres ou de Jésus-Christ lui-même, eût-il toutes les vertus et le don des miracles, rien ne peut empêcher sa perte [5]; tandis que les élus sont sous la protection toute particulière de Dieu, qui ne permet jamais que le péché ou la mort l'emportent sur eux [6].

§ 9. Résurrection et Jugement.

Farel regarde la résurrection de Jésus comme le gage de la nôtre; il croit qu'après la mort les âmes entrent dans une sorte de repos jusqu'à la résurrection des corps [7].

La résurrection aura lieu au moment de la venue de Jésus-Christ; les élus et les réprouvés y auront également part [8]. Cette assertion semble prouver que Farel n'admet pas de millenium.

[1] Sommaire, ch. XLII et XLI.

[2] Ibid. ch. I.

[3] La Maniere et Fasson quon tient es lieux que Dieu de sa grace a visités (réimp. d'après l'édit. originale de 1533, par J.-G. Baum. Strasbourg, 1859), p. 51 et 52.

[4] Sommaire, ch. XLI.

[5] Ibid. ch. XLII.

[6] Ibid. ch. XIII.

[7] Ibid. ch. XL.

[8] Ibid. ch. XLII.

Immédiatement après la résurrection suivra le jugement: les élus y recevront la gloire qui leur est promise, les réprouvés et le prince d'iniquité, leur salaire; ceux-ci seront condamnés à la mort éternelle [1].

§ 10. Église.

L'Église, dont Jésus est le seul chef, se compose de tous ceux qui, par la foi, sont unis aux Christ dont ils sont les membres. « Là où deux ou trois seront assemblés au nom de Jésus, là est l'Église. » Elle a pour base non des ordonnances humaines, mais la vraie communauté de foi en notre seigneur Jésus-Christ. Farel ajoute que tous les membres de l'Église doivent se regarder comme égaux et si l'un paraît plus grand il doit s'asservir aux autres. Celui qui interprète n'est pas plus grand que les autres, puisqu'il interprète non pour lui, mais pour eux [2].

§ 11. Pasteurs et Fidèles.

Le pasteur doit avoir Jésus pour constant modèle; il s'oublie lui-même pour mieux nourrir ses paroissiens de la Parole et les amener à la vie et au salut [3]. Il ne doit annoncer aux fidèles que ce qu'il croit parfaitement, et ce qu'il regarde comme réellement conforme à la sainte Écriture [4], et Farel ajoute judicieusement que l'on n'a pas à craindre d'être obligé de changer d'avis, si ce que l'on enseigne repose toujours sur l'expérience et sur une foi très-ferme [5]. Farel ne reconnaît aux pasteurs d'autre *puissance* que celle qui consiste à travailler à l'édification et à l'instruction du peuple par la pure et simple parole de Dieu [6]. — On s'accordera, nous l'espérons, à regretter avec nous que ce

[1] Sommaire, ch. XLII.

[2] Ibid. ch. XVI. Ép. aux Nonnains de Vevey du 14 décembre 1527. Herminjard: t. II, N° 210.

[3] Sommaire, ch. XXXIV.

[4] Ibid.

[5] Lettre à Pomeranus (octobre 1525). Herminjard: t. I, N° 163.

[6] Sommaire, ch. XXXV.

point de vue du Réformateur n'ait pas été admis dans tous les pays protestants.

Quant aux **Fidèles**, il leur recommande d'examiner avec soin si ce que le pasteur leur prêche est bien conforme à l'Écriture, et dans ce cas, de croire à ce qui leur est annoncé, non pas à cause de celui qui prêche, mais parce que c'est la Parole de Dieu [1].

D'après une lettre de Gérard Roussel, adressée à Farel en réponse à une épître qui ne nous est pas parvenue, celui-ci semblerait désirer que les pasteurs fussent nommés par les fidèles eux-mêmes [2].

Ces quelques mots exceptés, nous n'avons pas de renseignements sur les idées que se faisait alors l'auteur du *Sommaire* sur l'organisation de l'Église.

§ 12. Excommunication.

Farel se fondant sur le passage de saint Matthieu [3] requiert l'application de cette peine lorsqu'un homme repris d'abord « en particulier, puis par toute une paroisse refuse, de s'amender. » Cette peine disciplinaire est employée « afin que par la honte et la tristesse que le coupable en retire, il s'amende laissant son péché ; » car « c'est une correction aimable et pleine de charité pour tirer les pauvres de leurs péchés. » Farel a soin de rappeler qu'il ne faut point haïr l'excommunié, mais l'aimer et le corriger comme un frère ; il ajoute que la communauté doit prier pour le salut du coupable [4] ; car si nous devons nous attacher à fuir le péché et le vice, il faut en même temps ne pas repousser le pauvre pécheur tout chargé qu'il est d'iniquités, mais au contraire, l'aimer, prier Dieu pour lui et lui faire du bien, dussions-nous en retour n'en recevoir que du mal. — Bref, le chrétien traitera l'excommunié comme un infidèle ; on ne saurait s'approcher avec lui de la table sainte, mais on ne refusera point en toute autre occasion de manger et de boire avec lui, et cela pour le retirer de son péché [5].

[1] Sommaire, ch. XXXVI.
[2] Lettre de Gérard Roussel à Farel (juillet 1524). Herminjard : t. I, N° 104.
[3] Matthieu XVIII, 15-19.
[4] Sommaire, ch. XXXII.
[5] Lettre au Conseil de Berne (juin 1527). Herminjard : t. II, N° 198.

Telle est l'idée que Farel se faisait sur ce sujet; elle nous montre comment l'homme le plus vif peut-être de la Réforme, savait user de charité et de patience envers les pécheurs.

§ 13. Repos du Dimanche.

Dans une époque comme la nôtre, où l'on se préoccupe tant et certes non sans raison du repos hebdomadaire, il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner ici la pensée de Farel sur le quatrième commandement.

Il estime qu'en nous commandant le repos du septième jour, voulant qu'on le sanctifiât en ne faisant aucune œuvre servile, Dieu n'a pas entendu montrer que travailler en ce jour fût mal en soi, autrement il n'eût jamais donné l'ordre de gagner sa vie à la sueur de son front. Dieu a institué le sabbat afin que nous agissions avec charité, et qu'ayant compassion des ouvriers et des serviteurs nous ne les opprimions pas par un travail continuel, mais leur accordions un jour de repos sur sept. Quant au chrétien, il ne doit faire aucune distinction entre un jour et l'autre, entre temps et temps, année et année : car le fidèle de toute sa vie ne compte au fond qu'un jour qu'il s'efforce de sanctifier en toute pureté de cœur [1].

Quant aux **Fêtes**, nous dirons ici que Calvin, dans une de ses lettres, attribue à Farel et Viret le fait qu'à Genève on célébrait seulement les solennités tombant sur un dimanche (à savoir Pâques et Pentecôte), et nous apprend que cette organisation était déjà établie lors de son arrivée auprès de ces deux Réformateurs[2].

§ 14. Sacrements.

Farel déclare nettement que les sacrements ne sont que des symboles et que le fait d'y participer ne peut nous assurer la grâce de Dieu. Ils servent avant tout à conserver et augmenter la charité que les fidèles ont les uns pour les autres. « Le « chrétien, en effet, se sent plus porté à être charitable à l'égard

[1] Sommaire, ch. XXVIII.

[2] Epistolæ et Responsa. Éd. de Hanau. Ép. 118.

« de ceux qui ont la même foi et la même espérance que lui et « qui en font profession, qu'à l'égard des autres hommes [1].

Entrons maintenant dans plus de détails pour connaître mieux la pensée de Farel sur les deux sacrements qu'admettent les protestants, à savoir le Baptême et la Cène.

A. *Baptême.*

Farel distingue d'abord deux baptêmes : le baptême matériel visible, et le baptême invisible [2]: Le premier, par lequel on est visiblement reçu dans l'Église, ne rend pas la personne qui le reçoit bonne ou mauvaise, car les bons et les méchants le peuvent recevoir. Il ne faut donc point se présenter au baptême visible, à savoir le baptême d'eau, sans demander instamment à Dieu le don du baptême invisible qui est d'eau et de feu ; on l'obtient par la grâce [3].

D'après un passage de sa lettre à Galéot, il semblerait que Farel préférât le baptême des adultes, sans cependant repousser celui des petits enfants [4]. Peut-être les anabaptistes, sans leurs excès, eussent-ils gagné les Réformateurs à admettre, en quelque manière, leurs idées.

Quant au temps et au lieu où le baptême doit être célébré, notre auteur recommande de se régler sur la charité et l'édification de l'Église. Il veut toutefois que le baptême soit donné en pleine congrégation, afin que celui qui est baptisé soit reçu et réputé par tous comme frère et chrétien, et que tous prient Dieu qu'il lui donne d'être chrétien de cœur et non-seulement de nom [5].

B. *Cène.*

Farel cherche à bannir de l'Eucharistie toute croyance superstitieuse, et déclarant qu'on a erré en abandonnant le culte

[1] Sommaire, ch. XVIII.
[2] La Manière et Fasson (1533). Édit. cit., p. 12.
[3] Ibid. Édit. cit., p. 13.
[4] Herminjard : t. II, N° 204.
[5] La Manière et Fasson, p. 14 et 15.

en esprit et en vérité [1], il enseigne que ce n'est point le fait matériel de communier, qui peut sauver [2]. Voulant prouver que le pain ne saurait être le corps du Christ, il emploie le syllogisme suivant qui nous semble digne d'être rappelé : « Le pain, dit-il, n'est pas la chair de Jésus-Christ, parce que tous ceux qui mangent la chair de Jésus. doivent selon la parole même du Sauveur avoir la vie éternelle, et que tous ceux qui mangent le pain de la Cène n'ont évidemment pas la vie éternelle [3]. »

Dans une lettre qu'il adresse à Zwingli, il accepte complétement les idées de ce Réformateur [4] ; il nous semble [5] toutefois y avoir joint un certain mysticisme. Farel voit dans la Cène :

1° Un mémorial des souffrances du Christ mort pour nos péchés [6] ;

2° Un engagement pour les communiants de persévérer jusqu'à la fin et de ne pas se séparer de la foi de l'Évangile ;

3° Un lien de charité entre les chrétiens qui promettent, en s'approchant de la table du Seigneur, de s'aimer les uns les autres.

« La sainte table de notre Seigneur, » lisons-nous dans le *Sommaire*, « doit nous faire comprendre que nous sommes tous « un,..... qu'il faut nous garder de laisser les indigents man- « quer du nécessaire, car nous qui mangeons d'un même pain « et buvons d'un même calice, nous sommes tous un même « corps [7]. »

4° C'est une nourriture spirituelle :

« En prenant le pain et en buvant le vin, les fidèles doivent « être invisiblement nourris d'un même pain spirituel, à savoir : « la sainte parole de vie, l'Évangile du salut, afin qu'ils vi- « vent tous d'un même esprit et d'une même foi [8]. »

Ce point de vue, remarquons-le, n'est pas encore celui de Calvin qui acceptera une manducation spirituelle de la chair

[1] Lettre de Roussel à Farel du 25 septembre 1525. Herminjard : t. I, N° 162.

[2] Sommaire, ch. XVIII.

[3] Lettre à Hanoier (1528). Herminjard : t. II, N° 214.

[4] Lettre du 9 juin 1527. Herminjard : t. II, N° 197.

[5] Sommaire, ch. XVIII. — La Manière et Fasson, p. 60. — Lettre à Pomeranus. Herminjard : t. I, N° 163.

[6] La Manière et Fasson, p. 12 et 13.

[7] et [8] Sommaire, ch. XIX.

du Christ, et Farel à cette époque ne faisait encore d'autre concession aux Luthériens que celle-ci renfermée dans la *Manière et Fasson* : « Le ministre peut dire en donnant la Cène : « Que le Seigneur qui est assis à la droite du Père, habite en vos cœurs par son saint Esprit [1]. »

Quant au nombre de fois qu'il faut prendre la Cène, et au temps dans lequel on doit la célébrer, Farel trouve que cela concerne chaque Église. Il conseille de songer en prenant ces diverses mesures, à l'édification du peuple et surtout à celle des ignorants. « Il faut, dit-il, choisir le temps le plus propice, « s'efforcer de se conformer à la coutume des autres Églises « afin de garder la paix avec tous et d'attirer les ignorants [2]. »

Cet exposé du développement religieux de Farel pendant la première période de son ministère est, comme nous l'avons vu, presqu'uniquement tiré de son *Sommaire*, de *La Manière et Fasson* et de sa correspondance. Il suffira à montrer qu'en 1536, les idées théologiques du Réformateur forment un tout complet à l'exception de la Justification et des rapports de la Foi et des Œuvres.

Quant aux influences qui agirent sur lui : en dehors de ses expériences intimes comme chrétien et comme prédicateur, l'on doit évidemment reconnaître celles de Zwingli et d'Œcolampade; ces théologiens étaient bien alors les plus marquants de la Haute-Allemagne.

Les impressions produites sur lui par la crise de sa conversion sont encore récentes; son abandon si complet à la volonté de Dieu et son entière confiance en l'amour de son Père céleste, impriment à ses idées un cachet tout particulier.

[1] La Manière et Fasson, p. 60.
[2] Ibid., p. 18 et 19.

SECONDE PARTIE

FAREL DEPUIS SA RENCONTRE AVEC CALVIN

1536-1565

CHAPITRE I

Farel à Genève.

§ 1. Premiers rapports entre Farel et Calvin.

On peut se demander, si les premiers rapports entre Farel et Calvin ne datèrent réellement que de la fin de juillet 1536 [1], et s'il ne serait pas possible de trouver entre ces deux hommes quelques traces de relations antérieures. Nous n'avons malheureusement rien de bien certain à dire sur ce sujet. Que Calvin connût l'existence de Farel, cela nous paraît hors de doute; le nom de notre héros était en juste renom auprès des réformés de langue française. Quant à Farel, cela est moins aisé à établir. Cependant, puisqu'il bénit Dieu de lui avoir fait rencontrer Calvin, là *où il n'avait jamais pensé* [2], on peut, ce nous semble, conclure qu'il avait auparavant entendu parler de l'auteur de l'*Institution*, et désirait fortement le voir: ils avaient d'ailleurs des relations d'amitié communes. C'était d'abord Robert Olivétan qui accompagna Farel chez les Vaudois en 1532 [3]. Il savait que diriger la Réformation dans les pays de langue française était une lourde tâche, dont le poids reposait principalement sur Farel. Celui-ci s'était sans doute plaint du manque d'ouvriers, et Olivétan dut l'entretenir de son jeune parent et des espérances que les amis de la Réforme pouvaient fonder sur ses talents, son savoir et sa piétié. En outre, Farel on le sait, s'intéressait vivement à la publication de la version de la Bible qu'Olivétan préparait. Cette traduction parut le 4 juin 1535 avec une préface de Calvin. Ce fait attira évidemment l'attention de notre Réformateur; et si,

[1] Herminjard : t. IV, N° 568, n. 3.

[2] Lettre de Farel à Fabri du 6 juin 1564. Herminjard : Corr. des Réf. Prospectus et Spécim. N° XII.

[3] Herminjard : t. II, N° 393, n. 1, 17.

comme le conjecture M. Herminjard, il avait lui-même préparé pour la préface de cette version quelques matériaux que son futur collaborateur aurait employés *, il nous sera permis de supposer, à ce sujet, entre Farel et Olivétan un échange de lettres, ou quelques conversations dans lesquelles le nom de Calvin dut être prononcé.

Ce n'est pas tout, l'édition *princeps* de la Bible d'Olivétan contient, outre la préface de Calvin, trois épîtres dédicatoires dont l'une a pour titre: *V. F. C. à nostre allié et confédéré le peuple de l'alliance de Sinaï*[1]. V. F. C. sont évidemment les initiales des noms Viret, Farel, Calvin. Maintenant, cette lettre a-t-elle été rédigée par les trois Réformateurs, ou seulement par l'un d'eux? se sont-ils concertés directement? ou bien, Olivétan leur a-t-il servi d'intermédiaire? ou bien encore celui-ci est-il le principal rédacteur? Quoi qu'il en soit**, cette lettre à elle seule suffit à prouver qu'avant 1536, ces deux hommes connaissaient réciproquement leur existence. En outre, Calvin arrivé à Bâle vers la fin de 1534, et sous le pseudonyme de Charles d'Espeville, y séjourna pendant l'année 1535 et les premiers mois de 1536 [3]. Il y rencontra Caroli qui se répandait en invectives contre Farel [4]. Il s'y trouva aussi en même temps que Viret qui s'y rendit en novembre 1535. Ces deux théologiens s'y lièrent assez intimement. Calvin s'occupait

* M. Herminjard a bien voulu nous remettre la copie de quelques pages manuscrites de notre auteur, sur la *Doctrine du Salut et des Sacrements*. Les quelques analogies que ce fragment offre avec la préface du Nouveau Testament d'Olivétan, autoriseraient peut-être l'hypothèse ci-dessus; mais dans ce cas le travail de Farel doit avoir été beaucoup remanié par Calvin.

** Diverses considérations critiques engagent M. Reuss à attribuer la composition de cette épître à Olivétan. Mais cette hypothèse n'empêche pas de supposer que les Réformateurs, sous les noms desquels cette lettre a paru, n'aient été consultés [5].

[1] Bible de Neuchâtel (1535), fol. VI.

[2] Herminjard: t. III, N° 490, n. 2; t. IV, N° 568, n. 2. — A. Rilliet: Lettre à M. Merle d'Aubigné. Genève, 1864, in-8°.

[3] Herminjard: t. III, N° 533, n. 2; t. IV, N° 545, n. 2.

[4] Defensio Nicol. Gallasii. Calvini Opera. Ed. de Brunswick, t. VII, col. 305-306.

[5] Revue théologique de Strasbourg, 1865, p. 243.

alors de l'impression de son ouvrage *Institutio religionis christianæ* qui parut au mois de mai 1536. D'après un passage du commentaire sur les Psaumes, personne à Bâle ne savait qu'il en fût l'auteur. Cependant, un homme tel que lui ne pouvait passer inaperçu, et, quelques fragments de lettres viennent nous le prouver, il fut en relation avec les théologiens de la Haute-Allemagne qui séjournèrent alors dans cette ville, à cette époque, la seule cité suisse ayant une Université [1]. L'on pourrait donc supposer que les amis de Farel lui parlèrent de ce réfugié son compatriote.

Quant à dire que Farel ait eu connaissance de l'*Institution* dès qu'elle sortit de presse, ce n'est pas impossible; l'on sait que les éditeurs de cet ouvrage lui envoyèrent les *Lettres d'Œcolampade* qui parurent également pour la première foire de Francfort [2]. Lui adressèrent-ils aussi un exemplaire de l'*Institution?* C'est ce que nous ne pouvons savoir, la lettre qui accompagnait l'envoi ne nous étant pas parvenue. Les succès de ce livre, sans être aussi prompts qu'on se le figure quelquefois, n'en furent pas moins réels, et Conrad Pellican, dans une lettre datée de Zurich, le 21 avril 1536, signalait déjà avec éloge cette publication [3]. Farel pouvait donc bien en avoir connaissance lorsqu'au milieu de juillet de la même année Calvin arriva à Genève [4]... Mais assez de ces hypothèses, car, si ces lignes viennent à tomber sous les yeux de quelque scrupuleux chercheur familiarisé avec la période historique dont nous nous occupons, il se pourrait bien qu'il nous accusât, non sans raison, de céder à des conjectures difficiles à justifier. Tout ce que l'on peut dire avec quelque chance d'exactitude, c'est que lorsque Louis du Tillet et, peut-être aussi, Morelet du Museau annonçèrent à Farel l'arrivée de leur ami, ils lui apprirent, s'il ne le savait pas déjà auparavant, l'identité de Calvin et de Ch. d'Espeville, et lui firent connaître toute la valeur de cet homme que Dieu lui destinait comme collègue. Les terribles paroles dont Farel tança les hésitations égoïstes de Calvin ne sont point la preuve de rapports

[1] Herminjard: t. IV, N° 545, n. 2 et n. 9.
[2] A. Rilliet: Lettre à M. Merle d'Aubigné, p. 17 et 18.
[3] Herminjard: t. IV, N° 545, n. 9.
[4] Herminjard: t. IV, N° 568, n. 3.

antérieurs. Dans des temps aussi critiques, une communauté de sentiments permettait de tout oser, et quand le règne de Dieu est en cause, on ne saurait tenir compte des égards d'une politesse toute mondaine. D'ailleurs, ne l'oublions pas, Farel aurait pu être le père de Calvin. Quand donc notre intrépide missionnaire, qui depuis près de quinze années s'efforçait de ravir les âmes au joug des prêtres, et ne cessait d'aller de lieu en lieu bravant les coups des fanatiques et les embûches du clergé, vit devant lui ce pieux savant plein de jeunesse et de vie, se refuser à l'aider et prétexter de nouvelles études, il ne put retenir son indignation et lui adressa cette apostrophe célèbre qui donna à la Réforme son grand apôtre.

Farel en effet, comme nous l'avons déjà dit, avait plus besoin d'aides que jamais : il fallait soutenir la Réforme à Genève et la faire réellement accepter par la population. A cette fin il ne suffisait pas que le Conseil Général ordonnât à chacun de vivre « selon l'Évangile et la Parole de Dieu ; » il fallait chasser à tout jamais ce qui restait de superstitions ; il fallait ouvrir des écoles, trouver des instituteurs, suffire aux prédications, organiser l'Église, et il fallait songer encore aux campagnes avoisinantes. Pendant l'année 1535, Farel partage son temps entre le pays de Vaud et Genève. La guerre de 1536 que les Genevois, soutenus par Berne, firent au Duc de Savoie, empêcha le gouvernement de donner suite au projet du Réformateur. Cependant le culte réformé avait été institué, et l'on s'occupait de diverses ordonnances sur le baptême, la Cène et le mariage lors de l'arrivée de Calvin [1]. Calvin fut d'abord chargé de l'enseignement théologique [2]. Ce ne fut que plus tard qu'il consentit à prêcher, et pendant quelques mois il paraît ne jouer qu'un rôle assez secondaire. Farel semble seul à l'œuvre ; c'est à lui seul que le Conseil s'adresse [3]. Mais il était impossible qu'un homme, doué d'un génie tel que celui de Calvin, restât longtemps à l'arrière-plan. Sans doute il se recueillait en vue de la tâche qui lui était destinée, et l'on peut déjà remarquer les prémices de

[1] Roget : Hist. du peuple de Genève. Genève, 1870, in-8°, t. I, p. 5 et 9.
[2] Roget : Ibid., t. I, p. 10.
[3] Roget : Ibid.

cette influence dans la Confession de Genève de 1537 et dans le Mémoire présenté au Conseil le 16 janvier de la même année.

A peine la Réforme avait-elle été définitivement proclamée à Genève, que Farel avait conçu divers projets pour organiser l'Église. Quelques jours auparavant, le 18 mai 1536, il exhortait déjà le Conseil « à chercher le moyen de faire vivre le peuple en la foi de Dieu[1]. » Les affaires sans nombre qui lui incombaient, puis la préoccupation que dut lui causer la dispute de Lausanne l'empêchèrent d'arrêter quelque chose de définitif.

§ 2. Dispute de Lausanne.

Farel désirait depuis longtemps, par une grande et solennelle dispute, porter un dernier coup au pouvoir du pape dans les contrées de la Suisse qu'il était chargé d'évangéliser. Il voyait la noblesse vaudoise, le clergé et l'évêque de Lausanne réfugié à Fribourg réunir leurs efforts pour conserver l'ancien culte. Il tenait donc à une dispute où il pût se rencontrer avec les partisans de la religion romaine, les convaincre d'erreur et les réduire au silence. Cette dispute, il la voulait à Lausanne qui s'obstinait à repousser la Réforme, à Lausanne où sans doute les catholiques n'oseraient pas, sans combat, abandonner la partie. Mais il fallait s'assurer du concours du gouvernement bernois. Farel profita du séjour à Genève d'ambassadeurs de cette république pour leur parler de son projet et leur remit un mémoire sur la question[2]. Le Conseil de Berne goûta fort cette proposition, et prit la chose en main. Le parti catholique eut beau s'agiter de mille et mille manières : c'est en vain, que Fribourg, puis l'empereur, tentèrent de détourner Berne de son projet ; c'est en vain qu'on chercha à nantir la diète de Baden de toute l'affaire, les Bernois n'en persistèrent pas moins dans leur résolution [3].

Par leur édit du 16 juillet 1536, ils fixèrent au 1er octobre l'ouverture de la dispute : le gouvernement assurait que son but était non de contraindre, mais d'éclairer, d'instruire les

[1] Roget : Hist. du peuple de Genève, t. I, p. 14. — Herminjard : t. IV, N° 551, n. 5.
[2] Vulliemin : Le Chroniqueur, p. 284.
[3] Vulliemin : Ibid. p. 299 et 303.

peuples et de faire triompher la vérité; il promettait un sauf-conduit à tous ceux qui viendraient à la dispute, nationaux ou étrangers; enfin chacun serait libre d'y rendre raison de sa foi, pourvu qu'il la soutînt par l'Écriture [1]. Dix thèses furent à cette occasion rédigées par Farel [2]. Elles ne diffèrent guère des manifestes écrits dans des circonstances semblables. Leur simple lecture peut montrer, ce nous semble, qu'alors la Réforme était déjà un fait accompli; et, quoique destinées à combattre les erreurs de l'Église romaine, elles sont avant tout positives, de sorte que les dogmes catholiques, au lieu d'être pris directement à partie, se trouvent infirmés plutôt par les conséquences des croyances qui y sont énoncées. Nous nous bornerons à citer ces mots de la thèse I: « Le baptême et la Cène sont à la fois des symboles et des signes de la grâce de Dieu; » et ceux-ci de la thèse III: « Les membres de l'Église sont ceux qui croient à la rédemption par le sang de Jésus-Christ.... » qui, « quoiqu'il nous ait été ôté par rapport à sa présence corporelle, remplit, soutient, gouverne et vivifie tout par la vertu de son Esprit [3]. »

La dispute dura huit jours et fut assez animée en dépit du haut clergé qui, soit incapacité, soit tactique, se refusa à parler; se bornant simplement à protester par deux fois contre la dispute, en appelant à un concile, seul compétent, disaient-ils, pour juger de la doctrine. Un médecin et quelques prêtres, en tout huit personnes, se portèrent les champions du catholicisme. Du côté des réformés, Farel, Viret et Caroli, surtout les deux premiers, furent presque les seuls à leur répondre; Calvin ne prit la parole que deux fois, mais avec une netteté et une vigueur admirables. Il montra que les réformés donnaient à ces mots de notre Sauveur: « ceci est mon corps, » la même signification que les anciens Pères. Ce furent naturellement les thèses traitant de la justification et de l'Eucharistie qu'on attaqua avec le plus de vigueur. Les catholiques finirent par reconnaître que

[1] Édit du Conseil de Berne, 16 juillet 1536. Le Chroniqueur, p. 304 et Ruchat: t. IV, p. 501 et 503.

[2] Ces thèses se trouvent dans Ruchat: t. IV, p. 174 et 175; dans le Chroniqueur, p. 305; et dans les Opera Calvini: Éd. de Brunswick, t. IX, p. 701-702.

[3] Ruchat: p. 174.

saint Paul enseigne le salut par la foi; mais, ajoutaient-ils, l'Écriture ne dit point: par la foi seule *(sola fide)*, et ils opposaient aux Réformateurs ce passage de saint Matthieu : « Si vous ne pardonnez aux hommes leurs offenses, mon Père céleste ne vous pardonnera pas non plus les vôtres. » Farel alors expliqua que sans la foi, l'homme ne peut posséder l'Esprit-Saint qui, seul, lui donne d'accomplir les œuvres que Dieu réclame [1]. Somme toute, les réformés eurent lieu d'être satisfaits de cette dispute. Bien peu de catholiques s'y firent entendre; en revanche un grand nombre de prêtres assistaient aux débats, et soit conviction, soit plutôt crainte de déplaire aux Bernois, la plupart se rangèrent aux idées nouvelles. C'est ainsi que s'opéra la Réformation du pays de Vaud, mais nous devons le dire, elle y fut généralement reçue sans grand enthousiasme.

§ 3. Mémoire et Confession de foi de 1537.

La dispute terminée, Farel puis Calvin revinrent à Genève travailler à la réalisation de leurs projets de discipline ecclésiastique. Vers le milieu de janvier 1537, ils présentèrent au Deux Cents un *Mémoire* indiquant les mesures à prendre dans l'intérêt de l'Église [2]. Ce document a été évidemment rédigé par Calvin. Son style, net et concis, s'y laisse facilement reconnaître. L'auteur de cet opuscule traite du chant des psaumes [3], de l'instruction des enfants [4]; il propose de remettre les affaires matrimoniales à une sorte de tribunal formé des ministres et de quelques conseillers. — Tel fut le Consistoire [5]. Quant à la Cène, Calvin se borne à demander qu'elle soit célébrée tous les mois, « quoiqu'il soit à désirer qu'elle ait lieu tous les dimanches [6]. » Le Conseil décida que ce serait quatre fois l'an [7].

[1] Le Chroniqueur, p. 325.
[2] Herminjard: t. IV, N° 602. — Gaberel: Hist. de l'Église de Genève. 1858, in-8°, t. I. Pièces justif., p. 102. — Calvin: Opera. Éd. cit., t. X, p. 5-14.
[3] Herminjard : t. IV, N° 602, p. 155 et 162.
[4] Herminjard: Ibid. p. 155 et 164.
[5] Herminjard: Ibid. p. 165.
[6] Herminjard: Ibid. p. 156-158.
[7] Herminjard : Ibid. n. 17.

Les ministres demandaient, en outre, qu'on mît en vigueur la discipline de l'excommunication, « afin que la Cène de notre « Seigneur ne soit pas souillée ni contaminée par ceux qui ma- « nifestent, par leur méchante et inique vie, n'appartenir nulle- « ment à Jésus. » Il faut donc faire en sorte que ceux qui viennent communier, soient comme approuvés membres de Jésus-Christ [1]. Un conseil, semblable au corps chargé des ordonnances matrimoniales, devait veiller sur les mœurs des habitants de la cité, et avertir les pécheurs, d'abord, par des remontrances; s'ils ne s'amendaient pas, on faisait connaître à l'Église leur obstination, et on les excommuniait. Excommunier, pour les auteurs de ce rapport, c'est « laisser en la puissance du diable pour une confusion temporelle » et comme signe, c'est exclure de la Cène. « Les fidèles ne doivent point converser familièrement avec l'excommunié [2]. » Remarquons que dans son *Sommaire*, édition de 1534, Farel recommande de « converser avec l'excommunié en toute charité, buvant et mangeant avec lui, sauf dans la Cène, et cela, pour le gagner et le retirer du mal [3]. » Il s'est donc fait dans les idées de Farel une modification qui n'est pas sans importance; mais ce n'est pas tout : « S'il y avait de si « insolents et de si abandonnés à toute perversité, » continue le *Mémoire*, « qu'ils ne fissent que rire d'être excommuniés, ce sera « à vous, à regarder si vous aurez à souffrir à la longue et à lais- « ser impuni un tel contemnement et une telle moquerie de Dieu « et de son Évangile [4]. » Déplorable confusion qui soumet à des peines temporelles ceux que condamne l'autorité ecclésiastique! Du reste, Farel dut facilement accepter cette tendance de Calvin; il n'avait déjà lui-même que trop manifesté combien il était enclin à s'appuyer sur le bras séculier.

A Genève, plusieurs personnes n'avaient pas complétement abandonné le culte catholique, et quelques habitants faisaient encore baptiser secrètement leurs enfants par des prêtres [5]. Les

[1] Herminjard : t. IV, N° 602, p. 158.
[2] Herminjard : Ibid. p. 160 et 161.
[3] Sommaire, éd. 1534, réimp. cit. p. 80.
[4] Herminjard : t. IV, N° 602, p. 161.
[5] Le Chroniqueur, p. 299. — Roget : Hist. du peuple de Genève, t. I, p. 3.

Réformateurs voulurent que chacun fût mis en demeure de se prononcer, et ne trouvant sans doute pas suffisante la décision du Conseil Général du 21 mai 1536, ils proposèrent que tout habitant fût tenu de déclarer s'il adhérait, oui ou non, à une confession de foi [1] qu'ils présentaient au Conseil des Deux Cents en même temps que le *Mémoire*, ou peu après *. Une mesure semblable avait été prise par les théologiens bâlois qui, en 1534, décidèrent de faire signer aux bourgois la confession de foi écrite par Œcolampade en 1530, et connue plus tard sous le nom de Confession de Mulhouse. Les réformés bâlois étaient-ils plus avancés dans la connaissance du christianisme que ceux de Genève, ou le clergé de Bâle fut-il plus accommodant? En tout cas, il ne paraît pas que ce projet ait soulevé dans la cité rhénane les mêmes mécontentements que sur les rives du Léman [2].

Cette confession de foi fut présentée au Conseil le 13 ou 14 janvier 1537 [3]. Est-elle l'œuvre des deux Réformateurs? ou Calvin laissa-t-il à Farel le soin de la rédiger? c'est généralement à cette dernière hypothèse que l'on est arrivé. On trouve, dans cette confession de foi, une grande similitude d'idées avec le *Sommaire* [4], puis, comme Calvin jugea bon de la remplacer en 1559 par une confession bien plus dogmatique, plusieurs historiens ont pensé que Farel seul avait dû s'en occuper**. Un exa-

* Quelques auteurs ont pensé que la Confession de foi a dû être présentée au Conseil dans la séance du 10 novembre 1536. Mais les termes mêmes du Procès-Verbal, en annonçant l'acceptation d'articles sur l'organisation de l'Église *(articuli de regimine ecclesiæ)* n'indiquent pas qu'il fût question d'une Confession de foi, et M. Herminjard fait remarquer que, si elle eût déjà été adoptée, les Réformateurs l'eussent certainement rappelé dans leur Mémoire [5]. Tout ce que l'on peut dire de certain sur la date de cette Confession de foi, c'est qu'elle sortit de presse le 27 avril 1537.

** Th. de Bèze semble attribuer à Calvin la composition de cette Con-

[1] Herminjard: t. IV, N° 602 et n. 4.
[2] Ruchat: t. III, p. 311.
[3] Herminjard: t. IV, N° 602 et n. 2.
[4] Édition de 1534, réimp. cit.
[5] Herminjard: t. IV, N° 602, n. 14.

men attentif de ce document montre bientôt que, quoique en effet Calvin n'en soit pas l'auteur, son influeuce n'y fut point étrangère. Disons d'abord que cet écrit ne contient pas un mot sur la prédestination et aucune allusion à la doctrine trinitaire : « C'est Dieu seul que nous devons invoquer dans toutes nos nécessités au nom de Jésus-Christ [1]. » Farel s'adressant à une population encore peu éclairée, cherchait à ne parler de l'Éternel que le plus simplement possible, et « ne leur montrait Dieu que comme il s'est révélé [2]. » Ce sont du reste, à quelques nuances près, les mêmes opinions que celles du *Sommaire;* mais c'est précisément dans ces quelques nuances que nous croyons reconnaître l'influence du docteur de Noyon.

La doctrine du salut par Jésus-Christ y est exposée avec plus de netteté, et de manière à former un ensemble plus complet que dans les précédents ouvrages de Farel. Après avoir dépeint Jésus comme « celui qui nous a été donné du Père, afin qu'en lui nous recouvrions tout ce qui nous manque [3], » il caractérise l'œuvre du Sauveur en la donnant, comme étant avant tout une œuvre de réconciliation. « Jésus est venu pour nous réconcilier avec Dieu : » Par sa justice et son innocence, nous avons la rémission de nos iniquités, et par l'effusion de son sang, nous sommes nettoyés de toutes nos souillures [4]. Mais ici, Farel confond encore la mort expiatoire du Seigneur et ses perfections. Plus tard, il séparera ces deux éléments de la rédemption : il enseignera que, par sa mort sur la croix, le Messie nous confère le pardon de nos péchés et par ses perfections nous

fession de foi [5]. Mais M. Kampschulte, dans sa *Vie de Calvin* (t. I, p. 285), et les éditeurs strasbourgeois des Œuvres de Calvin (t. V, p. XLII, et t. IX, p. LII), s'accordent à penser avec nous que dans ce cas Bèze a dû se tromper.

[1] Art. XII. Cette confession de foi se trouve : Gaberel : Histoire de l'Église de Genève, t. I. Pièces justific., p. 120. — Ruchat : t. IV, p. 111-112. — Du Vray Vsage de la Croix, etc. Éd. cit. p. 195-205. — Calvin : Opera. Éd. de Brunswick, t. IX, p. 693-700.

[2] Sommaire. Éd. de 1552, p. 228.

[3] Confession de foi de 1537 : VI.

[4] Ibid. : VII.

[5] Préface du Commentaire sur Josué. Édit. de 1565, p. b, ij verso, et Vie latine de Calvin. Epist. et Respons. Édit. de Hanau.

offre la vie à venir; il achèvera ainsi son système du salut qui du reste ne diffère pas de celui des autres Réformateurs. En 1537, Farel, dont le développement théologique n'était point terminé, se bornait à ajouter aux paroles citées plus haut que « la régénération est produite par l'esprit de Jésus, sans la communication duquel nous sommes incapables d'accomplir les bonnes œuvres [1]. »

Quant à la Cène, elle n'est plus seulement pour Farel, une simple nourriture spirituelle [2]; elle est cependant toujours un signe, mais un signe qui nous représente *la vraie communication spirituelle* que nous avons du corps et du sang de Christ [3]. Ce n'est point là encore la manducation spirituelle de Calvin, mais nous n'en sommes pas loin.

Tels sont les points sur lesquels on peut reconnaître quelque changement dans les idées de notre Réformateur. L'influence de Calvin, avons-nous dit, n'a point dû y être étrangère, surtout pour l'article sur la Cène. Que Farel ait rédigé cette confession de foi, nous ne saurions en douter. C'est son style, sa méthode, son genre. Placé à la tête de l'Église de Genève, il était tout naturellement appelé à ce travail; mais il était trop modeste, trop défiant de ses propres forces, pour le faire sans consulter ses collègues, et l'auteur de l'*Institution chrétienne* se trouvait tout particulièrement qualifié pour l'aider dans cette tâche. Peut-être lui fit-il accentuer tel ou tel article *? et si cet opuscule est écrit avec plus de netteté que les autres productions de Farel, ne serait-ce pas à Calvin que nous le devons?

Au premier abord, il peut paraître étrange que Farel ne se soit pas contenté d'adhérer purement et simplement à la Confession helvétique signée à Bâle en 1536 **. Une union si complète entre

* Sans Calvin, par exemple, Farel se fût peut-être abstenu de parler de l'excommunication. Il est toutefois difficile de prononcer sur ce point avec certitude, et rappelons-nous que l'auteur du *Sommaire* y consacre un chapitre.

** Depuis quelques années les Réformateurs de la Haute-Allemagne

[1] Confession de foi de 1537 : VIII.

[2] Voir notre 1re partie, p. 58.

[3] Confession de foi de 1537 : XVI.

les Réformateurs, n'eût-elle pas resserré les liens qui déjà réunissaient Genève aux Cantons réformés? En tout cas, Farel ne pouvait qu'applaudir aux efforts des théologiens de la Haute-Allemagne qui travaillaient sans relâche à prévenir une rupture avec Luther. Nul doute que si l'Église de Genève eût été organisée, il n'eût poussé le clergé de cette ville à se rallier une fois de plus aux Confédérés. Mais, quant à donner au peuple de Genève cette Confession helvétique, c'était différent et nous comprenons fort bien qu'il ne l'ait pas fait. Quel était le but de Farel en préparant sa confession de foi? Amener les Genevois à se prononcer complétement contre le catholicisme, et compter les quelques partisans que la messe avait encore dans la ville. Mais il voulait plus, il voulait mettre à la portée de chacun un court résumé de la doctrine chrétienne, un sommaire de son *Sommaire*, si l'on ose ainsi dire. Ce résumé devait être clair et net, sans doute, mais édifiant; Farel tenait à ce dernier point. C'est bien de lui qu'on peut dire qu'il exhortait en temps et hors de

estimaient nécessaire d'exposer dans des symboles leurs croyances, afin de montrer qu'elles n'étaient pas si éloignées de celles des luthériens, et qu'elles étaient plus positives que les catholiques ne le faisaient généralement accroire. Il s'agissait aussi de rassurer les gouvernements en séparant la cause de la Réforme de celle des anabaptistes et autres agitateurs de l'époque. Pendant l'année 1535, grâce au zèle de Bucer et aux sollicitations d'Ulrich Comte de Montbéliard, il y eut de nombreuses conférences entre les théologiens de Zurich, Berne, Bâle et Strasbourg, pour arriver à une entente avec Luther [1]. Ces divers pourparlers aboutirent à une conférence qui se tint à Bâle au commencement de l'année 1536. Les députés des Églises suisses y discutèrent, puis signèrent une confession de foi, traitant non-seulement de l'Eucharistie, mais aussi des principaux points de la religion chrétienne. Ils voulaient qu'elle pût être présentée à Luther et au Concile qu'alors chacun attendait. Telle fut l'origine de la première Confession helvétique dont les auteurs furent: Bullinger, Grynæus et Myconius, assistés de Leon Jude et de Megander. Capiton et Bucer déclarèrent y souscrire [2].

[1] Ruchat: t. III, p. 401-410.
[2] Ruchat: t. IV, p. 59-60.

temps ; aussi lors de sa dispute avec Furbity, celui-ci lui reprochait-il de prêcher au lieu de discuter [1].

Au fond, la Confession helvétique était faite bien moins pour le peuple que pour les princes et les théologiens allemands ; elle devait montrer que les sacramentaires étaient, après tout, des chrétiens dont les croyances ne différaient guère de celles des luthériens que par des nuances. Aussi Bullinger et ses amis avaient-ils été conduits à glisser sur quelques points délicats, et presque à embrouiller une question controversée. Ainsi, après avoir reconnu que dans la Cène le Seigneur offre véritablement aux siens son corps et son sang, ils ajoutent aussitôt : « c'est-à-dire soi-même, » puis, comme s'ils estimaient en avoir trop dit, se hâtent de nier et la consubstantiation et la transsubstantiation par ces paroles : « Non pas que le corps et le sang du Seigneur « soient naturellement unis avec le pain et le vin, ou renfermés « là dedans comme dans un espace, ou qu'on établisse ici une « présence corporelle ou charnelle..... » Après avoir ainsi fait aux luthériens une concession, presque immédiatement retirée, ils cherchent à expliquer leur pensée sur ce sujet dans un long développement ; ce qui ne contribue point à l'éclaircir [2]. Avec beaucoup plus de netteté et peut-être plus de franchise, Farel dit simplement : « La Cène de notre Seigneur est un signe par « lequel, sous le pain et le vin, il nous représente la vraie com- « munication spirituelle que nous avons en son corps et en son « sang [3]. »

Deux autres points dans l'œuvre de ces théologiens devaient encore déplaire à notre Réformateur : L'article VI de la Confession helvétique est franchement trinitaire [4]. Or, soit qu'il fût enclin à l'unitarisme, soit plutôt qu'il trouvât inutile de sonder des mystères pareils à ceux de l'essence de Dieu et de ses rapports avec son Fils, Farel évitait d'aborder de semblables sujets. Puis les théologiens suisses, à propos du libre arbitre, reconnaissaient chez l'homme une certaine liberté : « C'est

[1] Lètres certaines d'aucuns troubles et tumultes advenus à Genève avec la disputation faitte l'an 1534. — Genève, 1644.

[2] Confession helvétique : Art. XXII. — Ruchat : t. IV, p. 72.

[3] Confession de foi de Farel : art. XVI.

[4] Confession helvétique, art. VI. Ruchat : t. IV, p. 62-63.

sciemment disaient-ils, que l'homme fait le bien et le mal [1]. » C'était là aussi une question sur laquelle Farel n'aimait pas à s'arrêter [2]. Enfin, les articles sur la foi et la prière devaient lui paraître insuffisants et il n'était pas question de l'excommunication. — Ces quelques mots peuvent expliquer pourquoi Farel se mit à l'œuvre.

§ 4. Troubles a Genève au sujet de la Confession de foi.

La Confession de foi de Farel, présentée au gouvernement en même temps que le Mémoire de Calvin, fut sans doute approuvée dans la même séance, soit le 18 janvier. A la fin d'avril, quinze cents exemplaires étaient imprimés et livrés au Conseil pour être distribués au peuple. Comme les choses traînaient en longueur, les ministres revinrent à la charge, et le gouvernement de répondre qu'il ferait de son mieux, donnant ainsi à entendre que les mesures prises, un peu précipitamment peut-être, ne lui semblaient guère faciles à exécuter [3]. Sur ces entrefaites, deux anabaptistes, originaires des Pays-Bas, arrivèrent à Genève, s'offrant de disputer avec les ministres. Ceux-ci s'y prêtèrent volontiers; mais, malgré deux jours de discussions publiques, il paraît que ces étrangers ne furent pas convaincus. Ils gagnèrent même quelques adhérents. Le Conseil y mit aussitôt bon ordre en les bannissant de la ville [4]. Farel et Calvin trouvèrent plus que jamais nécessaire que chaque citoyen déclarât accepter la Confession de foi. Le 29 juillet, ils s'adressent au Deux Cents. Ce Conseil entre dans leurs vues et arrête que les dizeniers aient à amener à Saint-Pierre les membres de leur dizaine, afin que chacun fasse connaître s'il veut tenir « la Confession de Dieu. » Un grand nombre de citoyens n'obéirent pas. Le gouvernement patienta quelques mois; puis le 15 novembre 1537, il rendit un décret de bannissement contre ceux qui refusaient de prêter serment à la Confession de foi. Mais « la bande adverse était

[1] Confession helvétique, art. IX. Ruchat : t. IV, p. 64.
[2] Le Glaive de la Parolle. Genève 1550, p. 260.
[3] Roget : Hist. du peuple de Genève, t. I, p. 35-37.
[4] Roget : Ibid., p. 31-32.

telle, remarque Roset, que les Seigneurs n'osaient exécuter leur arrêt [1]. »

L'article III de la Confession de foi comprend le Décalogue. C'est là que les récalcitrants cherchèrent un prétexte à leur opposition. Ils soutinrent que prêter serment à la Confession, c'était jurer l'observation des dix Commandements; or ils ne pouvaient, assuraient-ils, y consentir sans risquer de se parjurer, car ces commandements « sont difficiles à garder [2]. » Mais ce n'était là qu'un prétexte. Était-ce « la partie morale de la Confession de foi qui excitait les répugnances, » comme le croit M. Bungener [3]? Ou bien, comme le remarque M. Roget [4], était-ce « la signature forcée d'un formulaire dogmatique qui provoqua une résistance irréfléchie et collective? » Il nous semble que l'on ne doit ici mettre en cause ni la morale, ni la dogmatique. En effet, comme le fait observer M. Amédée Roget, « les ordonnances sur les mœurs avaient passé sans soulever aucune contradiction visible; » et nous ne croyons pas nous tromper en disant que la théologie n'était point alors la grande préoccupation des citoyens de Genève. D'ailleurs n'oublions pas que les opposants ne refusaient pas de signer « les articles admis à Berne [5], » sans doute la *Confession helvétique*, dont les différences avec celle de Farel, sauf en ce qui concernait l'excommunication, devaient paraître insignifiantes à tout autre qu'à des théologiens. Au fond, cette opposition était toute politique; ce qui émut les Jean Lullin, les Jean Philippe et leurs amis, ce fut de voir les Réformateurs exiger que les délits religieux fussent assimilés à des crimes politiques et punis par des peines civiles. Et comme les ministres prenaient une position toujours plus forte, ils résolurent de battre en brêche leur autorité. Eux qui avaient si puissamment contribué à délivrer Genève des mains du duc de Savoie et de la tyrannie de l'Évêque, ils ne voulaient pas de nouveaux maîtres. La pensée qu'un bon citoyen pourrait être privé de son droit de bourgeoisie et banni de la ville pour s'être

[1] Roget: Hist. du peuple de Genève, t. I, p. 41, 42, 47 et 48.
[2] Ibid., t. I, p. 43.
[3] Bungener: Vie de Calvin, in-8°. Paris-Genève 1862; p. 179.
[4] Roget: op. cit., t. I, p. 44.
[5] Roget: Ibid., t. I, p. 43.

refusé à aller au sermon ou pour avoir encouru l'excommunication, les faisait frémir. Voyant le gouvernement soutenir les demandes des ministres; ils résolurent de le renverser. Ils profitèrent des plaintes que suscitait la sévérité des Réformateurs ; exploitèrent le mécontentement que Berne manifesta en apprenant que Genève s'était donné une confession de foi différente de la sienne; utilisèrent les démêlés qui surgirent entre Berne et Genève au sujet de certains points de juridiction et des cérémonies religieuses. Ils réunirent enfin autour d'eux un nouveau parti de mécontents, devant lequel le gouvernement dut céder et qui le renversa [1].

§ 5. Démêlés entre Berne et Genève au sujet des Cérémonies et de la Confession de foi. — Exil des Réformateurs.

Berne avait beaucoup contribué à l'établissement de la Réforme à Genève; c'était grâce à son appui que Froment et Farel avaient pu y prêcher l'Évangile, et, dans une certaine mesure, c'était grâce à ses armes que l'évêque et sa religion avaient dû quitter la place. Quelque temps, la puissante république caressa l'idée d'exercer sur sa petite alliée une véritable suzeraineté. Le patriotisme de cette dernière l'y avait bientôt fait renoncer. On comprend que le gouvernement bernois désirât tout au moins y exercer une suprématie religieuse. Mais Calvin n'était pas homme à se laisser diriger, et Farel, quoique plus conciliant et nullement dominateur, ne se fût certainement jamais plié à recevoir, sans discuter, le mot d'ordre d'une autre Eglise. Or à Berne on avait conservé quelques fêtes catholiques, et dans les cérémonies, quelques restes de l'ancienne religion. On y célébrait Noël, le Nouvel an, l'Annonciation, et l'Ascension. Pour le baptême, on se servait des fonts baptismaux ; enfin la communión se faisait avec une hostie. A Genève au contraire, et d'après la volonté de Farel, on ne fêtait que les dimanches et par suite les seules solennités qui tombaient ce jour-là. Les baptistères avaient été supprimés et la Cène se prenait avec du pain

[1] Roget : Hist. du peuple de Genève, t. I, chap. II.

ordinaire. En outre, lors de la bénédiction d'un mariage, on exigeait à Genève dans la toilette de l'épouse une simplicité plus scripturaire que sur le territoire bernois [1].

Les Bernois prirent-ils de l'ombrage de l'ascendant que Farel, puis Calvin exerçaient sur les ecclésiastiques du pays de Vaud et des environs de Genève? Voulurent-ils leur faire sentir qu'ils ne devaient rien innover sans leur assentiment? ou bien ces pasteurs, souvent d'anciens prêtres, et dont le christianisme était quelquefois peu avancé, se plaignirent-ils des Réformateurs de Genève pour être débarrassés de leur surveillance? le fait est que les Conseils bernois entravèrent bien plus qu'ils ne facilitèrent les rapports de leurs ecclésiastiques avec les ministres genevois et soutinrent ces derniers bien moins efficacement que par le passé. Des baillis, trop zélés peut-être, empêchaient les réunions des prédicants de Genève avec les pasteurs des bailliages voisins [2]. Tout en convoquant à un Synode à Lausanne (mai 1538) Farel et Calvin, le Conseil de Berne avait soin de les prévenir qu'ils n'y seraient entendus, qu'à condition que l'Église de Genève eût préalablement admis les rites et les usages de sa voisine [3]. Farel cependant n'avait cessé de se montrer le plus conciliant possible: il recommandait à Fabri, pasteur à Thonon, de n'avoir égard qu'à l'édification de ses ouailles [4], et Calvin dans son *Institution* dit que ce sont des choses indifférentes [5]. Malheureusement B. Haller était mort; ses successeurs étaient loin d'entretenir avec Farel des relations aussi amicales. Meyer et surtout Kuntz étaient deux luthériens peu bienveillants pour les réformés et, qui sait? jaloux de la renommée des Réformateurs de Genève. Megander qui, lui, n'était pas disciple de Luther, se vit destitué à la fin de 1537, parce qu'il n'approuvait pas une formule de Concorde que, sur l'avis de Bucer, le Conseil de Berne venait d'imposer à ses ministres pour concilier sur ses

[1] Hundeshagen: Zwinglianismus Lutherthums und Calvinismus in der Bernischen Landeskirche. Bern, 1842, in-8, p. 129. — Herminjard: t. IV, N° 553, n. 9.

[2] Herminjard: t. IV, N° 677, n. 36 et N° 678.

[3] Ép. du Conseil de Berne au Conseil de Genève du 20 mars 1538. Herminjard: t. IV, N° 694. — Ruchat: t. IV, p. 451; t. V, p. 62. — Roget, op. cit., t. I, p. 82.

[4] Herminjard: t. IV, N° 596.

[5] Calvin: Opera. Édit. de Brunswick, t. I, p. 140.

terres, tout au moins les luthériens et les zwingliens [1]. Quand donc on connut à Berne la confession de foi de Farel, on fut peu content: c'était une divergence de plus entre les deux Églises; un obstacle de plus à l'incorporation de Genève au canton de Berne. Deux ambassadeurs bernois se permirent, dans un repas, de traiter de « parjures » les citoyens qui signaient la Confession de foi. Cette parole imprudente ne fut que trop vite relevée par l'opposition qui s'en fit une arme dans sa campagne contre le gouvernement [2].

Nos Réformateurs comprirent que si Berne cessait de les soutenir pour se tourner contre eux, ils perdraient bien vite toute influence. Ils se rendirent donc en toute hâte sur les bords de l'Aar expliquer l'état des choses; ils trouvèrent le gouvernement bernois instruit de tout ce qui se passait à Genève par ses députés. Fidèle au rôle de pacificateur qu'il aimait à se donner, celui-ci avait déjà écrit dans ce sens aux Conseils genevois [3]. Il ne se refusa donc point à donner son approbation à la confession de foi, mais les deux ministres durent signer la confession de Bâle [4].

Obligées de céder sur cet article, les autorités bernoises tinrent d'autant plus à mettre un terme aux divergences cérémonielles. Le 13 mars 1538, un Synode se réunit à Lausanne pour prendre une décision définitive. Farel et Calvin, qui avaient dû s'y trouver un peu malgré eux et sur l'ordre du gouvernement genevois, ne purent faire prévaloir leurs idées; ils en appelèrent à un Synode qui devait avoir lieu à Zurich le mois suivant, et où l'on devait s'occuper des projets de réunion avec les Luthériens [5]. Le Synode de Lausanne adopta les baptistères, la célébration des quatre fêtes (Noël, le Nouvel an, l'Annonciation, l'Ascension) et l'usage du pain asyme à condition qu'on pût le rompre [6]. Cette décision fut communiquée à l'État et à l'Église de Genève; le gouvernement bernois les priait de s'y soumettre sans attendre

[1] Herminjard: t. IV, N° 676, n. 7 et N° 614.

[2] Herminjard: N° 672, n. 14. — Roget: Histoire du peuple de Genève, t. I, p. 52.

[3] Herminjard: t. IV, N° 673, n. 1.

[4] Roget: Ibid., t. I, p. 56. — Herminjard: t. IV, N° 673, n. 3.

[5] Ruchat: t. V, p. 62-63. — Roget: Ibid. p. 83.

[6] Ruchat: t. IV, p. 159. — Herminjard: t. IV, N° 698.

le Synode de Zurich, afin qu'il n'y eût plus de division sur un sujet de si peu d'importance [1].

De nouvelles élections avaient eu lieu à Genève. Les partisans des Réformateurs ne furent pas réélus et les nouveaux syndics furent tous pris dans les rangs des opposants. Ce parti devait bien se montrer complaisant vis-à-vis des Bernois qui n'avaient pas peu contribué à le faire parvenir au pouvoir. On admit sans discussion les conclusions du Synode de Lausanne et l'on voulut forcer les ministres à s'y ranger. Depuis quelques mois il régnait à Genève une sourde agitation: peuple et Réformateurs étaient réciproquement mécontents. Ce différend fit éclater l'orage. Le ministre Coraud se permit en chaire de qualifier la conduite du Conseil en termes fort peu respectueux et par trop énergiques; il fut exilé. Ses collègues protestèrent aussitôt contre cet arrêt et se déclarèrent solidaires de cette prédication. On sait que, sommés de se plier aux nouveaux rites ou de s'abstenir de toute prédication, Farel et Calvin, sans donner de réponse aux syndics, prêchèrent simultanément dans les temples de Saint-Gervais et de Saint-Pierre [2]. Tous deux refusèrent de donner la Cène, non pas à cause du pain, ce qu'ils regardaient comme indifférent, mais à cause de l'irritation qui était dans tous les cœurs [3]. Deux jours après (18 avril 1538), le Sautier leur intimait l'ordre de quitter la ville dans trois jours [4].

Les deux Réformateurs ne voulaient cependant pas faire une opposition systématique aux désirs de Berne; eux aussi trouvaient bon d'arriver à une entente. D'après les propositions qu'ils firent au Synode de Zurich (fin d'avril 1538), l'on voit qu'ils étaient disposés à admettre les baptistères et l'usage du pain sans levain; ils exigeaient seulement que les Bernois acceptassent la fraction du pain [5]. Les pasteurs réunis à Lausanne avaient du reste fait une semblable réserve, mais le Conseil bernois, dans l'édit qu'il publia après le Synode, parle non pas de pain sans

[1] Herminjard: t. IV, N° 699.

[2] Roget: Hist. du peuple de Genève, t. I, p. 86-94.

[3] Lettre de Farel et Calvin au Conseil de Berne. Herminjard : t. IV, N° 705.

[4] Roget: op. cit., t. I, p. 93.

[5] Henry: Leben Calvins, Hambourg, 1835, in-8, t. I, appendice p. 46-47.

levain, mais d'hostie [1], usage luthérien frisant trop le catholicisme pour que Farel et son collègue pussent jamais l'adopter. Quant aux fêtes, ils étaient prêts, disaient-ils, à les célébrer à condition que chacun fût libre de retourner à son travail après le culte.

Avant de suivre ces deux hommes dans leur exil, il faut nous arrêter quelques instants et nous occuper des débats qui coexistèrent en partie avec les luttes que nous venons de retracer. Nous voulons parler de la controverse trinitaire et de la lutte avec Caroli.

§ 6. Accusations de Caroli. — Controverse trinitaire.

Après la dispute de Lausanne (octobre 1536), qui fut suivie de l'établissement de la Réforme dans le Pays de Vaud, Caroli * s'était rendu à Berne où il réussit à se faire nommer premier pasteur à Lausanne [2]. Viret, qui depuis plusieurs années annonçait l'Évangile dans ces contrées, qui plus que personne avait beaucoup con-

* Pierre Caroli, docteur en théologie et prieur de Sorbonne, naquit à Rosay en Brie, dans l'évêché de Meaux. Il manifesta de bonne heure quelque penchant pour les idées évangéliques. En 1524. il fut chargé par Briçonnet de faire quelques prédications dans le diocèse de ce prélat, mais il ne tarda pas à être dénoncé à la Sorbonne. Il eut avec ce corps de nombreux démêlés à la suite d'instructions qu'il fit à Paris, en 1525, sur l'Épître aux Romains [3]. Comme beaucoup d'autres, il trouva un asile auprès de la duchesse d'Alençon, plus tard reine de Navarre, qui lui vint en aide dans diverses circonstances et en fit un de ses aumôniers [4]. Compromis à la suite de l'affaire des Placards, il quitta le royaume et se réfugia en Suisse [5] où il se trouva en relation avec Farel. Nous avons vu qu'à la dispute de Genève il prit la défense du catholicisme et passa alors à la Réforme. Il fut ensuite quelques mois pasteur dans le comté de Neuchâtel où il se maria [6], puis il prit une part active à la dispute de Lausanne.

[1] Ruchat : t. IV, p. 459.
[2] Herminjard : t. IV, N° 576.
[3] Herminjard : t. I, N°s 103, n. 55 ; 104 ; 124, n. 6 ; 158 ; 165, n. 1.
[4] Haag : France protestante. Article Caroli. — Herminjard : t. IV, N° 583, n. 4.
[5] Herminjard : t. III, N° 488, n. 12.
[6] Herminjard : t. IV, N° 576, n. 1.

tribué à l'établissement de la Réforme à Lausanne; Viret n'eut que la seconde place. Soit parce qu'il était plus âgé que les Réformateurs, soit à cause de son grade de docteur de Sorbonne, Caroli se regardait comme un grand personnage et tenait évidemment à jouer un rôle. Fut-il jaloux du crédit dont jouissaient Farel et ses collègues? ou bien ceux-ci lui laissèrent-ils comprendre combien ils étaient peinés de le voir préféré à Viret, et, en fut-il blessé? Bref, il chercha à dominer non-seulement l'Église de Lausanne, mais encore, à en croire une lettre de Farel, les Églises du Pays de Vaud. Peut-être même conçut-il quelque projet sur celles de Neuchâtel et de Genève? Farel du moins jette un vrai cri d'alarme dans une lettre *des Pasteurs de Genève au Synode de Lausanne.* « Prenez garde, dit-il, qu'il ne s'élève une autre tyrannie papale [1]. »

Caroli s'efforça d'abord de rabaisser les Réformateurs dans l'esprit du peuple; puis, profitant d'un séjour que Viret faisait à Genève, il se mit à enseigner la nécessité des prières pour les morts afin de hâter leur résurrection. Dès que Viret en eut connaissance, il revint à Lausanne, reprocha à Caroli d'avoir prêché une doctrine nouvelle à l'insu de ses collègues, contrairement à la règle admise entre eux, et combattit ces restes de catholicisme. Caroli ne tint aucun compte de ces remontrances; il chercha même à accuser Viret de menées séditieuses. Le débat fut d'abord porté devant le Conseil de Lausanne qui était peu favorable à la Réforme. Caroli y déclara qu'il tenait la foi de son collègue comme suspecte d'arianisme. A cette nouvelle, les pasteurs de Genève envoyèrent Calvin au secours de son ami [2]. Des commissaires bernois se trouvaient alors dans le Pays de Vaud [3], chargés de faire exécuter l'édit de Réformation rendu le 24 décembre 1536; une conférence eut lieu en leur présence, le 17 février 1537, entre Caroli d'une part, Calvin et Viret de l'autre. Caroli s'emporta contre ses adversaires, disant qu'ils étaient tous des ariens. Calvin répliqua aussitôt en citant

[1] Herminjard : t. IV, N° 581.

[2] Lettre des pasteurs de Genève aux pasteurs de Berne du 20 février 1537. Herminjard : t. IV, N° 610. — Lettre de Calvin à Megander (même date). Herminjard : t. IV, N° 611.

[3] Herminjard : t. IV, N°s 600, n. 3, et 610.

quelques passages de son *Cathéchisme* que l'Église de Genève venait d'accepter comme l'expression de sa foi. Puis, comme Caroli refusait de s'expliquer ailleurs que devant le Consistoire et le Conseil de Berne, Viret et ses collègues prièrent les commissaires de demander à leurs supérieurs la convocation d'un Synode. Quinze jours plus tard, les débats recommencèrent devant le Consistoire de Berne : Les nouvelles doctrines de l'ancien docteur de Sorbonne furent rejetées. Alors il déclara « qu'au nom de la gloire de Dieu, pour l'honneur des seigneurs « de Berne, pour la propagation de la foi, pour l'unité de l'É- « glise, pour la paix publique et le repos de sa conscience, il « devait faire connaître une chose qui depuis longtemps lui « tenait sur le cœur, à savoir, qu'à Genève comme à Lausanne, « plusieurs prédicateurs étaient entachés d'arianisme [1]. » Calvin lui répondit aussitôt et si heureusement, qu'il dut presque retirer son accusation; il la maintint seulement pour Farel qui, étant absent, ne pouvait se disculper. Viret et Calvin n'avaient pour se défendre qu'à renvoyer à leurs ouvrages, qui sont franchement trinitaires. Pour Farel, c'était moins aisé, car il avait, jusqu'alors, gardé sur ce dogme un silence un peu compromettant. Ses amis rappelèrent qu'il avait donné son approbation au cathéchisme de Calvin. L'article de cet opuscule intitulé : *Symbolum fidei*, était de nature à contenter les arbitres [2]. Caroli, ne voulant pas se regarder comme battu, exigea que ses collègues déclarassent accepter les trois grands symboles catholiques de Nicée, d'Athanase et de Chalcédoine. Ceux-ci n'y consentirent pas et demandèrent instamment la réunion d'un Synode pour résoudre ce triste différend [3].

En attendant l'ouverture de cette assemblée, Calvin prépara une confession de foi qui pût justifier les ecclésiastiques incriminés. Il reconnaît que dans la très-simple unité de Dieu, il y a trois hypostases ou substances, à savoir : Le Père avec sa Parole éternelle et son Esprit « qui, quoiqu'ils ne soient que dans une seule et même essence, ne sont cependant point confondus. »

[1] Defensio N. Gallasii. Calvini Opera, éd. de Brunswick, t. VII, p. 308.
[2] Calvini Opera, t. V, p. 337.
[3] Herminjard : t. IV, N°s 610 et 611.

L'auteur voit en outre en Jésus-Christ deux natures : « Il est la « Parole éternelle engendrée de Dieu avant les siècles; il est « vrai Dieu, Jéhova même qui a toujours existé de lui-même et qui « a donné aux autres la vertu de subsister... » L'auteur déclare ensuite condamner les erreurs des Marcionites, des Manichéens, des Apollinaristes, des Nestoriens, ainsi que celles d'Arius, de Macédonius et de Sabellius [1].

Le Synode avait été fixé pour le 14 mai à Lausanne [2]. Megander, qui présidait, fit part à l'assemblée des accusations portées par Caroli contre Viret, car, dans un Synode d'ecclésiastiques bernois ou dépendant de Berne, Calvin, Farel et Coraud qui étaient présents comme ministres genevois, ne pouvaient être mis en cause, directement tout au moins. Viret se déclara prêt à répondre et récita la confession dont nous venons de donner deux citations. Quoiqu'il ne contienne pas le mot de *trinité* ni celui de *personne*, ce document n'en enseigne pas moins la doctrine trinitaire. Caroli toutefois ne s'en montra pas satisfait; et lorsque Calvin eut répondu à ses objections, il se mit à réciter les symboles de Nicée et d'Athanase demandant qu'on voulût bien les signer; Calvin s'y refusa [3], soit qu'il ne voulût pas paraître céder à une injonction de son adversaire, soit comme il le dit lui-même : « afin qu'on ne s'habituât pas à considérer comme « hérétique celui qui ne voudrait pas parler dans les termes « qu'un autre lui aurait prescrits [4]. » Puis il se mit à contester l'autorité du symbole d'Athanase, montrant qu'il n'était point l'œuvre du concile de Nicée. Bref, le Synode reconnut la confession de foi des ministres de Genève comme bonne et orthodoxe. Quant à Caroli, déclaré coupable de calomnie, il fut privé de sa charge [5].

Caroli en appela à Berne. Il fallut se transporter dans cette ville où l'affaire fut de nouveau examinée. Farel, Calvin et Viret

[1] Defensio Gallasii. Calvini Opera, éd. cit., t. VII, p. 311-315.

[2] Herminjard : t. IV, N° 631, n. 1.

[3] Hundeshagen : op. cit., p. 116.

[4] Defensio N. Gallasii. Calvini Opera, éd. cit., t. VII, p. 318.

[5] Ruchat: t. V, p. 29-30. — Lettres de Calvin à Grynæus du 7 au 8 juin 1537 et du Conseil de Berne au Conseil de Lausanne du 7 juin 1537. Herminjard: t. IV, N°s 634 et 632.

y furent complétement blanchis de toute accusation, les intrigues de l'ancien prêtre démasquées, et ses méfaits antérieurs dévoilés. Il dut déclarer devant le Consistoire de Berne la fausseté de ses accusations; mais, au lieu d'accomplir cette réparation, il s'enfuit secrètement à Soleure*. Le gouvernement, instruit de cette nouvelle lâcheté, remit aux ministres genevois « des lettres testimoniales de leur innocence [1]. »

Ces attaques de Caroli mirent Calvin hors de lui: ses lettres montrent à quel point il se sentit blessé en voyant la pureté de sa foi mise en doute par un homme qui avait abjuré le papisme. Il prit en main toute cette affaire; la poussa avec vigueur et, le moment venu, tomba sur son adversaire avec une violence qui fit trembler tous ses auditeurs [2]. C'est lui qui rédigea les for-

* Il y trouva le cardinal de Tournon entre les mains de qui il abjura : puis il fit demander au pape de consentir à casser son mariage et à lui rendre sa dignité de docteur, ainsi que la faculté d'exercer la prêtrise et de posséder un bénéfice. Il ne trouva cependant pas dans les rangs du catholicisme tout ce qu'il avait espéré. Il revint alors en Suisse et écrivit à Farel qui se rendit auprès de lui à Neuveville avec Viret et deux pasteurs neuchâtelois. Le Conseil de Berne ayant appris l'arrivée de Caroli, le fit arrêter pour calomnie et désertion. Farel chercha à lui éviter toute humiliation, il voulait qu'on le traitât avec douceur et qu'on essayât de le ramener à force de bonté et de charité. Au lieu de se rendre à Bâle, comme Farel le lui conseillait, Caroli alla à Monbéliard où se trouvait Toussain. Celui-ci ne tarda pas reconnaître qu'il n'était nullement changé et le renvoya. Farel s'efforça alors de lui procurer une paroisse dans le comté de Valangin, mais le troupeau s'y refusa. De là Caroli se retira à Strasbourg auprès de Calvin qui, instruit par Farel, le reçut bien, mais ne lui donna aucun emploi; aussi abandonna-t-il de nouveau les Réformateurs, ne cessant de se répandre en plaintes et calomnies à leur sujet. Réfugié à Metz, il essaya en 1543 de contrecarrer l'œuvre missionnaire que Farel entreprenait dans cette ville. Il fit tant que les cantons réformés et les princes protestants obtinrent son éloignement. On dit qu'il se rendit en Italie et mourut misérablement [3].

[1] Calvini Opera, ed. cit., t. X, p. 105. — Ruchat : t. V, p. 38-40.

[2] Herminjard : t. V, Nos 611, 628, 634. — Kampschulte : Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf. Leipzig, 1869, I, p. 296.

[3] Ruchat : t. V, p. 129-136. — Boyve : Annales du comté de Neuchâtel et de Valangin. Neuchâtel, 1854-55, in-8, p. 396, 431. — Haag : France protestante. Article Caroli.

mules de foi que les ministres de Genève déclarèrent accepter. S'il refusa d'employer les mots: *trinité* et *personne*, ne serait-ce pas uniquement parce qu'il craignait de paraître céder à Caroli. On ne saurait, ce nous semble, l'attribuer sérieusement à un scrupule dogmatique, puisque, comme nous venons de le faire remarquer, sa profession de foi n'en est pas moins des plus trinitaires. Quant à Farel, qui était bien plus compromis, et qui, pour se justifier, ne pouvait pas comme Calvin citer ses écrits, il se tait complétement. Il n'assiste qu'aux dernières de ces joûtes théologiques, et n'y prend point la parole. Déjà quelques années auparavant, peu après la publication de la première édition du *Sommaire*, quelques doutes s'étaient répandus sur son orthodoxie; Grynæus et Haller craignirent un moment qu'il ne penchât tout à fait vers l'arianisme [1]. Il avait déjà gardé le silence. Cependant, il avait eu quelquefois la pensée de réfuter ceux qui prétendaient « entendre ses écrits autrement qu'il ne les entendait lui-même [2]. » Mais pour lors, il fallait arracher à Rome, Neuchâtel et le Pays de Vaud; il fallait pénétrer dans Genève; il fallait donc agir avant tout, et Farel plus que personne déplorait les controverses entre les évangéliques. Les débats dont nous venons de parler et toutes les tracasseries que les Réformateurs eurent alors à supporter, l'accablaient de dégoût [3]. Il aurait toutefois fini par prendre la plume, « si Dieu n'avait suscité des hommes mieux qualifiés que lui, pour ces sortes d'écrits, » dit-il dans une épître servant de préface à une nouvelle édition de son ouvrage. « Maintenant c'est inutile; » et il se borne à renvoyer ses lecteurs à l'*Institution chrétienne*. Il croit cependant devoir rappeler que dans son *Sommaire* il n'a traité en détail que les points qui étaient l'objet d'une controverse avec les catholiques; il trouve étrange qu'on suspecte sa foi à la Trinité parce que, songeant avant tout à l'édification de ses lecteurs, il s'est efforcé à parler de Dieu le plus simplement possible [4].

Toutefois nos Réformateurs ne se virent pas encore à l'abri

[1] Herminjard : t. III, Nos 464, 533.
[2] Sommaire, éd. 1552, p. 229.
[3] Herminjard : t. IV, No 628.
[4] La Raison pourquoy ceste œuvre a esté faite.... Sommaire, éd. 1552, p. 227, 229 et 232.

de tout soupçon et le 13 août 1537, une lettre de l'Avoyer de Berne ordonnait à Farel et à Calvin de ne pas répandre, dans le pays de Gex, leurs doctrines relatives aux mots *trinité* et *personne* [1]. Calvin et ses partisans, tout en préférant ne pas employer ces termes de l'école, déclaraient ne point les rejeter; Calvin même, dans son *Institution chrétienne*, les reconnaît nécessaires et réfute ceux qui les condamnent, mais il recommande de ne point chasser de l'Église ceux qui se refusent à admettre ces expressions [2]. Le gouvernement de Berne au contraire, poussé à cela par ses ministres, ne tolérait sur ses terres aucun ecclésiastique entaché de semblables idées [3].

Le bruit de ces disputes parvint aux pasteurs de Zurich, de Bâle et de Strasbourg. D'abord mal informés, ils crurent que leurs amis de Genève abandonnaient sur la croyance en Dieu l'opinion traditionnelle; ils en furent tout attristés. Quand ils furent mieux renseignés et qu'ils eurent reçu des exemplaires de la confession de foi lue au Synode de Lausanne, ou du cathéchisme de Calvin, que celui-ci traduisit et fit imprimer en latin à cette occasion [4], la plupart d'entre eux prirent franchement leur parti [5]. Myconius, tout en donnant son approbation à la confession de foi, estimait qu'elle avait été soutenue avec une opiniâtreté et une passion condamnables [6]. Mais bientôt l'attention fut détournée de ces discussions par l'exil, décrété à Genève, contre Farel, Calvin et Coraud.

En quittant Genève, nos deux Réformateurs se rendirent en toute hâte au Synode de Zurich. Les théologiens suisses s'occupaient d'une réponse à faire à une lettre de Luther. Ils examinèrent la position de leurs collègues. L'affaire des rites fut réglée ; et les pasteurs bernois, qui étaient présents, promirent de recommander au sénat de Berne les deux fugitifs. Arrivés à Berne, Farel et Calvin eurent à subir diverses humiliations.

[1] Herminjard : t. IV, No 650.
[2] Calvini Opera. Éd. cit., t. I, p. 56-62.
[3] Ruchat : t. V, p. 46-47.
[4] Lettre de Calvin à Grynæus du 7 au 8 juin 1537. Herminjard : t. IV, No 634.
[5] Herminjard : t. IV, Nos 639, 649, 644.
[6] Lettre à Bullinger du 9 juillet 1537. Herminjard : t. IV, No 640.

Tout ce qui avait été convenu à Zurich fut de nouveau remis en question et nos deux Français ne songeaient pas, sans effroi, au caractère irritable, aux manières rudes et grossières de Kuntz. Cependant les Conseils de Berne consentaient à envoyer aux Genevois une députation, pour traiter du retour des ministres [1]. On sait que le décret de bannissement ne fut point alors retiré ; l'irritation était trop grande et l'on ne sentait pas encore combien de tels hommes étaient nécessaires. Tous deux se retirèrent à Bâle assez découragés, mais presqu'aussitôt l'Église de Neuchâtel demanda Farel et bientôt après Calvin alla à Strasbourg [2].

[1] Lettre de Calvin et de Farel aux pasteurs de Zurich, juin 1538. Calvini Opera. Ed. Baum, Cunitz et Reuss, t. X, 2e part. (Brunswick, 1872) N° 121.

[2] Ruchat : t. V, p. 81-86.

CHAPITRE II

Farel à Neuchâtel.

§ 1. Organisation de l'Église de Neuchâtel.

Farel accepta l'appel que lui adressait la Classe de Neuchâtel, mais à la condition d'y établir une discipline ecclésiastique. C'était lui, on se le rappelle, qui huit ou dix ans auparavant avait chassé le catholicisme de ces contrées. Il y avait installé des ministres pour continuer son œuvre, institué pour ces pasteurs des colloques où ils se réunissaient afin de s'encourager dans leurs travaux, de s'entretenir de ce qui concernait leur ministère et de parler ensemble de l'avancement du règne de Dieu. Il avait aussi organisé la Classe de Neuchâtel, ou corps pastoral du Comté. Elle nommait ou destituait les pasteurs; surveillait les écoles, choisissait les régents et traitait de tout ce qui regardait l'Église. Enfin il avait établi que chaque année tout ecclésiastique serait soumis à la censure de ses collègues [1]. Telle fut l'origine des *Grabeaux*.

Ces premiers éléments d'organisation existaient encore en 1538, mais il était temps de les compléter et de veiller à leur exécution, sinon l'Église de Neuchâtel aurait risqué de tomber dans l'anarchie.

Farel se mit immédiatement à l'œuvre : il obtint du pouvoir civil que quelques ordonnances vinssent régler ce qui concernait les colloques et la Classe [2]. L'Église fut donc constituée;

[1] Boyve : Annales historiques du comte de Neuchâtel, in-8. Neuchâtel, 1851-55, t. II, p. 339.

[2] Boyve : op. cit., t. II, p. 381, 401 et suivantes

mais elle n'avait pas encore de discipline, lacune que les autorités neuchâteloises semblaient peu empressées de combler, mais que notre Réformateur déplorait vivement. Il avait de tout temps tenu à cette institution ; il voulait en doter son Église. Les récits que Calvin lui faisait alors de son séjour à Strasbourg, de l'ordre qu'on y établissait, étaient bien propres à stimuler son zèle [1]. Pour parvenir à ses fins, Farel s'adressa d'abord à la République de Berne qui exerçait sur le comté de Neuchâtel un vrai protectorat, puis il pria les autres Réformateurs d'agir eux aussi auprès des Neuchâtelois. Tant de peines furent couronnées de succès.

Les Ordonnances ecclésiastiques de Neuchâtel subirent divers remaniements successifs (1542, 1553, 1562); elles n'eurent leur forme définitive qu'en 1564, à la suite du Synode de 1562. L'ascendant de Calvin s'y laisse évidemment reconnaître :

Signalons d'abord ce fait, c'est que chaque publication d'ordonnances à Neuchâtel correspond à quelque changement dans les Ordonnances genevoises. En outre, si l'on compare le texte genevois avec le texte neuchâtelois, l'on peut remarquer que ce sont presque toujours les mêmes termes*(serment des ministres et serment des anciens; cas de destitution de pasteurs; noms de baptême interdits [2]).

Il n'y a de réelles différences que dans les articles relatifs à la Cène, aux Consistoires et à la célébration des fêtes, à la rédaction desquels l'influence bernoise ne fut certainement pas étrangère. Le comté de Valangin, et sans doute aussi celui de

* Nous ne serions cependant pas étonné que le texte neuchâtelois fut souvent un abrégé de celui de Calvin ; mais, comme nous n'avons eu sous les yeux que l'ouvrage de Boyve, il se pourrait fort que cette concision ne doive être attribuée qu'à ce chroniqueur.

[1] Lettre de Calvin à Farel (octobre 1538). Calvini Opera. Éd. de Brunswick, t. X, No 149.

[2] Boyve : t. II et III. Ordonnances de 1542 et de 1564. Synode de Neuchâtel de 1553, communication de M. Herminjard. — Ordonnances ecclés. genevoises 1541 et 1561. Calvini Opera. Éd. cit., t. X, p. 15-30 et p. 93-146. — Autres ordonnances ecclés. genevoises 1542, 1546, 1547, 1551. Calvini Opera, t. X, p. 15-64.

Neuchâtel. célébraient en effet Noël, la Circoncision, l'Ascension et l'Assomption [1]. fêtes que Farel avait abolies à Genève en 1535.

Quant à la Cène, d'après les Ordonnances de 1542 et de 1553, elle devait être célébrée avec du pain sans levain, mais rompu [2]. En 1564 au contraire, il fut arrêté que l'on communierait avec du pain ordinaire. La Cène avait lieu quatre fois par an; les fidèles ne pouvaient y prendre part que dans leur paroisse. Quelques jours auparavant. comme à Genève du reste. le pasteur, accompagné d'un ancien visitait toutes les familles qui lui étaient confiées; les interrogeait sur la foi et leurs doctrines; leur faisait subir un véritable examen de conscience. puis leur donnait l'autorisation de s'approcher de la Cène [3].

Les historiens neuchâtelois [4] voient généralement dans l'institution des Consistoires une imitation de ce qui se passait à Berne. Ce rapprochement fort juste et qui s'explique aisément par les nombreux rapports des deux États, ne nous paraît cependant s'appliquer qu'aux *Consistoires seigneuriaux*. On appelait ainsi de vrais tribunaux dont les membres, nommés par les magistrats, s'adjoignaient le ministre du lieu. Ils jugeaient en première instance les causes qui, de nos jours, seraient du ressort des justices civile, criminelle, correctionnelle ou même de simple police. Il y avait en outre à Neuchâtel et dans les autres localités du pays, des *Consistoires monitifs* ou *admonitifs*, composés des ministres et d'un certain nombre d'assistants laïcs, pris parmi les anciens d'Église. Ils ne condamnaient ni à la prison, ni à des amendes et ne pouvaient prononcer que des peines spirituelles : C'étaient: en premier lieu l'*avertissement privé* adressé au pécheur par un ancien; puis l'*admonestation officielle* par le pasteur; ensuite la *dénonciation publique* en présence des fidèles, enfin l'*excommunication*.

Le coupable traduit devant ce corps était donc jugé comme

[1] Boyve : t. II, p. 401 et 402.

[2] Boyve : t. II, p. 422 et t. III, p. 27.

[3] Boyve : t. III, p. 124.

[4] Sam. De Chambrier : Description de Neuchâtel. Neuchâtel 1840, in-8, p. 333. — Boyve : t. II, p. 382.

membre de l'Église, sans préjudice du châtiment que sa faute pouvait mériter devant le Consistoire seigneurial [1].

On le voit, le législateur a séparé, autant qu'il l'a cru possible, le pouvoir ecclésiastique du pouvoir temporel. Sans doute tout homme qui se refuserait à paraître devant le Consistoire y sera contraint par le magistrat; sans doute celui qui voudrait prendre part à la Cène malgré les ministres sera puni par la prison; sans doute celui qui assisterait à la messe courrait grand risque d'être banni, car le culte catholique a été aboli par l'État; mais un excommunié n'aura à encourir ni peine ni amendes, à moins qu'il n'ait commis un délit du ressort de la justice de l'État. Est-ce aux autorités, ou aux pasteurs de Neuchâtel, ou à Farel, qu'est due cette distinction entre le temporel et le spirituel? Celui-ci en tout cas s'y rangea volontiers et nous ne croyons pas qu'il ait eu de luttes à soutenir à ce sujet. Du reste, en 1534 il recommandait déjà dans son *Sommaire* d'éviter toute confusion entre l'État et l'Église [2]. On nous permettra cependant de penser que les difficultés que Calvin eut à surmonter à Genève, pour faire accepter sa discipline, n'ont pas dû être sans influence sur son collègue.

Les Consistoires monitifs s'occupaient aussi des causes matrimoniales, mais seulement en première instance et pour en donner avis au magistrat [3]. Enfin, Farel établit que toute paroisse serait chaque année visitée par un ecclésiastique et un ancien chargés d'entendre les observations que le troupeau aurait à adresser à son pasteur, et de présenter ensuite leurs conseils et leurs exhortations soit aux fidèles soit à leur ministre [4].

Remarquons enfin qu'à Neuchâtel il ne fut point question de confession de foi. Est-ce encore à l'expérience des deux dernières années passées par Farel à Genève que l'on doit ce résultat? ou bien notre Réformateur n'attachait-il pas grande importance à ce que les croyances d'une communauté fussent consignées dans des symboles? On serait presque tenté de le croire,

[1] Boyve : t. III, p. 121-122.
[2] Sommaire, réimp. de 1867, ch. XXXVII.
[3] Boyve : t. III, p. 122.
[4] Boyve, t. III, p. 120.

puisque Calvin lui écrivait : « Je vous ai souvent déclaré qu'il ne me paraissait pas convenable que la confession fût abolie dans les Églises [1]. » Farel comprit sans doute, que l'Église de Neuchâtel pouvait fort bien avoir une même foi, sans la constater par un formulaire. D'ailleurs, les pasteurs neuchâtelois ne refusaient point de s'associer aux efforts que tentaient les théologiens suisses pour arriver à une entente avec Luther; et ce serait se tromper grandement, si l'on croyait que des écarts de doctrine n'y fussent pas réprimés.

Si nous rappelons encore, qu'en présentant ce projet d'Ordonnances, la Classe exprimait le désir que le soin des pauvres et l'administration des biens de l'Église fussent confiés à des diacres laïcs afin d'en décharger les pasteurs [2], nous aurons signalé les points les plus importants de cette constitution dont Farel dota Neuchâtel.

§ 2. Luttes au sujet de la Discipline. — Différends avec Chaponneau et Fabri.

Les Ordonnances ecclésiastiques, avons-nous dit, ne reçurent leur forme définitive qu'à la suite du Synode de 1562; elles furent ratifiées en 1564 par Léonor d'Orléans, comte de Neuchâtel qui, ainsi que sa mère, était de la religion réformée [3]. Ce ne fut cependant pas sans luttes souvent vives, toujours pénibles, que Farel réussit à les faire accepter de la population et de ses collègues. Ainsi en 1541, l'Église de Neuchâtel eut à passer par une terrible crise. Une dame noble d'une conduite équivoque quitta son mari et refusa de retourner chez lui : avertissement particulier, remontrances du Consistoire, rien ne put vaincre sa résistance; et le Conseil ne voulut pas, ou peut-être n'osa pas, prendre contre elle des mesures de rigueur. Alors Farel, s'appuyant sur le passage de St. Paul (1 Tim. V, 20), se décida à appliquer la discipline. Le 31 juillet, en pleine église, il dénonça à l'assemblée la coupable, et censura vivement sa conduite. La

[1] Lettre de Calvin du mois de mai 1540. J. Bonnet : Calvins Lettres, t. I, N° XLVI.
[2] Boyve : t. III, p. 124.
[3] Boyve : t. III, p. 116.

dame et ses parents, irrités d'une telle hardiesse, résolurent la perte de Farel. Leurs partisans soulevèrent le peuple qui, réuni le même jour sur la place du château, décida que le Réformateur quitterait le comté deux mois après. Les amis de Farel étaient consternés et peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains. Le Conseil, n'ayant pu réussir à apaiser les mécontents, accepta l'arbitrage des Bernois qui prononcèrent que Farel resterait deux mois de plus et l'engagèrent à se retirer de lui-même, afin qu'on n'eût pas le scandale d'une Église chassant son pasteur; ce dernier n'y voulut point consentir. La mésintelligence provenait d'un acte auquel il se croyait tenu par conscience; il se regardait donc comme obligé à ne pas céder. Nommé légitimement pasteur de Neuchâtel, il ne voulait quitter son Église que lorsque Dieu l'appellerait ailleurs. Ainsi Farel, plaçant en cette occasion, comme en toute autre, sa confiance en Dieu, attendait qu'il plût au Souverain Dispensateur d'ouvrir une issue, et continuait à vaquer aux devoirs de sa charge. La Classe n'abandonna point son premier pasteur. Elle consulta les Églises confédérées, et envoya auprès d'elles un député pour leur expliquer toute l'affaire, et leur demander leur appui. Bâle, Zurich, Strasbourg, Constance écrivirent à l'Église et au Conseil de Neuchâtel. Ces lettres ébranlèrent plusieurs de ceux qui, sans motif positif, avaient uni leurs voix aux ennemis du Réformateur. Enfin, le zèle et la charité toute chrétienne que celui-ci montra pendant une peste qui ravagea alors Neuchâtel, acheva de lui ramener bien des cœurs. Aussi le 28 novembre, le Conseil arrêta que Farel continuerait ses fonctions. Quelques tentatives furent encore faites pour annuler cette décision; mais une assemblée populaire la ratifia le 4 janvier 1542 [1].

A peine ces jours de trouble étaient-ils passés, que Farel eut divers démêlés avec l'un de ses collègues, le ministre Chaponneau. Cet homme, plus âgé que les autres pasteurs de Neuchâtel, eût voulu sans doute être à leur tête; il semble avoir pris à tâche de s'opposer continuellement à Farel: Lorsque celui-ci demanda qu'une partie des biens ecclésiastiques fût employée au soulage-

[1] Boyve : t. II, p. 417-420. — Ruchat: t. V, p. 164-166.

ment des pauvres, à l'entretien des pasteurs et à subvenir aux frais de l'instruction publique. Chaponneau le trouva mauvais [1]. Farel voyait avec peine des vieillards et les malades privés de la Cène, parce qu'ils étaient incapables de se rendre au temple; il se mit à la porter dans les maisons. Chaponneau déclara aussitôt que c'était une innovation dangereuse et contraire aux usages de l'Église [2]. Peu de temps après, ce même Chaponneau refusa de se soumettre à la censure de ses collègues [3]. La Classe consulta les Églises sœurs qui s'accordèrent à reconnaître combien l'usage de censures annuelles était bon et précieux à conserver [4]. Cette unanimité, et sans doute aussi les bons procédés de Farel et des autres pasteurs de Neuchâtel finirent par toucher Chaponneau qui reconnut tous ses torts, et eut dès lors pour le Réformateur un véritable attachement.

Tout différend semblait terminé, quand Chaponneau vint à mourir: il fallut lui choisir un successeur. Cette élection incombait à la Classe sous réserve de l'approbation des magistrats. Un parti se forma demandant que le choix du futur pasteur ne fût pas fait par le clergé. Farel défendit avec vigueur les droits de la Classe et réussit à faire nommer Christophe Fabri [5]. On sait qu'il était un ami dévoué du Réformateur; cependant un désacord survint entre eux au sujet d'un baptême. Voici le fait:

Une veuve bannie de Berne pour son inconduite, avait passé au catholicisme. Elle avait une fille élevée dans la religion réformée; mariée à un catholique, elle embrassa le papisme et vint demeurer à Neuchâtel, où elle mit au monde une fille. La grand'mère demanda aussitôt qu'elle fût baptisée protestante. Farel n'y voulut point consentir, disant qu'on ne pouvait regar-

[1] Boyve : t. II, p. 122.

[2] Lettre de Farel à Calvin du 21 avril 1544.

[3] Boyve : t. II, p. 421, 422 et 450. — Lettre des ministres de Neuchâtel aux Églises évangéliques du 23 octobre 1544. — Lettre de Farel aux pasteurs de Zurich du 21 février 1544.

[4] Lettre des ministres de Genève du 19 décembre 1544. — Lettre de Myconius à Farel du 24 décembre 1544. — Boyve : t. II, p. 451-452.

[5] Boyve : t. II, p. 463-466.

der comme membre de l'Église une enfant dont les parents n'en faisaient pas partie. Fabri, au contraire, trouvait qu'il fallait la baptiser. La grand'mère, disait-il, « est de l'Église puisqu'elle a reçu le baptême et a été admise à la sainte Cène. » Il citait l'exemple d'Abraham qui circoncit les esclaves de sa maison, quand même ils n'étaient pas hébreux. On répondait à cet argument que Lot n'avait point été circoncis, parce qu'il avait quitté son oncle; d'où l'on concluait que cette femme étant sortie de l'Église, ne pouvait présenter son enfant au baptême [1]. La Classe fut divisée; l'on consulta donc les Églises. Calvin, tout en partageant le point de vue de son ami, lui recommandait la modération. Il lui représentait que Fabri était un homme distingué qui avait pour Farel une vive affection et beaucoup de respect : «Vous avez supporté Chaponneau, ajoutait-il, qui était un homme de rien, combien plus devez-vous vous efforcer d'entretenir la paix avec un homme qui souhaite de servir fidèlement le Seigneur avec vous et qui a horreur des brouilleries intestines [2]. » Les deux adversaires se regardaient avec trop d'estime et d'affection pour prolonger longtemps une telle division; leur désunion ne dura pas.

Ces ménagements, ce support relatif, que Farel montra vis-à-vis d'un homme aux vues ambitieuses; puis, ensuite, cette raideur étrange à l'égard d'un ami zélé et généralement plein de déférence, doivent, ce nous semble, nous permettre de comprendre ce que le caractère conciliant du Réformateur pouvait tolérer. Farel ne refuse jamais les conseils de personne, il les sollicite au besoin ; il accepte le blâme avec une humilité touchante et offre toujours de céder, si on lui fait sentir qu'il a tort, ou même, si ses amis le désapprouvent. Mais il ne saurait consentir à ce que l'on pactise avec le papisme. Il envisagea la conduite de Fabri comme un acte de faiblesse et presque de concession vis-à-vis d'une catholique, et crut par conséquent devoir s'y opposer.

On voit, par le récit de ces débats, que le ministère de Farel

[1] Ruchat : t. VI, p. 17.
[2] Lettre de Calvin du 18 juillet 1553. Épist. et Respons. Éd. cit. Ép. 148.

offrait aussi ses luttes et ses moments difficiles. Il n'y eut cependant point, à Neuchâtel, de ces tristes procès qui ont assombri les premiers temps de la Réforme genevoise. La situation de ces deux cités était sans doute bien différente, et plusieurs des condamnations prononcées à Genève, eussent au moins été adoucies si la politique ne s'y fût mêlée. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de le penser, Farel, placé dans les mêmes circonstances que Calvin, se fût conduit tout autrement. Il eût certainement lutté, et lutté avec toute l'énergie dont il était capable contre le déréglement des mœurs. — la ténacité qu'il déploya en 1541 vient nous le prouver; — mais il eût probablement toléré Castalion, ignoré ou feint d'ignorer les idées antitrinitaires de Gentilis et de Trolliet, évité peut-être bien des vexations à Bolsec et qui sait? diminué de beaucoup la gloire de Servet en le laissant tranquillement se rendre en Italie. Mais ce ne sont là que de pures conjectures, car Farel épousa complétement la cause de son collègue; il le défendit en toute occasion et nous verrons qu'il fut de ceux qui désirèrent le plus la mort du pauvre Espagnol. Rappelons-nous toutefois sa généreuse tolérance à l'égard de Caroli; ne fit-il pas l'impossible pour lui procurer une paroisse? — et en dépit de Calvin, il supporta Chaponneau *. En tous cas, il n'y eut à Neuchâtel aucune des terribles scènes auxquelles nous faisions allusion. Ce fait à lui seul nous paraît significatif, cette contrée ne nous semblant pas une de ces terres privilégiées où les esprits sont tous formés sur le même modèle **.

* Chaponneau avait, dans un ouvrage, attaqué les opinions de Calvin sur la prédestination. Ce n'est peut-être pas le moindre des ennuis qu'il causa à Farel.

** Les lettres de Calvin, de Myconius et de Farel, que nous avons citées dans ce chapitre, sans indiquer le recueil où elles se trouvent, n'ont pas été publiées, à notre connaissance tout au moins; nous en devons la communication à la complaisance que n'a cessé de nous témoigner M. Herminjard.

CHAPITRE III

Activité de Farel en dehors de Neuchâtel.

§ 1. Courses apostoliques.

En se rendant à l'appel de la Classe de Neuchâtel, Farel comptait bien continuer ses courses apostoliques, et comme par le passé, avoir l'œil sur tout ce qui intéressait le parti évangélique. Pendant les quatre premières années qui suivirent son exil de Genève, l'Église de Neuchâtel l'absorba tout particulièrement. Il n'en visite pas moins Orbe, Thonon, Lausanne. Après l'acceptation des Ordonnances de 1541, il reprend sa vie missionnaire. Dans l'été de 1542 il est au Landeron, essayant de l'arracher au catholicisme, mais l'influence soleuroise l'emporte sur celle de Berne, et la population repousse la Réforme [1]. Douze et quinze ans plus tard, il se verra également obligé de battre en retraite devant les menées de l'évêque de Bâle et du clergé de Besançon qui, à deux reprises, en 1554 et 1557, réussirent à le repousser de Porrentruy [2].

Cependant Farel était tout désireux de réparer son échec du Landeron. Il accueille avec empressement la demande que lui adressent les protestants de Metz. Cette ville, alors libre et impériale, avait eu dès 1523 une petite communauté évangélique. Farel y avait même fait une apparition en 1525. En 1543, elle profita de ce qu'un de ses membres était maître échevin, et de la protection que les événements politiques permettaient aux princes

[1] Ruchat : t. IV, p. 446 ; t. V, p. 283. — Boyve : t. II, p. 428.

[2] Ruchat : t. VI, p. 85. — Boyve : t. III, p. 47.

protestants de lui accorder, pour appeler auprès d'elle le Réformateur. Celui-ci y prêcha en dépit du clergé, puis se confiant à la protection que lui offrait Guillaume de Furstenberg dans le château de Gorze, aux portes de la ville, il y attira un grand nombre de Messins qui assistèrent ainsi régulièrement au culte. Mais à la suggestion de Caroli, dit-on, qui était à Metz pour tenir tête au Réformateur, le duc de Guise fit surprendre l'assemblée par ses troupes. Beaucoup de fidèles périrent massacrés. Farel blessé, put cependant se retirer dans le château de Gorze d'où on lui fournit les moyens de gagner Strasbourg [1].

C'est à Strasbourg qu'il écrivit son *Épître au duc de Lorraine*. Caroli et le parti catholique répandaient sur Farel toute espèce de calomnies et s'efforçaient de le discréditer. On l'accusait entre autres de prêcher aux sujets la révolte contre leurs seigneurs. Farel montre au duc la prospérité des pays évangéliques : Nulle part les princes n'y sont mieux obéis, lui dit-il; puis il lui rappelle ses devoirs envers Dieu et envers les peuples. Il le conjure de songer aux âmes de ses subordonnés et de laisser la Réforme s'établir dans son duché [2].

C'est également à Strasbourg qu'il reçut de Caroli un défi par lequel ce docteur le provoquait à une dispute. Farel devait se présenter dans la huitaine sous peine d'être regardé comme vaincu [3]. Le Réformateur répondit aussitôt à son ancien collègue dans deux lettres des plus touchantes : il est prêt à conférer avec lui pourvu que ce soit devant des juges sincères, et il donnerait volontiers sa vie pour la cause de l'Évangile. Il le supplie de changer de conduite : « Il est temps, plus que temps de penser qu'il faut partir de ce monde, » lui dit-il. « Je t'en sup-
« plie au nom de Jésus, pense à la mort à venir; pauvre homme
« que veux-tu faire? Pourquoi te tourmentes-tu ainsi en agissant
« contre ta propre conscience [4]? » Dans une seconde lettre, après lui avoir rappelé une dernière fois son inconstance, son fol orgueil, sa mauvaise foi, il lui reproche de vouer volontairement les âmes à l'erreur en cherchant à les retenir dans le catholi-

[1] Ruchat : t. V, p. 212. — Boyve : t. II, p. 429-436.
[2] Ép. au duc de Lorraine, du 11 février 1543.
[3] Ép. de Caroli à Farel, du 14 mars 1543.
[4] Ép. de Farel à Caroli, du 21 mai 1543.

cisme. « Que Dieu soit juge entre nous, s'écrie-t-il, et te traite selon tes œuvres. » Puis après s'être ainsi vu forcé de le combattre, il ajoute : « Pense à ceci, mon ami Caroli, si je demande « ta perdition, c'est que je ne veux pas que le pauvre peuple « soit séduit, car je prends Dieu à témoin, s'il ne s'agissait que « de toi, de bon cœur je donnerais de mon sang pour toi, et « comme déjà j'ai prié, je prierais encore pour ta conservation ; « mais je désire que la doctrine du Seigneur ne soit pas blâmée, « ce que tu fais, et non par ignorance. » Puis il le supplie de se rendre enfin aux appels du Seigneur et d'employer tout son zèle au salut des pauvres âmes [1].

Revenu à Neuchâtel après dix mois d'absence, Farel n'oublie point les chrétiens de Metz : « Si jamais j'ai eu regret d'aucun « peuple voyant sa pauvreté, et si quelque peuple a toujours été « devant mes yeux, certainement vous êtes celui-là, » leur écrit-il dans une lettre admirable [2], toute brûlante de charité, de foi et de confiance en Dieu. Certes, M. Schmidt n'exagère pas quand il dit qu'elle rappelle involontairement les épîtres des Apôtres, tant elle est simple, fervente, évangélique, remplie de consolations et de remontrances [3]. Farel continuera à avoir l'œil sur l'Église de Metz, et en 1565, quelques mois avant de mourir, il retournera encore dans cette ville pour lui faire entendre une dernière fois ses pressantes exhortations [4].

Gap sa patrie, qui en 1523 l'avait repoussé, le fit demander en 1562. Il s'y rendit aussitôt avec Fabri, pour y organiser une Église, et en passant à Grenoble il y annonça l'Évangile [5].

Telles sont les principales courses missionnaires de Farel

[1] Ép. de Farel à Caroli du 25 juin 1543. C'est encore à M. Herminjard que nous devons la communication de ces quatre lettres.

[2] Épître à tous cueurs affamez du desir de la predication du sainct Euangile, et du Vray Vsage des Sacremens. 11 janvier 1545. Nous devons à M. Herminjard la forme primitive de cette lettre. Farel en a publié une seconde édition qui a été réimprimée en 1867 par les pasteurs de Neuchâtel : Dv Vray Vsage de la Croix, éd. cit. p. 242. Les diverses éditions de Crespin la reproduisent également, mais avec quelques variantes.

[3] Schmidt : Études sur Farel. Strasbourg, 1834, in-4°, p. 31.

[4] Boyve : t. III, p. 146. — Ruchat : t. VII, p. 75.

[5] Lettres de Farel à la Classe de Neuchâtel, du 13 décembre 1561 et du 12 janvier 1562. Dv Vray Vsage de la Croix. Éd. cit., p. 306 et 310.

pendant cette seconde période de son ministère. C'est toujours la même fougue, le même courage que rien n'arrête; il semble cependant que l'âge et sans doute une volonté persévérante ont fait disparaître certaines aspérités de son caractère. Dans une lettre à Fabri du 22 avril 1536, il l'encourage à ménager les papistes et à les attirer par beaucoup d'indulgence et de bonté [1]. Et Grynæus recommandant à Calvin la modération lui écrit: « Notre ami Farel qu'on disait un peu violent, commence au prix de vous à s'adoucir, » et ailleurs: « Imitez-le, car il gagne en douceur à mesure que sa tête grisonne [2]. »

Et cependant, plus que jamais Farel ne cesse de gémir sur les obstacles que lui opposent l'influence romaine et les faiblesses des nouveaux réformés. Si les idées évangéliques triomphent dans la plus grande partie de la Suisse romande, elles sont bannies, nous venons de le dire, du Landeron et de Porrentruy; en France elles sont presque constamment persécutées; les Vaudois sont voués à l'extermination. Plus que jamais, Farel veut combattre cette Église de papistes dégénérés, que, saisi d'indignation, il compare, dans un style des plus énergiques, à une épouse infidèle. Plus que jamais, il voudrait faire de nouvelles conquêtes; mais le moment est venu pour la Réforme de songer à son organisation. A Luther, à Zwingli ont succédé Mélanchthon, Bullinger. Farel a forcé Calvin à se mettre à l'œuvre; mais tandis que le Réformateur suisse et le Réformateur allemand ont disparu de la scène, Farel a survécu et il survivra à celui qui semblait appelé à lui succéder. Il fut donc obligé, lui aussi, de prendre part à ce travail d'organisation; nous avons vu comment il y employa tout son zèle et toute son énergie. Dans notre première partie nous avons signalé l'influence qu'exerça sur sa théologie, cette vie toute d'évangélisation, ce contact continuel avec des populations tantôt indifférentes, ignorantes ou corrompues, tantôt affranchies de la servitude du prêtre, mais non de celle du péché; nous avons fait remarquer comment Farel, par le fait même des circonstances, a dû être conduit à envisager principalement le côté pratique des questions; comment il cherche avant tout à

[1] Herminjard: t. IV, No 551.

[2] Lettre du 4 mars 1538. Herminjard: t. IV, No 691.

faire des chrétiens, des enfants de ce Père céleste qui n'a pour ses créatures que miséricorde et amour. Pour Farel, le chrétien c'est l'homme qui, abjurant le papisme, met toute sa confiance en Dieu seul, certain que par la mort de Jésus-Christ il a le pardon de ses péchés. Farel insiste tout particulièrement sur l'union de la foi et des œuvres. Il ne convie plus ses lecteurs « qu'à une foi besognante ou œuvrante en charité. » Il fallait en effet faire comprendre aux peuples qu'il ne suffit point d'abattre les images des saints et de la Vierge, mais que Dieu ne prend plaisir qu'à un cœur régénéré, à une vie sainte.

§ 2. Polémique de Farel contre les Libertins. — Procès de Servet.

Les anabaptistes, contre qui Farel et Calvin soutinrent une dispute à Genève en 1537, ne furent pas les seuls hérétiques que les Réformateurs eurent à combattre. On sait que ce qui attira sur ces sectaires la sévérité des gouvernements, ce fut bien moins leur point de vue sur le baptême que leurs idées communistes et antinomiennes. Les mesures rigoureuses qu'on prit contre eux ne les empêchèrent cependant pas d'avoir des partisans.

En 1543, on vit arriver à Genève, venant de Flandre, deux libertins spirituels qui propagèrent leurs doctrines au moyen de petits traités, dont la couleur fortement prédestinatienne semble avoir trompé pendant quelque temps la vigilance de Calvin [1]. Ils faisaient de Dieu l'auteur du mal et enseignèrent que le péché consiste à croire, non à agir. L'homme, disaient-ils, a été créé purement passif; Dieu seul est actif; il agit en l'homme de sorte que tout ce que font les élus est bien, car Dieu, qui ne peut que bien faire, opère en eux. Être élu, c'est être mortifié, c'est-à-dire avoir anéanti en soi le jugement sur ses propres actions. Aussi ceux qui ne sont pas mortifiés ne sont point délivrés de leur jugement; tout est péché en eux, et cela lors même qu'ils ne feraient rien, car dans ce cas, ils s'attribuent cette inaction dont Dieu seul est la cause [2].

[1] Épistre contre un certain Cordelier suppost de la secte des Libertins (1547). Calvini Opera. Éd. de Brunswick, t. VII, p. 346.

[2] Le Glaive de la Parolle. Genève, 1550, p. 5.

Calvin reconnut bientôt tout le mal que pouvaient faire ces doctrines, dont le but était la négation de toute morale et le libre jeu des passions; il publia contre elle, en 1545 et en 1547, deux excellents traités dans lesquels il relève les interprétations erronées que les libertins donnaient de l'Écriture sainte. Un ancien cordelier, membre de la secte, répondit à Calvin par un opuscule intitulé : le *Bouclier de défense.* Farel, qui avait de ces libertins près de Neuchâtel, voulut prendre la plume à son tour et à l'ouvrage du cordelier il opposa le *Glaive de la Parolle.*

C'est un des écrits les plus considérables de notre auteur; il renferme de précieux renseignements sur les croyances de ces libertins spirituels qui, au XVI[me] siècle, reproduisirent sans le savoir les erreurs gnostiques des premiers siècles de notre ère. Farel réfute une à une leurs doctrines; chemin faisant, il attaque anabaptistes et papistes, et presse vivement ses lecteurs de ne pas se laisser séduire par « ces docteurs de cheminée, » comme il les appelle; « ces empoisonneurs, » comme dit Calvin. Au milieu de longueurs et de nombreuses répétitions, le *Glaive de la Parolle* contient des morceaux d'une grande vigueur, et Farel y atteint souvent à une véritable éloquence. On voudrait seulement que l'ensemble fût mieux ordonné.

Ces luttes étaient à peine terminées, que l'on vit arriver à Genève un nouvel adversaire de Calvin, adversaire bien autrement redoutable, puisque son nom se dresse encore comme un reproche perpétuel fait à l'intolérance du Réformateur de Genève. Farel s'intéressa trop à ce triste drame, pour que nous ne nous arrêtions pas quelque peu sur la part qu'il fut appelé à y prendre.

Arrivé à Genève à la fin de juillet 1553, Servet était arrêté le 13 août suivant [1]. Calvin tint son ami au courant des diverses phases du procès. Farel poussait à user de rigueur : « Les juges, » écrit-il à ce sujet, « seront de vrais ennemis de Christ et de « l'Église s'ils demeurent insensibles aux horribles blasphèmes « par lesquels cet exécrable hérétique porte atteinte à la ma- « jesté divine....., mais j'espère qu'ils feront mourir l'homme

[1] Mémoires et Documents de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève, t. III, p. 11 et 20.

« qui a persévéré avec tant d'obstination dans ses hérésies et qui
« a perdu un si grand nombre d'âmes..... Je vous prie d'agir de
« manière à ce que personne ne cherche plus à publier de nou-
« velles doctrines, et à tout ébranler impunément comme l'a
« fait Servet [1].

Quand l'issue ne fut plus douteuse, Calvin appela Farel auprès de lui, le priant d'assister au jugement [2]. Farel accompagna Servet au supplice. Il chercha vainement à obtenir une rétractation; il aurait au moins voulu lui faire confesser que Jésus est *le Fils éternel de Dieu*, mais Servet consentit seulement à déclarer que Jésus est *le Fils du Dieu éternel* [3]. Cette persistance du condamné le scandalisait et ce malheureux Espagnol, soit à cause de ses opinions panthéistes, soit parce qu'il niait la préexistence du Christ, lui semblait une vraie monstruosité dont il fallait à tout prix délivrer la terre.

On sait quelle indignation, que d'invectives, ce lugubre bûcher a attiré sur Calvin qui, lui cependant, aurait désiré un autre genre de supplice [4]. Nous ne nous arrêterons point à essayer à notre tour de justifier ou d'excuser ce funeste événement; ce sera toujours une tache pour la Réforme. Quant à Farel, nous insisterons seulement sur ce fait, qu'il se faisait de la tolérance une idée fort différente de la nôtre. « Parce que le pape condamne
« les fidèles pour crime d'hérésie, s'écrie-il, parce que des juges
« emportés font subir aux innocents des supplices réservés aux
« hérétiques, il est absurde d'en conclure qu'il ne faut pas
« mettre à mort ces derniers, afin d'en garantir ainsi les fidè-
« les [5]. » Et rappelons-nous que toujours Farel offrit de donner sa vie si on le pouvait convaincre d'erreur [6]. « La parole
« avait mis la Réforme au monde, écrit M. Rilliet-de Candolle,
« et pour se défendre elle préféra l'échafaud à la parole. Le
« supplice de Servet fut en même temps le fruit et le remède de

[1] Lettre de Farel à Calvin du 8 septembre 1553 : Epist. et Responsa. Éd. de Hanau. Ép. 155. — Mém. et Doc. Gen., t. III, p. 87.

[2] M. D. G., t. III, p. 111.

[3] Lettre de Farel à Amb. Blaurer, du 10 décembre 1553. Henry : Leben Calvins, t. III. Beilage, p. 72-75. — Ruchat : t. VI, p. 56-57.

[4] M. D. G., t. III, p. 111.

[5] Ép. de Farel à Calvin du 8 septembre 1553. — M. D. G., t. III, p. 88.

[6] Ép. de Farel à Caroli. — Ép. au duc de Lorraine, etc.

« cette funeste inconséquence. La répression n'avait en effet « pour terme logique et pour résultat efficace, que le bûcher. « Les flammes du bûcher mirent en lumière mieux que les « arguments les plus habiles l'iniquité de la répression. Elles « ont à elles seules autant peut-être éclairé les esprits, que « tous les auto-da-fé catholiques; car une éclatante contradic- « tion choque plus encore que tous les résultats d'un système « conséquent..... On a reculé devant cet excès de l'erreur, et « peu à peu on a reculé devant l'erreur elle-même [1]. »

§ 3. Farel et les tentatives de conciliation entre Luthériens et Zwingliens.

Au milieu des travaux dont nous venons de parler, la controverse sur la Cène affligeait péniblement le Réformateur de Neuchâtel. Ce triste débat empêchait le protestantisme d'unir toutes ses forces, pour porter dans les pays catholiques le flambeau de l'Évangile ou seulement pour l'y maintenir. En 1525 déjà, Farel s'était rallié aux tentatives iréniques des pasteurs de Strasbourg [2]. Dès lors il ne cessa de s'employer à amener une union dont il attendait les meilleurs résultats : « Je ne « pense pas, écrivait-il à Bullinger, qu'il y ait un homme sur la « terre qui soit autant que moi affligé de cette pierre d'achop- « pement, véritable obstacle au progrès de l'Évangile, et qui « souhaite plus ardemment de la voir enlevée [3]. »

Il estime qu'un grand pas serait fait dans ce sens, s'il obtenait des théologiens suisses qu'ils affirmassent l'accord de leurs croyances. Les Zuricois professaient naturellement l'opinion de Zwingli, et reprochaient à Calvin son obscurité et l'emploi d'une terminologie théologique dont le but était, disaient-ils, de faire accepter diverses opinions dogmatiques qu'elle était destinée à cacher.

De nombreuses négociations eurent lieu pendant l'année 1548. Puis au printemps de 1549, Calvin grâce à l'appui de

[1] M. D. G., t. III, p. 124 et 125.

[2] I[re] partie, p. 26.

[3] Lettre de Farel à Bullinger, du 31 août 1557. Ruchat : t. VI, p. 205.

Bullinger parvint, non sans peine, à faire adopter, par le clergé de Zurich, vingt-six articles auxquels on donna le nom d'Accord zuricois (*consensus Tigurinus*) [1]. Cette confession de foi est toute calviniste : «les éléments de la Cène,» y lisons-nous, ne sont rien en eux-mêmes ; ils figurent le corps et le sang du Sauveur ; « ce ne sont que de simples images chargées de faire impression « sur nos sens et de nous rappeler la mort du Christ. Regardons « moins aux signes des sacrements qu'à la promesse qui y est « attachée. » Cette promesse consiste en ce que dans la Cène, nous avons une « véritable communion spirituelle avec le Fils de Dieu » qui, « habitant en nous par son Esprit, nous rend, si « nous croyons, participants à tous les biens qui découlent de « lui. » Tous ceux qui embrassent par la foi les promesses contenues dans la Cène, y lisons-nous encore, « y reçoivent spirituel- « lement Christ avec ses dons spirituels [2]. »

Quand Farel partit de Neuchâtel avec Calvin pour se rendre à l'entrevue de Zurich, « par la modération et l'amour nous vaincrons, » s'était-il écrié [3] ; et grâces à Dieu, ils avaient vaincu. Calvin lui attribue toute la gloire de ce succès [4]. Mais il fallait encore que les autres Églises se rangeassent à cette confession de foi, et Farel ne s'y épargna pas. Schaffhouse et Neuchâtel ne se firent pas attendre; Bâle se montra vexée de n'avoir pas été appelée à la conférence de Zurich ; quelques Églises de France, d'Angleterre et même d'Allemagne y adhérèrent aussi ; Berne signa la dernière [5]. Était-ce par suite des sympathies luthériennes d'une partie de son clergé? était-on jaloux de l'influence de Calvin, ou mécontent du gouvernement genevois? Ces motifs n'y furent sans doute point étrangers.

C'est à peu près à cette époque, en 1553, que Farel publia son traité sur la Cène, où il prend sans doute la défense du *Consensus* et engage à le signer. Malheureusement nous n'avons pu nous procurer ce petit ouvrage des plus rares [6].

[1] Hundeshagen : Zwinglianisme, etc., p. 242 et 246-247.

[2] Ruchat : t. V, p. 370-378.

[3] Hundeshagen : p. 248.

[4] Lettre de Calvin à Myconius : Hundeshagen : App. p. 293.

[5] Hundeshagen : p. 251.

[6] De la Sainte-Cène de nostre Seigneur Jésus et de son Testament confirmé par sa mort et sa passion. Genève, 1553.

Au printemps de 1557, Farel et Bèze furent envoyés par la ville de Genève auprès des Cantons évangéliques, pour demander leur intercession en faveur des réformés et des Vaudois alors persécutés en France par Henri II. Ayant réussi auprès des Cantons, ils franchirent le Rhin et s'adressèrent au comte palatin et au duc de Wurtemberg. Ceux-ci déclarèrent ne se prêter à aucune démarche en faveur de sectaires. Farel et Bèze se virent donc obligés de présenter une confession de foi qu'ils donnèrent comme étant celle des Églises de Suisse et de Savoie (Suisse romande, Chablais et pays de Gex) sur la Cène. Th. de Bèze, qui la rédigea eut soin de se rapprocher autant que possible de la terminologie luthérienne, il se servit même de quelques expressions non encore usitées dans les Églises suisses; mais comme il les accompagnait d'un contexte explicatif, il crut pouvoir le faire sans inconvénient.

A leur retour, les députés présentèrent la réunion avec les luthériens comme facile; ils se turent cependant sur leur confession, pensant peut-être, comme le remarque Hundeshagen, que toute opposition tomberait de fait devant les excellents résultats qu'on avait tout lieu d'espérer. Lorsque les théologiens suisses eurent reçu d'Allemagne les pièces officielles de cette réunion, ils témoignèrent vivement leur mécontentement, de n'avoir pas été consultés pour la rédaction d'une confession de foi qu'on leur attribuait [1]. Farel apaisa bientôt ce différend par une lettre à Bullinger dans laquelle il s'excuse avec tant d'humilité et dénote un si vif désir d'arriver à une conciliation qu'il était impossible de lui en vouloir [2]. Malheureusement tout était à recommencer avec les luthériens.

Quelques mois plus tard il y eut en France de nouvelles persécutions. Une seconde députation, ayant à sa tête Farel et de Bèze, fut envoyée en Allemagne auprès des princes protestants. Cette fois-ci les deux pasteurs présentèrent leur confession de foi comme étant celle des Églises de France; ils se gardèrent bien de parler des Suisses, de peur de mécontenter les Zuricois. Ces derniers furent loin toutefois de se tenir pour satisfaits; ils

[1] Hundeshagen: p. 312.

[2] Lettre de Farel à Bullinger du 31 août 1557. Ruchat : t. VI, p. 205.

reprochèrent aux négociateurs de s'éloigner de la voie de la vérité. Ces critiques n'étaient point sans fondement. Bèze et Farel prirent pour base de leur confession de foi, la confession d'Augsbourg qu'ils admettaient, disaient-ils, sauf l'article sur la Cène. Et cependant les Églises de France s'en séparaient sur trois articles : le baptême des enfants, la confession et l'absolution [1]. Quant à l'Eucharistie, ils déclarèrent admettre dans la Cène, la présence même du corps et du sang du Sauveur, « ne différant avec les luthériens, assuraient-ils, que sur le mode de cette présence dont Dieu seul a le secret [2]. »

Farel, on le voit, se rangeait à une concession que le *Consensus* était loin d'autoriser ; on comprend qu'il ne put obtenir l'assentiment de Bullinger et du clergé de Zurich. En effet, pour qu'une union réelle et durable fût possible, il fallait ou bien convenir franchement de la diversité des points de vue des deux partis sur cet article, et se rallier sur les autres dogmes; ou bien accepter pour définition de la Cène une formule qui, dans sa généralité, permît à chacun de l'interpréter à sa manière, sans être inquiété. Mais s'efforcer d'obtenir l'unité au moyen d'un assemblage de phrases dont l'une a pour but de retirer ce que l'autre concède, n'était réellement pas sérieux. C'est ce que les Zuricois avaient fort bien compris. Farel, dans son ardent désir d'union avait tenté l'impossible.

§ 4. Dernières années de Farel.

Nous avons vu que jusqu'en 1536 Farel est sans contredit le chef de la Réforme dans les pays de langue française. Pendant les dix-huit mois qu'il passe à Genève avec Calvin, Farel se trouve encore à la tête des affaires : le Conseil ne traite guère qu'avec lui, et les Réformateurs suisses continuent à s'adresser à lui. Cependant Calvin commence à prendre de l'ascendant : c'est lui qui est généralement chargé de la correspondance des pasteurs de Genève [3]. Si Farel compose les thèses de la dispute

[1] Hundeshagen : p. 318.
[2] Ruchat : t. VI, p. 212-214.
[3] Herminjard : t. IV, Nos 654, 655, 668.

de Lausanne et la confession de foi de 1537, Calvin dote l'Église de Genève d'un catéchisme; et pendant les controverses avec Caroli, c'est Calvin qui va à Lausanne soutenir Viret, c'est Calvin qui prend en main toute la défense. Farel semble s'effacer, et s'effacera toujours plus. Une fois pasteur à Neuchâtel, il reçoit sans doute de toutes parts un accueil chaleureux; chacun s'incline devant son expérience et l'on a de la considération pour cet homme qui blanchit au service du Seigneur; mais on prend peu à peu l'habitude de s'adresser à Calvin: Farel lui-même fut le premier à en donner l'exemple. Rien n'est plus touchant que cette humilité avec laquelle celui qui est comme le père spirituel de la Suisse romande remet le gouvernement à son jeune auxiliaire et se range avec ardeur sous ses ordres. Farel n'a plus dès lors qu'une pensée: faciliter à Calvin la tâche immense qui lui incombe.

Les biographes de Farel et de Calvin ont tous rendu hommage à l'amitié qui unissait ces deux hommes et Viret [1]. Toujours prêts à se soutenir, ne s'épargnant pas à l'occasion les reproches fraternels de réels amis, en un mot, entre lesquels le moindre nuage ne s'éleva jamais; tels nous apparaissent ces trois Réformateurs. Ils se regardaient comme solidaires l'un de l'autre; le succès ou la défaite de l'un était leur succès ou leur défaite à tous trois; la diversité de leurs caractères, loin de nuire à leur intimité, venait encore en resserrer les liens. Les rapports entre Calvin et le Conseil devenaient-ils difficiles? l'opposition se montrait-elle menaçante? l'on voyait aussitôt arriver l'infatigable vieillard. Il venait se placer aux côtés de son ami et réclamer sa part de ce fardeau que, par deux fois, il lui avait imposé.

Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que Farel ait abandonné toute direction des choses de la Réforme; bien loin de là, il se fait l'apôtre d'une idée : l'union des protestants. Il est en correspondance suivie avec Bucer à Strasbourg, Thomas Blaurer à Tubingue, Bullinger à Zurich, Haller à Berne, etc.

Son activité est sans égale. C'est lui qui pousse Calvin à la rédaction du *Consensus*; c'est lui qui, ensuite, fait réussir les

[1] Voir entre autres J. Bonnet : Récits du XVIme siècle. Paris, 1864, in-12 ; IIIme recit.

négociations ; et si les Églises suisses adoptèrent cette profession de foi, c'est en grande partie à lui qu'il le faut attribuer. A deux reprises il essaie de réconcilier les luthériens avec les réformés. On peut regretter les concessions qu'un zèle trop ardent l'amenait à conseiller, mais on ne se refusera pas à rendre hommage à sa persévérance.

L'abdication de Farel n'est donc pas complète; il n'en reste pas moins l'âme du mouvement et ne cesse pas de poursuivre ce but auquel il s'est constamment dévoué. Genève, puis les Églises de France l'envoient en Suisse et en Allemagne solliciter des cantons réformés et des princes protestants une intervention en faveur des Vaudois et des évangéliques français persécutés. On l'appelle à Metz pour y prêcher l'Évangile; il est demandé jusqu'en Pologne [1] et quand il voit le cordelier libertin répondre au traité de Calvin, il descend dans l'arène et sa vigoureuse intervention nous donne son *Glaive de la Parolle*. Calvin nous avoue que tant d'ardeur l'effrayait [2]; qui sait si le vieux Réformateur qui si souvent raffermit son âme vacillante et craintive, ne venait pas constamment stimuler son activité et le presser dans ses travaux [3]. La publication complète de la correspondance de ces deux hommes nous révèlera bien des choses; celle-ci n'est cependant qu'un bien pâle reflet de leurs entretiens.

Calvin eût souvent désiré que Farel se rapprochât de lui. En 1545, il aurait voulu l'avoir pour collègue à Genève; Farel ne put pas se trouver un successeur convenable et la ville de Neuchâtel ne consentit pas à le laisser partir [4].

En 1558, âgé de 69 ans, Farel se maria à la grande stupéfaction, presqu'au scandale de ses amis. Ce mariage arrivé trop tard pour exercer quelqu'influence appréciable sur ses idées ou sa manière d'agir, ne vint au moins pas arrêter ses courses

[1] Boyve : t. III.
[2] Henry : Leben Calvins, t. I, p. 168.
[3] Lettre de Calvin à Farel du 2 octobre 1546. J. Bonnet : Récits du XVI[e] siècle, p. 345.
[4] Registre du Conseil du 22 juin 1545. Exraits de Gautier, p. 22.

missionnaires [1]. A peine était-il marié qu'il se rendait en Allemagne visiter une Église française de réfugiés auxquels le comte de Nassau avait donné asile; à son retour, il dédiait à ce prince son ouvrage intitulé : de l'*Usage de la croix*, qu'il publia en 1560 [2].

Nous avons dit qu'en 1562 il se rendit à Gap; en 1564 il recevait les derniers adieux de Calvin, et triste et pensif il regagnait sa demeure. L'année suivante il voulut revoir encore sa chère Église de Metz et malgré son grand âge il y prêcha deux fois. Les fatigues du voyage l'épuisèrent et le 13 septembre 1565 il rendait son âme à ce Dieu qu'il avait servi avec tant de zèle et d'amour [3].

[1] Boyve : t. III, p. 86.
[2] Dv Vray Vsage de la Croix.
[3] Boyve : t. III, 133 et 134 ; 146 et 147.

CHAPITRE IV

Exposé de la doctrine de Farel pendant la seconde période de son ministère.

§ 1. Écriture.

En inaugurant le grand mouvement qui caractérise le XVIme siècle, les Réformateurs proclamèrent d'une part, l'autorité complète des saintes Écritures en matière de foi, et revendiquèrent hautement d'autre part, la liberté d'examen. Mais il en fut du domaine religieux comme il en devait être plus tard du domaine politique, la liberté fit naître les excès; l'on vit presqu'aussitôt apparaître nombre d'utopistes et bientôt de fanatiques sectaires. Les gouvernements s'alarmèrent. Pour les rassurer, les chefs de la Réforme séparèrent nettement leur cause de celle de ces dangereux alliés, et restreignirent quelque peu cette liberté dont ils s'étaient faits les premiers défenseurs. L'auteur dont nous nous occupons n'est point étranger à cette sorte de réaction. Dans cette seconde période de son ministère, période qui pour la Réforme est principalement une ère de reconstruction et d'organisation, nous voyons Farel continuer à insister d'une manière toute particulière sur ce que « les saintes Écritures contiennent suffisamment tout ce qu'il est requis que les hommes sachent et fassent pour leur salut[1]. » Nous le voyons répéter plus que jamais que la Bible nous « a été donnée de Dieu, » qu'elle est « inspirée par le Saint-Esprit[2]. » De là l'autorité dont elle jouit: « L'Écriture, s'écrie-il, ne peut être enfreinte,

[1] Du Vray Usage de la Croix, 1560, réimpr. Fick. Genève 1867, chap. XXIV.
[2] Le Glaive de la Parolle véritable. Genève 1550, p. 27.

« mais il faut qu'elle soit accomplie puisqu'elle est de Dieu [1]. « Gardez-vous de rien avancer qui ne soit fondé sur elle. » « Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas tout que d'en appeler à la sainte Écriture, il faut encore la prendre dans son bon sens [2], » autrement dit, l'interpréter selon l'analogie de la foi : « Quiconque, s'écrie-t-il, dans son énergique langage, veut chercher dans la sainte Écriture, un sens donnant à l'homme un autre but que la vraie et vive foi en Jésus, celui-là n'y entend rien, il est aveugle et tout charnel [3]. »

Ce qui frappe surtout Farel, c'est que par nos péchés nous nous rendons indignes que Dieu nous parle, « comme vraiment il le fait dans le Vieux et le Nouveau Testament; » c'est la petitesse de notre entendement qui est « tant abêti que nous ne pouvons comprendre les choses de Dieu comme il conviendrait [4]. » En fait d'exégèse, Farel préfère le sens littéral et le recommande partout où le texte sacré ne montre pas clairement qu'il s'agit d'une allégorie. Il trouve que les sacrifices doivent rentrer dans ce cas, puisque les prophètes assurent que Dieu ne prenait point plaisir en « telles tueries de bêtes, » mais requérait l'obéissance envers celui qui devait venir et que figuraient ces sacrifices [5].

D'une manière générale, nous dirons que Farel nous semble, plus que par le passé, donner à toutes les parties de la Bible une égale importance : « Ce livre a seul cette prérogative que tout ce qu'il contient est vrai, pur et saint, et doit être reçu sans aucune contestation [6]. »

§ 2. Trinité.

Aux attaques isolées, et plutôt sourdes, dirigées contre l'orthodoxie du Réformateur qui fait le sujet de cette étude, attaques dont nous avons parlé dans notre première partie, succé-

1 Le Glaive de la Parolle, p 39.
2 Du Vray Usage de la Croix, ch. XVI.
3 Le Glaive de la Parolle, p. 50.
4 Sommaire. Genève 1552, p. 30-40. — Voyez la note de la page 17.
5 Le Glaive de la Parolle, p. 39-45.
6 Du Vray Usage de la Croix, ch. XVI, XXXVI.

dèrent les accusations de Caroli. La controverse qui s'en suivit, amena, comme nous l'avons vu, la chute de l'ancien docteur de Sorbonne et sa rentrée dans le giron de l'Église catholique. Farel se croyait fermement orthodoxe et n'avait aucun goût pour l'arianisme [1]. Il fut profondément peiné de voir sa foi suspectée et s'empressa de reconnaître que dans la sainte Trinité il n'y a ni inégalité, ni diversité d'essence, de nature ou de puissance :

« Jésus est le Verbe divin, vraiment Dieu, il est d'une même « essence que le Père et le Saint-Esprit, il est éternellement « engendré du Père auquel, selon sa divinité, il est égal, ayant « même essence et même puissance [2]. »

Il déclare également partager sur la question des deux natures, la doctrine de l'Église catholique [3]. Pour satisfaire ses adversaires, il ne manqua pas dès lors de rassurer ses lecteurs sur sa foi : ou bien il commence une épître par une invocation trinitaire [4], ou bien, chaque fois qu'il se trouve parler du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il a grand soin d'ajouter ces mots : « Un seul Dieu en trois personnes [5]. » Cette phrase, souvent tout à fait hors de place, se rencontre sans cesse dans ses ouvrages. On sent que l'auteur tient à ne laisser échapper aucune occasion de montrer qu'il accepte sur ce point l'opinion traditionnelle. Bien plus, en 1538, dans l'épître qui sert de post-face au *Sommaire*, il déclare hautement que jamais il n'a eu l'idée de s'exprimer sur la Trinité d'une manière différente que ses devanciers [6]. En 1550, à la fin de son *Glaive de la Parolle*, il écrit ces lignes :

« Jésus est mon vrai Dieu et Père et mon bon seigneur; il « est aussi vrai homme, mon bon frère qui me sauve et me vivi- « fie de sa grâce [7]. »

Enfin, le rôle de Farel, lors des derniers moments de Servet, enlève tout doute sur son adhésion à la doctrine trinitaire.

[1] « Les exécrables Arriens »... La Raison pourquoy... (1538). Cette Épître a été imprimée à la fin de la dernière édition du Sommaire (Genève 1552), p. 223.

[2] La Raison pourquoy... p. 223 et 224. — Le Glaive de la Parolle (1550) p. 63 et 327.

[3] Épître à Caroli du 25 juin 1543. — Sommaire, p. 225.

[4] Ép. à Caroli.

[5] Le Glaive de la Parolle, *passim*.

[6] Sommaire, éd. 1552, p. 227-228.

[7] Le Glaive, p. 478.

Loin de nous la pensée de suspecter la bonne foi de l'auteur du *Sommaire*, nous n'estimons cependant pas que ces données contredisent l'existence des tendances antitrinitaires que, dans notre première partie, nous avons cru découvrir dans sa théologie. Que sur ce dogme, Farel se crût d'accord avec les symboles orthodoxes, cela est évident — ses affirmations sont trop précises pour que l'on puisse en douter; — mais sa manière toute pratique d'envisager les choses l'en écartait malgré lui. Pour le décider à se servir d'expressions réellement nettes et catégoriques, il fallut tous les ennuis que lui attira la controverse avec Caroli, tous les soupçons que firent naître contre lui les calomnies de ce docteur. Quand il vit quelle importance les théologiens de Suisse et de Strasbourg mettaient à exiger sur ce point une stricte orthodoxie, il eut soin que rien dans ses écrits ne pût donner prise à une nouvelle scission. Ajoutons que Calvin avait été trop blessé de voir sa foi suspectée à Lausanne pour se laisser encore compromettre par son ami; et cette pression, sans doute continue, ne fut pas la moins efficace.

Farel regardait la Trinité comme absolument incompréhensible à tout entendement humain : « Pour moi, nous dit-il, j'y crois, mais seulement parce que je la vois enseignée dans l'Écriture [1]. » S'il eût su que le passage des trois témoins (I, Jean V, 7) était inauthentique, il eût été bien plus embarrassé, et sans doute bien moins affirmatif.

Si l'on remarque que; dans la dernière édition du *Sommaire*, il ne rétracte aucune des phrases qui, dans le temps, avaient jeté du doute sur sa doctrine, et se borne seulement à ajouter au texte primitif, des passages trinitaires. Si l'on remarque en outre, que l'on peut lire, dans ses ouvrages comme dans ses additions postérieures, des phrases toutes semblables à celles qui, dans ses premières productions, dénotaient quelque penchant antitrinitaire, on nous permettra de penser que ces expressions si simples, qu'il aimait à employer en parlant de Dieu, ne lui paraissaient point défectueuses. Bien plus, si Farel déclare dans l'épître citée plus haut, que le Verbe divin *est égal* au Père, il ajoute aussitôt que c'est *du Père qu'il* [le Verbe] *tient tout ce*

[1] Sommaire, p. 228.

qu'il a [1]. Puis il insiste sans cesse, sur la *parfaite obéissance* que Jésus montre à l'égard de son Père [2]. « C'est Dieu *seul* qu'il faut adorer, au *nom* de Jésus-Christ, [3] » nous dit encore Farel : « O Père éternel, s'écrie-t-il aussi, donne le royaume à Jésus ton Fils. » On nous accordera tout au moins que son trinitarisme n'était pas bien rigoureux.

Nous devons dire cependant que Farel admet maintenant la doctrine de la personnalité du Saint-Esprit, et cela de la manière la plus précise. En voici une preuve dans la citation suivante :

« O saint Esprit, vrai vivificateur des pauvres âmes, qui distribue tes dons et tes grâces selon ton bon plaisir [4]. »

Il est à regretter, comme nous le disions dans notre première partie, que Farel n'ait pas été appelé à étudier ce dogme un peu à fond. Nous ne doutons pas qu'avec sa parfaite loyauté et son désir de sonder les choses, il ne fût arrivé à quelques vues intéressantes sur ce sujet. Mais d'autres questions agitaient alors les théologiens protestants ; et rappelons-nous qu'au Synode de Lausanne, loin de discuter sur le bien ou le mal fondé du dogme trinitaire, Calvin et ses amis se bornèrent à prouver qu'ils acceptaient sur ce point la doctrine de l'Église. Servet sans doute était un antitrinitaire, mais, sauf le jour de son supplice, il ne fut pas en rapport direct avec Farel ; du reste ses idées panthéistes et anabaptistes auraient à elles seules suffi pour éloigner de lui ce Réformateur.

§ 3. Péché et libre arbitre.

La doctrine de Farel sur le péché n'a point changé. Nous trouvons cependant dans ses écrits postérieurs sur ce sujet quelques développements qui ne seront pas sans intérêt. Ils nous montrent en tout cas, qu'il avait sérieusement étudié cette grave question, en ce qui concerne l'homme tout au moins.

[1] Sommaire, p. 223.

[2] Le Glaive de la Parolle, (1550), p. 361 et *passim*.

[3] A tous cœurs affamés du désir de la prédication, etc. (11 janvier 1545), Du Vray Usage de la Croix ; réimpr. Fick, p. 246. — Sommaire, p. 94, 115, et *passim*.

[4] Forme d'Oraison (1543) : Du Vray Usage de la Croix, etc.. p. 288.

Il s'oppose énergiquement à ce que l'on fasse de Dieu l'auteur du mal et établit que le péché est une corruption de l'œuvre du Créateur [1]. Il enseigne ensuite que Dieu a donné à toute créature une activité et une manière d'agir qui lui est propre et sans laquelle cette créature n'existe pas. Si elle fût restée dans l'état où elle a été créée sans se laisser atteindre par le péché, elle eût accompli ses œuvres comme Dieu les lui avait commandées et se fût conservée bonne et pure [2]. Farel affirme donc que l'homme a été créé bon [3]. Il voit une preuve de cette pureté primitive dans les remords cuisants qu'Adam et Ève ressentent à la suite de leur péché, remords dont l'intensité lui semblerait hors de proportion avec la faute commise, si les deux coupables eussent déjà été souillés par le mal [4]. Il fait en outre remarquer que si Adam était né pécheur, comme ses descendants, ceux-ci auraient dû séjourner dans le jardin d'Éden jusqu'à ce qu'ils eussent commis une faute analogue à celle de nos premiers parents; sinon ce serait accuser Dieu d'injustice. Mais les fils d'Adam ont été exclus d'Éden parce que la désobéissance de leur père leur a laissé un principe d'iniquité incompatible avec ce séjour [5].

Par suite du péché du premier homme, tous ont péché et méritent la mort; « mais les enfants d'Adam sont punis, non pas, dit Farel, parce que leur père a péché, mais parce qu'eux ont péché comme Adam [6]. » C'est ainsi que le Réformateur qui vise toujours au but pratique, tranche par un appel aux faits, une question bien difficile à résoudre théoriquement.

Quant au **Libre Arbitre**, nous avons vu que Farel le refusait à l'homme. Il crut toutefois, dans sa réponse au cordelier libertin, faire la restriction que voici: « Quoique tout ce qui est en « nous ne soit que mort et perdition, quoique le Saint-Esprit « doive nous conduire et nous mener, il ne faut cependant pas « penser que nous soyons comme des troncs et des souches....

[1] A tous cœurs affamés (1545), p. 25).— Le Glaive de la Parolle (1550), p. 115, 116.
[2] Le Glaive, p. 63, 118, 119.
[3] Ibid. p. 110-140, 160, 268.
[4] Ibid. p. 144.
[5] Ibid. p. 158.
[6] Ibid. p. 160.

« laissant faire tout ce qui vient à notre pensée.... Toute la « doctrine de Dieu nous commande de regarder soigneusement « de quel esprit viennent les pensées que nous avons et d'exa- « miner avec soin si nos œuvres répondent à l'ordonnance de « Dieu [1]. »

§ 4. Rédemption.

Dans la première période de son ministère, Farel était surtout frappé de l'amour que Dieu nous témoigne en envoyant Jésus s'immoler pour nous. Maintenant, il semble envisager avec plus d'attention le sacrifice lui-même, appuyer davantage sur le mérite de Jésus-Christ et sur la part du Sauveur dans notre salut :

« Le salut, nous dit-il, doit être cherché en Jésus [2]. » Auparavant il eût dit « en Dieu. »

« Jésus est mort afin que nos âmes eussent en ce bon Sauveur pleine assurance de leur salut, pour cheminer comme ce bon rédempteur commande en toute pureté de vie [3]. »

Il semble aussi donner plus d'importance au caractère expiatoire de la mort de Christ :

« Jésus est mort, dit-il, comme s'il avait fait tout ce que les hommes et femmes ont fait et feront depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, puisque tout est mis sur lui [4]. »

§ 5. Justification.

Christ par sa mort a expié nos péchés. Quiconque croit aux mérites de ce sacrifice a la rémission des péchés ; il est rendu à l'état d'innocence. Pour être sauvé il faut encore que l'homme soit juste. Or, notre propre justice est trop imparfaite. Quiconque a la foi reçoit le Saint-Esprit qui confère au croyant l'union avec Jésus, union si complète que la pureté, la sainteté, la justice, toutes les perfections du Sauveur deviennent les nôtres, et nous obtiennent la vie éternelle [5] :

[1] Le Glaive de la Parolle, p. 24 et 25.

[2] L'Oraison très-dévote en laquelle est faicte la confession des pechez (1543). Pièce communiquée par M. Herminjard.

[3] A tous cœurs affamés (1545). Du Vray Usage de la Croix, p. 258.

[4] Le Glaive de la Parolle (1550), p. 327 et 392.

[5] Ibid. p. 205-213. — Sommaire, éd. 1552, ch. VII.

« Si la mort de Jésus a cette efficace que nos péchés nous sont « ôtés et que nous sommes par elle réconciliés avec Dieu, la vie « de Jésus aura bien l'efficace de nous sauver [1]. »

Ces quelques mots suffisent à montrer que Farel a réellement partagé avec ses collègues la doctrine de la justice imputée.

§ 6. Foi.

La rédemption comme la justification ont pour base la foi.

Farel insiste tout particulièrement sur la nécessité de la foi :

« Dépouiller le vieil homme, renoncer à soi-même, se haïr « soi-même, connaître son néant, tout cela ne suffit point pour « être sauvé. Mais la foi est requise, la foi, par laquelle le juste « vit et le pécheur est justifié. »

« Qu'on tourne et vire, s'écrie-t-il encore, qu'on fasse et dise « tout ce qu'on saura et pourra ; même s'il était possible de « tenir corporellement dans les bras Jésus-Christ ; même, si on « pouvait charnellement l'avoir dans les entrailles, tout cela ne « profiterait de rien sans la foi [2]. »

« La foi, lisons-nous dans la *Confession de foi* de 1537, c'est une « certaine confiance et certitude du cœur, par laquelle nous « croyons aux promesses de l'Évangile et recevons Jésus-Christ « tel qu'il nous est présenté du Père et qu'il nous est décrit « par la Parole de Dieu [3]. »

Treize ans plus tard, dans le *Glaive de la Parolle*, Farel enseigne que la foi consiste à croire : à l'efficacité de la passion et de la mort de Jésus, à la rémission des péchés par le sang de Christ, à la résurrection et à la glorification du Sauveur [4]. Du reste, dans l'esprit de Farel, la foi ne s'allie qu'à une vie pure et sainte. Elle est un don de Dieu, mais ne s'obtient que difficilement ; aussi faut-il travailler à l'acquérir, et à cet effet prier avec ardeur et lutter avec persévérance contre les passions de la chair [5].

On le voit, Farel accentue beaucoup plus le côté dogmatique

[1] Le Glaive de la Parolle (1550). p. 310.
[2] Le Glaive, p. 36 et 37.
[3] Confession de foi de 1537. Article XI.
[4] Le Glaive, p. 10.
[5] Ibid. p. 216 et suivantes.

de la foi, et laisse à l'arrière-plan le côté mystique qu'il faisait surtout ressortir dans ses premiers ouvrages. Il ne l'abandonne cependant point, puisque, dans ses réimpressions, il ne rétracte aucun des passages dans lesquels nous avions puisé.

Cette évolution est toute naturelle, les controverses et les disputes dogmatiques sans nombre qui surgissaient alors, l'expliquent suffisamment. Elles entraînèrent les théologiens sur une pente qui, pour la Réforme, devait aboutir à cette triste période que l'on a appelée la scolastique protestante.

§ 7. Œuvres.

Si en avançant dans son ministère, Farel appuie davantage sur le côté dogmatique de la foi, il n'en est que plus pressant pour enseigner la nécessité des œuvres et ne parle plus que d'une foi besognante en charité [1]. La foi doit être fructueuse en bonnes œuvres, non point de ces œuvres inventées par les hommes, mais « de celles commandées par Dieu comme sa sainte loi les contient. » Farel déclare que les commandements de Dieu n'ont point été abolis par l'Évangile. La loi, en ce qui concerne l'amour de Dieu et du prochain, n'a point été détruite, mais seulement la malédiction et la condamnation prononcées contre ceux qui ne l'accomplissent qu'imparfaitement :

« Toute œuvre et perfection de vie gît en l'observation des commandements de Dieu [2]. »

« Quelle foi que l'homme ait, s'il ne besogne selon l'ordonnance de Dieu, et s'il ne fait selon le pur commandement de Dieu, il pèche [3]. »

Farel n'en continue pas moins à attaquer la doctrine catholique des mérites : nos œuvres, dit-il, ne sauraient nous conférer le salut, car elles sont trop imparfaites : « C'est par grâce, par la foi en Jésus que Dieu nous justifie et nous sauve [4], » mais

[1] A tous cœurs affamés, etc. (1545). Du Vray Usage de la Croix, etc. Éd. cit. p. 258.— Oraison très-dévote (1543). — Épître à Caroli du 25 juin 1543. — Le Glaive, *passim*.

[2] Le Glaive, p. 250.

[3] A tous cœurs affamés, etc., éd. cit. — Le Glaive, p. 478.

[4] Sommaire (éd. 1552), p. 106. — Oraison très-dévote. — Épître de Farel sur la Justification : Archiv. Genev. Portef. hist. N° 1206.

livrés à nous-mêmes, nous ne pouvons que mal faire; il nous faut donc recourir à Jésus par la foi, afin qu'unis à Christ par la vertu du Saint-Esprit, nous produisions les vrais fruits que Dieu commande, « fruits qu'autrement qu'en Jésus nous ne pouvons porter [1]. »

Dans la première période de son ministère, l'auteur du *Sommaire* donnait pour mobile aux œuvres la reconnaissance que le chrétien doit avoir pour la bonté de Dieu; maintenant il appuie davantage sur ce qu'elles sont ordonnées de Dieu. Voici comment cette évolution s'opéra :

Farel avait à peine reconnu les erreurs du catholicisme qu'il se mit à attaquer toute la doctrine romaine du salut; il s'indigna de la valeur accordée aux indulgences et aux mérites des saints. Les populations étaient alors généralement dépravées, mais bigotes; on rachetait, ou croyait racheter ses péchés par des pèlerinages et des offrandes. L'Écriture à la main, Farel prouve à ses auditeurs l'inutilité de ces pratiques et leur parlant de la grande bonté de Dieu, il chercha à les pénétrer de reconnaissance pour ce « Père de toute miséricorde, » qui a délivré la chrétienté des superstitions papistes. Rien ne s'interpose plus entre le Créateur et ses créatures, s'écrie-t-il; quant à nos péchés, soyons sans crainte, Christ a opéré notre réconciliation avec Dieu, c'est pour cela qu'il a été envoyé, c'est pour cela qu'il est mort. Ayant ainsi substitué au salut par les œuvres de l'Église, le salut par la foi, Farel insiste sur ce que la reconnaissance doit amener chez le chrétien une vie pure et adonnée aux bonnes œuvres.

On voulut bien se passer des prêtres, leur inconduite et leurs exactions scandalisaient, mais la régénération et la sanctification ne suivaient pas ce mouvement. Il se fit alors une évolution chez Farel, il ne sépara plus les œuvres de la foi, enseignant que Dieu a créé l'homme non pas oisif, mais actif [2]. Cette activité que Dieu exige ne s'accomplit qu'avec l'assistance du Saint-Esprit qui est accordé au croyant seul. Aussi tout en prêchant la justification par la foi, il ne laisse point de côté les œu-

[1] Le Glaive de la Parolle, p. 27.

[2] Le Glaive, p. 5.

vres dont il fait maintenant la conséquence nécessaire de la foi. Mais cette activité que Dieu réclame de nous, sera toujours trop incomplète pour que nous puissions jamais espérer de gagner le ciel, si Dieu ne nous donnait une nouvelle preuve de son amour en regardant non pas à nos mérites qui sont nuls, mais à ceux de Christ dont la justice recouvre notre injustice.

Calvin, tout occupé de combattre les erreurs papistes sur le mérite des œuvres, insiste sur leur peu de prix en termes tels que l'on pourrait presque croire qu'il prêche leur inutilité; mais il pare à ce danger en enseignant qu'un des éléments de la foi consiste à chercher ce que Dieu veut de nous. Il joint ainsi à la foi un sentiment d'obéissance [1]. C'est une petite nuance entre Farel et l'auteur de l'*Institution chrétienne* que nous tenions à signaler.

§ 8. Prédestination.

On sait quelle place occupe cette doctrine dans la théologie de Calvin. Farel admirait trop les ouvrages de son collègue, pour ne pas partager avec lui les idées qui forment la base de son système. Il n'a que des éloges à donner à l'exposition que fait de ce dogme l'auteur de l'*Institution chrétienne* [2]. Cependant il n'aime pas à arrêter longtemps son esprit sur ce mystérieux et terrible décret : « Il ne faut pas permettre, dit-il, à la curiosité de notre entendement de sonder les abîmes de cette ordonnance éternelle. » « Ce sont de ces choses incompréhensibles à l'entendement humain [3], » se plaît-il à répéter; mais il n'y croit pas moins.

Il fonde sa croyance à la prédestination :

1° Sur la vocation à l'Évangile adressée par Dieu à tout élu, vocation dont notre foi en Christ nous donne la certitude.

2° Sur ce fait-ci, c'est que nombre de gens, malgré tout ce qu'on tente pour les attirer à Christ, ne reçoivent rien de Dieu, mais rejetant tout bon sentiment deviennent pires que jamais [4].

[1] Institution chretienne, liv. III, chap. II, § 7. Calvini Opera. Éd. cit., t. IV.
[2] Le Glaive (1550), p. 259.
[3] Ibid. p. 194, 191; 259-260.
[4] Ibid. p. 185 et 186.

Le seul bon plaisir de Dieu, autrement dit, l'arbitraire, préside seul à cette fatale décision [1]. Objecte-t-on à Farel qu'alors notre sort est réglé d'avance, quoique nous fassions, il répond que, pour lui, il sait une chose : c'est que quiconque croit est sauvé, et cela lui suffit [2]. Il voit d'ailleurs dans ce décret une grande consolation pour les élus qui se sentent ainsi choisis par Dieu pour être ses enfants agréables en Christ [3]. Farel ne se dissimulait cependant point que, si plusieurs passages de l'Écriture, et principalement de saint Paul, semblent appuyer cette doctrine, d'autres affirment, d'une manière non moins catégorique, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité [4]. Aussi recommandait-il au pasteur de travailler activement à amener de nouvelles âmes à Christ sans s'inquiéter du conseil incompréhensible de Dieu [5].

§ 9. Résurrection et Jugement.

Sur ces deux points, nous n'avons rien de nouveau à dire, si ce n'est que Farel admet que notre propre corps ressuscitera. L'homme se compose d'une âme et d'un corps; tous deux sont appelés à servir Dieu et tous deux sont aptes à la vie éternelle. Il combat donc ceux qui prétendent que le corps n'est rien et sera anéanti [6].

§ 10. Église.

Dans la thèse III de la Dispute de Lausanne, nous lisons ces mots :

« La sainte Écriture ne reconnaît pour l'Église de Dieu que « ceux qui croient à sa Parole seule et qui s'y appuient. »

Telle était la base dogmatique, que les Réformateurs donnaient à l'Église [7].

L'Église de Christ ne se compose au fond que des élus;

[1] Le Glaive, p. 275. — Sommaire, éd. 1552, p. 209.
[2] Ibid. p. 189-192.
[3] Le Glaive (1550), p. 185.
[4] 1 Timoth. II, 4.
[5] Le Glaive, p. 288.
[6] Ibid., p. 225-226.
[7] Thèse III, de la dispute de Lausanne (1536). — Le Chroniqueur, p. 305.

mais tant que nous sommes sur la terre, elle renferme des réprouvés. Il faut bien se garder de mépriser ou de délaisser l'Église à cause des réprouvés qui en font partie, ni se séparer d'elle en refusant de participer aux sacrements, car quiconque se sépare d'elle pour de tels motifs, se sépare de Jésus et abandonne Dieu [1].

§ 11. Pasteurs.

Farel, de même que Calvin, estime que c'est à l'assemblée des pasteurs d'une Église qu'il appartient de se recruter. Le choix doit obtenir l'assentiment du magistrat; après quoi, le nouvel élu est présenté au peuple qui est laissé libre de repousser le candidat, si les motifs allégués sont réellement sérieux [2]. C'est du reste ainsi qu'on a vécu à Genève jusqu'à il y a vingt-cinq ans, et nous avons vu que les Ordonnances ecclésiastiques de Neuchâtel établissaient un mode de faire analogue.

§ 12. Excommunication.

Farel était un grand partisan de la discipline de l'excommunication. Il voulait la confier à « certains bons personnages » élus par le peuple et le magistrat, » « si celui-ci est fidèle, » a-t-il soin d'ajouter. Elle frappait les gens de mauvaises mœurs et les criminels; et d'une manière générale ceux qui étaient ouvertement méchants. Le coupable n'était excommunié qu'après avoir subi une admonition préalable. S'il déclarait se repentir et s'amendait, on ne passait plus outre; sinon il était excommunié, c'est-à-dire privé des sacrements et chassé de l'Église [3]. Les fidèles ne devaient plus prier avec lui; ni même converser familièrement avec lui [4]. Nous avons déjà fait remarquer à diverses reprises que Farel montra sur ce sujet plus de sévérité et de rigueur depuis sa rencontre avec Calvin.

[1] Sommaire (éd. de 1552), p. 44-46. — Ép. au duc de Lorraine du 11 février 1543, p. 105.
[2] Sommaire, p. 69-70.
[3] Ibid., p. 53-55; p. 46.
[4] Herminjard : t. IV, N° 602.

§ 13. Dimanche.

Farel a conservé sur ce sujet les mêmes idées de largeur que nous avons déjà fait remarquer dans notre première partie. Il reconnaît à l'Eglise le droit de fixer certains jours où l'on cessera *plus ou moins* les œuvres manuelles. Il recommande d'agir de façon à garder la paix et l'union avec les autres Églises, sans rechercher une conformité superstitieuse, et en évitant toute diversité qui pourrait scandaliser les faibles et les ignorants[1].

§ 14. Sacrements.

Farel donne aux sacrements en général, une plus grande valeur et plus d'importance que précédemment.

Dieu a voulu, dit-il, « que sa grâce soit attestée par des signes « visibles..... afin que l'homme tout entier soit comme sen« tant la grâce du Seigneur au dedans de soi par l'esprit de « Dieu qui besogne et est efficace dans les sacrements, et au « dehors par le signe lui-même [2]. »

A. *Baptême.*

Il affirme plus que jamais la nécessité du baptême des petits enfants, mais peut-être est-ce moins par véritable conviction que par opposition aux idées anabaptistes [3].

B *Cène.*

Farel publia en 1553 un petit traité sur ce sujet, dont nous avons déjà parlé. Sa rareté sinon sa perte nous ayant empêché de le consulter, nous sommes obligés de nous contenter de quelques passages disséminés çà et là dans ses autres opuscules, et des professions de foi qu'il signa. Il s'est incontestablement produit chez Farel un développement sur ce sujet : Sans doute la Cène est toujours pour lui un mémorial de la mort du Christ,

1 Sommaire (éd. de 1552), p. 136-137.

2 Épître à tous seigneurs et peuples (1548). Usage de la Croix, éd. cit. p. 177.

3 Sommaire, *passim.* — Oraison très-dévote (1543). — Le Glaive, *passim.*

une profession de christianisme et un lien de charité, mais d'autre part, la Cène n'est plus pour lui une simple nourriture spirituelle [1]. En 1537, il y voit une véritable *communication spirituelle* avec le corps et le sang de Christ [2]. En 1548 dans son *Épître à tous seigneurs et peuples*, il reconnaît que Jésus y est *vraiment présent*, et que « ceux qui vivent en Christ reçoivent ce que le pain et le vin représentent. » Repoussant toute transsubstantiation, consubstantiation ou impanation, il enseigne que par « la Foi qu'on a en Jésus, l'âme et l'esprit du croyant reçoivent la chose spirituelle, comme le corps, la chose temporelle [3]. »

Nous avons vu que dans le *Consensus* il adhéra officiellement à l'explication de Calvin.

A Worms, en 1557, Farel admit positivement la présence dans la Cène, du corps même et du sang de Christ. Cette présence, suivant lui, a lieu d'une manière incompréhensible, c'est-à-dire « par suite de la vertu incompréhensible de l'esprit de Dieu [4]. »

Il ne faudrait cependant pas trop presser, ce nous semble, les termes de cette confession de foi qu'il ne fut pas seul à composer et dans laquelle les auteurs cherchèrent à faire toutes les concessions possibles.

[1] Ire partie, p. 58.
[2] Confession de foi, article XVI.
[3] Ép. à tous seigneurs, éd. cit. p. 175.
[4] Ruchat : t. VI, p. 212-214.

CONCLUSION

Dans la plupart des articles qui précèdent, nous avons pu constater tout un développement des idées théologiques de Farel. Quant à la Trinité, la foi, les œuvres, la Cène, nous assistons à une véritable évolution de sa pensée. A quoi attribuer ces modifications? Le progrès qui dut se faire dans ses connaissances, dans son expérience de la vie et du cœur humain, suffit à lui seul pour expliquer plus d'une de ces transformations. Il faut aussi compter pour une large part les événements auxquels ce Réformateur fut mêlé, les différents milieux dans lesquels il se trouva, les querelles politiques d'alors, les luttes avec les sectaires, l'état général des esprits. Mais il y a plus; pendant près de trente années, Farel soutint les relations les plus intimes avec un homme de génie dont la profondeur des pensées, les connaissances aussi sérieuses qu'étendues, l'esprit vif et pénétrant joint à un caractère dominateur devaient naturellement exercer sur lui une action puissante. Il trouva dans l'*Institution chrétienne* un exposé de ses croyances tel qu'il pouvait le désirer ; ses écrits s'en ressentirent presque aussitôt.

Nous avons signalé cette influence déjà en 1537, lors de la rédaction de la confession de foi, puis dans les Ordonnances ecclésiastiques de Neuchâtel; elle se reconnaît dans ses idées sur la Trinité, la prédestination, la Cène, et sans doute elle le poussa

à donner plus d'importance à l'élément dogmatique de la foi. Il ne faudrait cependant pas croire que Farel suivit aveuglément son collègue : Nous avons vu que, malgré toutes les preuves dont Calvin appuie sa doctrine de la prédestination, le doute vint sur ce point s'emparer de l'auteur du *Glaive de la Parolle* et il l'avoue loyalement. Farel savait serrer un raisonnement et se montrer logique à l'occasion ; — ses écrits en font foi, sinon dans leur ensemble, au moins quand on les prend par morceaux détachés. — Mais l'amour du système ne lui fit jamais sacrifier le bon sens à la logique et il va même jusqu'à ne pas redouter une inconséquence.

Les nombreuses citations que nous avons données des publications de Farel peuvent montrer qu'il ne fut point étranger aux questions théologiques : Il ne se refusa pas à les aborder puisque, outre son *Sommaire*, il traita dans ses ouvrages du *Libre Arbitre*, *de la Sainte Cène* et *du Glaive de la Parolle*, les principaux sujets alors controversés. Calvin, lui-même, rendait si bien justice à la valeur scientifique de son collègue, que dans une lettre à Viret il reconnaît que Farel ferait un excellent professeur d'exégèse [1].

Farel ne diffère guère des autres Réformateurs quant à ses opinions ; il se sépare d'eux quant à la manière d'envisager les questions. Calvin est avant tout logique, Zwingli est principalement critique, rationnel ; Luther se fait remarquer par son mysticisme ; Farel qui, pour le mysticisme, se serait certainement senti à l'aise dans la compagnie du docteur de Wittemberg, Farel envisage toutes choses au point de vue pratique. Toujours en face d'hommes dont il devait dissiper les erreurs et surtout transformer la vie, on comprend que ses idées théologiques portent le cachet d'une préoccupation si constante.

Pour nous qui avons suivi pas à pas toute cette vie, assisté à ses premières comme à ses dernières luttes, nous nous sentons

[1] Lettre de Calvin à Viret du 8 août 1846. Henry : Leben Calvins, t. I, p. 168.

pressé de témoigner hautement combien nous admirons cette existence si entièrement consacrée au service de Dieu, cette âme si reconnaissante pour les grâces célestes, qu'elle n'a plus d'autre aspiration que de les faire partager aux autres. Sans doute, Farel n'a pas toujours su résister à un naturel trop impétueux, nous sommes tout le premier à en convenir; mais d'autre part, de quelle charité réelle et vivante n'a-t-il pas donné les preuves?.. Croyant plein de ferveur, la vérité n'eut pas de champion plus intrépide, et cependant il savait faire des sacrifices à la paix. Son exemple nous paraît bien précieux dans des temps de luttes et de crises comme ceux que nous traversons. Que d'efforts, que de peines pour rapprocher ceux que séparaient de funestes divisions! Dénué de tout intérêt personnel, de toute ambition particulière, il n'eut qu'une pensée, la gloire de Dieu. Toujours heureux du bien opéré par d'autres, il sut en maintes occasions se mettre à l'arrière-plan. Il ne demandait qu'une chose, c'est qu'on sauvegardât les intérêts de son Maître et ceux de ce « pauvre peuple » pour lequel il éprouvait tant de sympathie.

Jeune encore, Farel s'était senti attiré vers ce « pauvre peuple » vivant loin de Dieu, dans l'ignorance et la superstition, exploité et ruiné par un clergé corrompu qui, loin de s'opposer à une démoralisation croissante, la favorisait plutôt. Il s'employa à purifier les mœurs, à dissiper les erreurs, à faire luire au milieu des ténèbres, les lumières de l'Évangile et consacra toutes ses forces à préparer cette mâle population que produisit la Réforme. Geste puissant, parole de feu, voix de tonnerre, imagination vive et enthousiaste, mots saisissants et populaires...., tout venait servir chez lui des convictions profondes et lui permettait de produire un grand effet.

Les Réformateurs ont remis la Bible en honneur; ils l'ont rendue à l'humanité; c'est là en même temps et leur titre de gloire et la cause de leur succès. C'est aussi sur l'Écriture que nous devons nous appuyer, si nous voulons continuer leur œuvre. Sans doute, ce ne sont pas des subtilités dogmatiques qu'il faut aux populations. Toutefois que l'on ne s'y trompe pas, si nous n'avons à

leur donner qu'une Bible dont il ne reste que des lambeaux, que de belles théories sur le perfectionnement, que quelques espérances vagues d'immortalité, nous ne réussirons pas à les sortir de leur torpeur, à les arracher à leur matérialisme incrédule ou superstitieux. Ce dont l'humanité a besoin, c'est bien moins de négations que d'affirmations, que de convictions fortes et solides, que d'un christianisme clair et net sans doute, mais positif. Voilà ce qu'on trouvait dans la prédication comme dans les ouvrages de Farel; voilà ce que le protestantisme, qui prétend être, et qui est la forme la plus pure du christianisme, doit aux populations s'il ne veut pas manquer à sa tâche.

De nos jours, comme au XVI[me] siècle, comme au temps des apôtres, mille questions s'agitent et il semble parfois que la société en est ébranlée jusque dans ses fondements. Quoi qu'il puisse arriver, sachons-le, l'avenir est aux convictions fortes. C'est à nous chrétiens protestants de les acquérir par la méditation et l'étude, afin de les affirmer et de les répandre; c'est à nous d'inscrire sur notre drapeau ces deux mots : Foi et Charité, et serrés autour de notre vieille Bible dont les croyances sont les plus propres à élever les nations comme les individus, nous serons forts pour travailler à la gloire de Dieu et au salut de l'humanité. C'est l'Évangile qui, il y a dix-neuf siècles, a opéré une révolution sans pareille, et fondé la civilisation la plus avancée. C'est l'Évangile qui, il y a trois siècles, a dissipé les ténèbres qui s'appesantissaient sur la chrétienté et fait circuler dans le monde un nouveau souffle de vie. C'est à l'Évangile qu'appartient le dernier mot dans les bouleversements auxquels nous ou nos successeurs pourrons assister.

« Le ciel et la terre passeront, a dit Jésus, mais mes paroles ne passeront point. »

ERRATUM

Le titre du chapitre V de la première partie doit être rétabli comme suit :

Exposé de la doctrine de Farel pendant la première période de son ministère.

THÈSES

I

La conversion de Farel a dû avoir lieu de 1518 à 1521.

II

Farel n'est pas l'auteur des Placards de 1534.

III

Farel et Calvin se sont vus pour la première fois à Genève, à la fin de Juillet 1536. Avant cette époque, il n'a pu exister entre ces deux hommes que des rapports très-indirects, et dont Olivétan fut le principal, sinon le seul intermédiaire.

IV

Farel est l'auteur de la Confession de foi de 1537.

V

Les différences dogmatiques qui existent entre les premiers et les derniers écrits de Farel ne sont, après tout, que des nuances, sauf en ce qui concerne la Trinité, la doctrine sur la Cène et les rapports de la foi avec les œuvres.

VI

Jusqu'en 1536, Farel partage les opinions de Zwingli sur la Cène, tout en l'envisageant à un point de vue plus mystique. Depuis 1536, il adopte de préférence les idées calvinistes. Les

traces de Luthéranisme que l'on trouve dans les Confessions qu'il signa ne peuvent être attribuées qu'à un vif désir d'amener une entente entre les protestants.

VII

Par son commerce avec les théologiens de la Haute-Allemagne, théologiens appartenant à des tendances fort diverses, Farel acquit une certaine tolérance, dont il donna des preuves jusqu'à la fin de sa vie.

VIII

Calvin exerça sur Farel une grande influence. Celle-ci fut la principale cause, mais non la seule, des modifications de la pensée théologique de Farel pendant la seconde période de son ministère.

IX

Une tendance pratique, une grande connaissance et un grand respect pour la Bible servirent de guide à Farel dans l'examen des questions théologiques, et sont les caractères distinctifs de sa théologie.

La Faculté de théologie, chargée par le Règlement de l'Académie d'examiner la présente thèse, en autorise l'impression, sans prétendre par là exprimer d'opinion sur les propositions qui y sont énoncées.

HUGUES OLTRAMARE, Pr. Pr.
Doyen de la Faculté.

Genève, 27 octobre 1872.

TABLE DES MATIÈRES

SECONDE PARTIE

Farel depuis sa rencontre avec Calvin, 1536-1565.

GUILLAUME FAREL

ESSAI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE SES IDÉES THÉOLOGIQUES

PAR

HENRI HEYER

Je ne me soucie ny de vaincre ny d'estre vaincu; mais seulement que la verité ait la victoire.

Ép. de Farel à Caroli du 25 Juin 1543.

THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE GENÈVE POUR OBTENIR LE GRADE DE LICENCIÉ EN THÉOLOGIE

GENÈVE
IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT
1872

